

Service Information et Presse

3, Rue du Saint Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax : (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

Numéro 3/2002 juillet > août > septembre

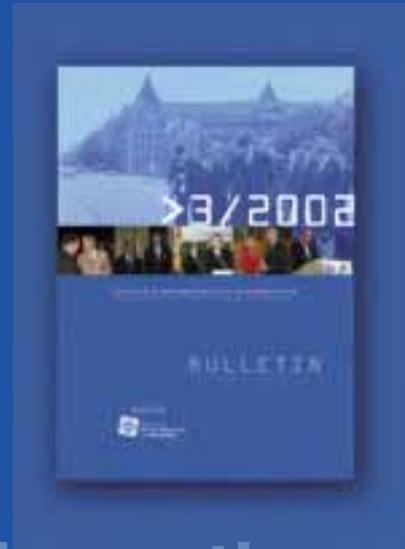


BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN

Numéro 3/2002 juillet > août > septembre



Bulletin d'information et de documentation

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS

Photothèque S.I.P.
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de la Culture
Tom Wagner
Office National du Tourisme
Christof Weber
Théo Mey
Marcel Schroeder

LAYOUT

Service Information et Presse

RÉDACTION

Service Information et Presse - Cellule Édition

IMPRESSION

Imprimerie Graphic Press S.à r.l.

PUBLICATION

Service Information et Presse
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg
www.gouvernement.lu

Dossier spécial

CECA : C'est au Grand-Duché de Luxembourg
que tout a commencé

Juillet 2002 007

À la Une

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker
en visite en Slovaquie

10 septembre 2002 024

Mme Lydie Polfer devant l'Assemblée
générale des Nations unies

10-16 septembre 2002 028

Sommet mondial du développement
durable de Johannesburg

26 août - 4 septembre 2002 036

La ministre de la Culture Mme Hennicot-Schœppes
en visite officielle en Roumanie

18-20 septembre 2002 044

Visite officielle de S.E.M. Phan Van Khai, Premier
ministre de la République socialiste du Vietnam

24-25 septembre 2002 050

60^e anniversaire de la Grève générale
du 31 août 1942

31 août 2002 056

Chroniques d'actualité

Projet de budget pour l'exercice 2003

30 juillet 2002 065

M. John Ashcroft, ministre de la Justice
des États-Unis, en visite à Luxembourg

17 septembre 2002 067

Rentrée scolaire: équité, responsabilité
et performance

11 septembre 2002

068

Rapport annuel 2001 de la coopération
luxembourgeoise au développement

16 juillet 2002

069

Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker reçoit
son homologue portugais M. José Manuel Durão
Barroso

5 juillet 2002

073

Prix de l'Association européenne des
contribuables

9 juillet 2002

073

Visite de travail à Luxembourg de M. Jan Pieter
Balkenende, Premier ministre des Pays-Bas

28 août 2002

075

M. Jean-Claude Juncker au 4^e sommet
ASEM à Copenhague

23-24 septembre 2002

076

MM. Juncker et Frieden aux assemblées
annuelles du FMI et de la Banque Mondiale

27-30 septembre 2002

077

Autres

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Visite à Luxembourg de M. Michel Barnier, membre
de la Commission européenne

3 juillet 2002

077

Mme Lydie Polfer en visite en Azerbaïdjan, Géorgie et
Arménie

15-18 juillet 2002

078

Visite de travail de M. Michael Melchior,
vice-ministre des Affaires étrangères
de l'État d'Israël

23-24 juillet 2002

081

Visite du ministre néerlandais des Affaires
étrangères M. Jaap de Hoop Scheffer

21 août 2002

082

Mme Lydie Polfer conduit une mission économique au
Mexique

17-19 septembre 2002

083

AGRICULTURE

Conseil Agriculture: projet de révision de la PAC

15 juillet 2002

084

Visite à Luxembourg du commissaire chargé de
l'Agriculture M. Franz Fischler

27-28 septembre 2002

084

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

M. Charles Gøerens reçoit M. Zéphirin Diabré, admi-
nistrateur associé du programme des Nations unies
pour le développement

12 juillet 2002

085

Rapport mondial sur le développement humain 2002
du PNUD

18 juillet 2002

086

Visite de travail de M. Charles Gøerens au Sénégal

31 juillet - 1^{er} août 2002

087

CULTURE

Table ronde sur le patrimoine culturel immatériel

16-17 septembre 2002	089	3 septembre 2002	096
DÉFENSE		Réunions Eurogroupe et Écofin	
Visite à Luxembourg de M. Ioan Mircea Pascu, ministre de la Défense nationale de Roumanie		Juillet - Septembre	098
9-10 septembre 2002	090	INTÉRIEUR	
Autres		Assistance technique fournie à l'Allemagne dans le cadre des inondations	
ÉCONOMIE		17 août 2002	099
Le ministre de l'Économie M. Henri Grethen présente le programme d'actions innovatrices du FEDER		JUSTICE	
8 juillet 2002	091	M. Luc Frieden résume les travaux du conseil JAI	
M. Grethen lance un appel à propositions de projets dans le cadre du programme FEDER		16 septembre 2002	100
7 août 2002	092	MÉDIAS ET COMMUNICATION	
S.A.R. le Grand-Duc héritier Guillaume et M. Henri Grethen remettent le <i>Luxembourg American Business Award</i>		Les ministres M. Grethen et M. Biltgen à la conférence <i>Innovation through Communication</i>	
23-24 septembre 2002	093	3 juillet 2002	101
ÉDUCATION NATIONALE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		Réunion de la CNSI sous la présidence du ministre délégué aux Communications	
Coopération entre les ministères de l'Éducation du Luxembourg et de la Chine		M. François Biltgen	
2 juillet 2002	094	24 juillet 2002	102
FAMILLE, JEUNESSE ET SPORTS		Conférence « Liberté d'expression et protection des droits humains »	
La ministre de la Jeunesse Mme Marie-Josée Jacobs signe une charte de coopération dans le domaine de la jeunesse		30 septembre – 1 ^{er} octobre	102
4 juillet 2002	094	PROMOTION FÉMININE	
Grand Départ du Tour de France 2002		« Protection des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle »	
6-8 juillet 2002	095	30 septembre 2002	103
FINANCES		RECHERCHE	
Nouveau régime de la prévoyance-vieillesse		Rapport d'activités 2001 et nouveau site Internet du Fonds national de la recherche	
		15 juillet 2002	105
		SANTÉ	

Signature d'un arrangement sur la sécurité sociale
entre le Luxembourg et la Pologne

5 juillet 2002

106

TRANSPORTS

Étude sur le trafic aux postes frontières
dans le sud du pays

1^{er} août 2002

106

TRAVAIL ET EMPLOI

Comité de conjoncture

Juillet-Septembre

107

TRAVAUX PUBLICS

La ministre des Travaux publics Mme Erna
Hennicot-Schœppges visite des carrières
de pierres en Bourgogne

31 juillet 2002

109

UNION EUROPÉENNE

Premier bilan des travaux de la Convention
sur l'avenir de l'Europe

20 septembre 2002

110

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

113

Discours de M. Jean Claude Juncker, Premier minis-
tre, à l'occasion du 60^e anniversaire de la Grève géné-
rale du 31 août 1942, Wiltz

31 août 2002

133

Mme Polfer présente à l'Assemblée parlementaire
le rapport sur les activités du comité des ministres
du Conseil de l'Europe sous présidence luxembour-
geoise, Strasbourg

24 septembre 2002

136

Discours prononcé par M. Luc Frieden, ministre du
Trésor et du Budget, lors de l'assemblée annuelle du
comité des gouverneurs de la Banque mondiale et du
Fonds monétaire international, Washington

29 septembre 2002

142

Intervention de Lydie Polfer, ministre des Affaires
étrangères, à la séance de clôture de la « conférence
sur les médias dans une société démocratique »,
Mondorf-les-Bains

1^{er} octobre 2002

144

La chronologie

151

Les discours

Discours de remerciement de M. Jean-Claude
Juncker, Premier ministre luxembourgeois, lors de la
remise du prix de l'Association européenne des contri-
buables, Bruxelles

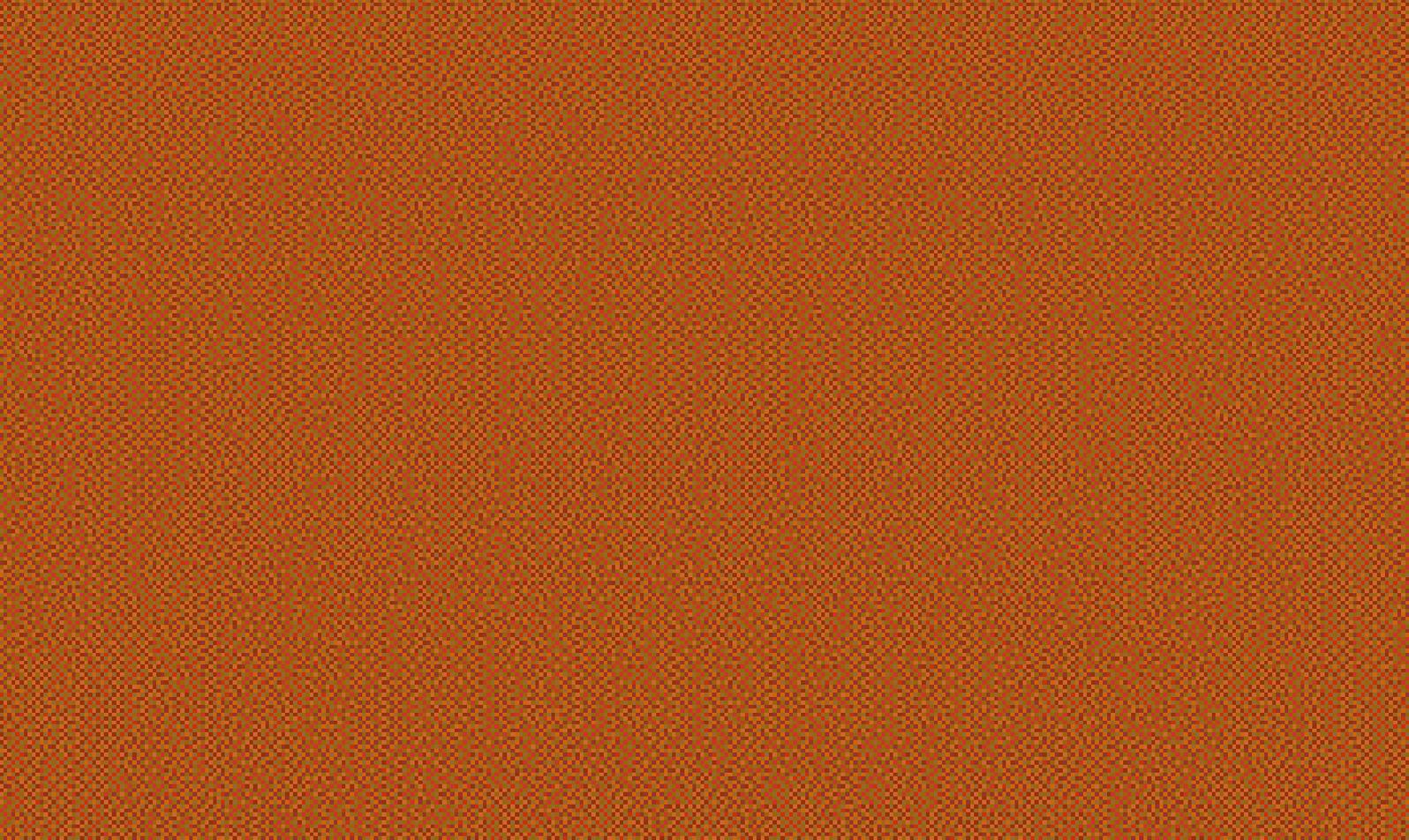
9 juillet 2002

123

Prise de position de M. Fernand Boden à l'occasion
de la révision à mi-parcours de la PAC, Bruxelles

15 juillet 2002

131



LA CECA

... il y a cinquante ans

Il y a cinquante ans

C'est à Luxembourg que tout a commencé **Le plus grand projet de paix jamais entrepris dans l'histoire de l'Europe**

Il y a 50 ans, le 10 août 1952, les institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier entraient en fonction au Grand-Duché de Luxembourg. Cette date anniversaire est l'occasion de faire le bilan de 50 années d'intégration européenne - politique, économique et sociale - qui

finallement ont permis, non seulement de garantir la paix sur un continent meurtri par les guerres, mais aussi de lui apporter la liberté et de le faire accéder à la prospérité.



Source :
*Représentation de la
Commission européenne et
Bureau d'information du
Parlement européen au
Luxembourg*

Un projet politique

C'est Robert Schuman qui réagit le premier alors qu'il était ministre français des Affaires étrangères. Le 9 mai 1950, s'inspirant d'un plan établi par Jean Monnet, il proposa au chancelier allemand de l'époque, Konrad Adenauer, de fonder une autorité supranationale qui serait compétente dans le domaine de l'industrie lourde. Ce plan, axé sur deux secteurs spécifiques de l'économie, avait surtout une orientation politique. En effet, son objectif était d'empêcher définitivement un État de recourir à ses gisements de charbon et à ses stocks d'acier pour se réarmer à l'insu des autres et de constituer une nouvelle menace. Néanmoins, M. Schuman était conscient du fait que la construction de l'Europe devait se faire pas à pas: «L'Europe ne se fera pas d'un coup».

Les membres fondateurs étaient la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. La première Communauté européenne s'appelait «Plan Schuman» pour les uns, la «CECA» pour les autres. Un Conseil des ministres chargé de représenter les intérêts nationaux fut mis en place. L'Assemblée commune de la CECA assurait le contrôle de la Haute Autorité, qui



Les pères fondateurs de la CECA devant le bâtiment qui a abrité la Haute Autorité dès son arrivée à Luxembourg en 1952

deviendra plus tard la Commission européenne. Le Conseil de ministres demeura ce qu'il était. Quant à l'Assemblée commune, elle devint le Parlement européen, dont les membres sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Les institutions de la première époque

Le traité CECA a doté la Haute Autorité de la CECA de pouvoirs exécutifs. Après avoir entendu le Conseil des ministres, celle-ci pouvait statuer à la majorité et ses décisions produisaient des effets directs dans les États membres.



Les membres de la Cour de justice ne furent nommés que plus tard. Lors de la première séance, sept juges, deux avocats généraux et le greffier prêtèrent serment. La Villa Vauban avait été mise à disposition pour l'inauguration de la Cour de justice qui y eut son siège jusqu'à ce qu'elle élise domicile dans le «Gesellenhaus» de l'Eicherberg.

Le Conseil de ministres représentait la souveraineté nationale dans ce nouveau processus décisionnel transnational. En règle générale, c'étaient les ministres de l'Économie qui se réunissaient en Conseil. Le Conseil des ministres tenait ses sessions dans les locaux du «Cercle municipal». Suivant l'importance du problème, il donnait son approbation par vote à la majorité simple, à la majorité des deux tiers ou à l'unanimité. Le secrétaire général du Conseil était le Luxembourgeois Christian Calmes. Le secrétariat avait son siège Avenue de la Liberté, en face de bâtiment CFL d'alors.

Cinquante ans après sa signature, le traité de la CECA a pris fin le 23 juillet 2002 et n'a pas été renouvelé.

Le secteur du charbon et de l'acier a été placé dans le cadre du traité instituant la Communauté européenne. L'actif de la CECA (environ 1,6 milliards d'euros) a été transféré à la Communauté européenne et la Commission européenne a été chargée de gérer ces fonds.

Une série de festivités – officielles et populaires – ont été organisées dans le cadre du cinquantenaire de la CECA. Le gouvernement luxembourgeois a notamment invité le collège des commissaires européens à un dîner le 18 juin 2002 au Château de Senningen. Puis, les festivités ont été marquées par un grand festival rock Steelworx, le 23 juin 2002, sur les friches industrielles d'Esch/Belval. ▶

► Enfin, le 27 juin 2002 a eu lieu, en présence de S.A.R. le Grand-Duc, la séance solennelle du comité consultatif CECA à l'occasion de l'expiration du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

À cette séance solennelle, qui s'est déroulée à l'Hémicycle à Luxembourg/Kirchberg, ont pris part le président de la Chambre des députés Jean Spautz, la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, le ministre de l'Économie Henri Grethen, le ministre de la Défense, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens et le secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative Joseph Schaack. Étaient également présentes Mme Viviane Reding, membre de la Commission européenne en charge de la Culture et du Sport, M. Jacques F. Poos, député et questeur au Parlement européen, et M. Jacques Santer, ancien président de la Commission européenne.



Le collège des commissaires européens le 18 juin 2002 au Château de Senningen.

Étant donné qu'il n'y avait pas de salle convenable au Luxembourg, c'est à Strasbourg que l'Assemblée commune se réunissait; par la suite, la capitale de l'Alsace fut officiellement désignée comme siège de l'Assemblée.

Deuxième étape: les traités de Rome

La construction de l'Europe a également subi des revers. Ainsi, en 1954, l'Assemblée nationale française fit échouer le projet d'une Communauté européenne de la défense. Ce furent alors les hommes politiques du Benelux qui relancèrent les efforts. En juin 1955, les ministres des Affaires étrangères des États membres de la CECA inauguraient à Messine, en

Sicile, une conférence intergouvernementale qui déboucha sur les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et l'Euratom. La signature de ces deux traités, le 25 mars 1957, au Capitole de Rome, fut un événement historique. Ils entrèrent en vigueur le 1^{er} janvier 1958.

Sans la CEE, les États de l'Europe occidentale n'auraient pas connu le miracle économique. On ne saurait sous-estimer l'importance de la place d'une union douanière qui a permis la libre circulation des marchandises entre les États membres. Dès la première heure, la CEE réduisit les droits de douane de dix pour cent. Par la suite, les droits de douane intra-communautaires furent graduelle-



Séance solennelle au Cercle municipal de la Ville de Luxembourg : la Haute Autorité entame ses travaux officiellement le 10 août 1952. Jean Monnet définit la stratégie de la CECA.

ment abaissés. Grâce à l'ouverture des frontières, le commerce s'est intensifié.

Succès du lancement de la politique agricole commune

La politique agricole commune fut lancée le 14 janvier 1962. Sa double ambition était de «garantir la sécurité des approvisionnements tout en assurant un niveau de revenu équitable à la population agricole». Ces objectifs ont été atteints rapidement, notamment en faisant appel à des organismes d'intervention pour le stockage de produits ne pouvant pas être écoulés immédiatement et en instaurant des prix garantis pour les agriculteurs. Mais il apparut dès les années 80 que la productivité des agriculteurs surpassait de plus en plus les besoins des consommateurs et qu'elle générerait des surproductions difficiles à écouler. En 1992, le système de la garantie des revenus agricoles par le biais de prix garantis fut abandonné. Depuis lors, la politique agricole européenne s'appuie de plus en plus sur le système de subventions directes aux revenus des agriculteurs.

Le marché intérieur soude l'Europe

Les traités de Rome prévoyaient déjà un véritable marché commun assorti d'une libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. Mais, au début, ces objectifs étaient loin d'être réalisés. La Communauté européenne se permettait le luxe d'un

espace économique où les obstacles non tarifaires étaient nombreux. Des formalités compliquées ainsi que les taxes de manutention et de transport augmentaient le coût de la production dans les États membres. Des structures industrielles traditionnelles, souvent transmises de génération en génération, étaient maintenues grâce au contingentement des importations ou à des mesures protectionnistes similaires. Or, cette démarche était néfaste dans la mesure où elle avait pour effet de retarder les changements structurels nécessaires. L'un des obstacles, aujourd'hui à peine concevable, était les contrôles aux frontières qui immobilisaient les conducteurs de poids lourds en moyenne une heure et vingt minutes. Pour un transport d'Anvers à Rome, il fallait s'attendre à rouler à la vitesse dérisoire moyenne de 20 kilomètres à l'heure.

La Commission européenne a réagi. Elle a conçu un plan en deux étapes. La première étape consistait à délocaliser vers l'intérieur du pays les contrôles et les formalités jusqu'alors effectués aux frontières. L'objectif de la deuxième étape était de renforcer la coordination et l'harmonisation des dispositions nationales. Il faut dire que les différences entre les normes et les règles applicables représentaient un obstacle commercial plus significatif encore que les anciens droits de douane. En effet, elles faisaient augmenter le coût unitaire et le coût du stockage, tout en entravant la coopération industrielle et commerciale transfrontalière.

Pour une durée de 50 ans

Le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier a été conclu pour une durée de 50 ans. Officiellement, il a expiré le 23 juillet 2002. Après cette date, le secteur du charbon et de l'acier sera régi par le traité instituant la Communauté européenne. Les avoirs de la CECA, soit environ 1,6 milliards d'euros, seront transférés à la Commission européenne qui se chargera de leur gestion. Les recettes du fonds, qui génère quelque 45 millions d'euros par an, seront affectées au financement de projets de recherche, plus précisément de projets tendant à favoriser la compétitivité, la croissance et l'emploi dans les industries du charbon et de l'acier.



Les aléas de l'histoire ont fait que la maison natale de Robert Schuman se trouve nichée au pied du plateau du Kirchberg, le quartier «européen» de la capitale luxembourgeoise.

Robert Schuman, un Luxembourgeois de naissance

Robert Schuman naquit en 1886 dans le faubourg luxembourgeois de Clausen. Il obtint son baccalauréat en 1886 à l'Athénée de Luxembourg. Ce n'est pas un hasard si sa maison natale abrite aujourd'hui le «Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman». La personnalité de M. Schuman était marquée par son origine.



Fils d'un douanier lorrain de nationalité allemande et d'une Luxembourgeoise, sa langue maternelle était le luxembourgeois. Sans nul doute, la combinaison de ces influences luxembourgeoise, allemande et française l'incita à lancer un plan qui aboutirait à la création de la première Communauté européenne. Comme d'autres pères fondateurs de l'Europe, il était un frontalier qui, ayant vécu deux guerres dévastatrices pour la ▶

C'est Jacques Delors, ancien ministre français de l'Économie et des Finances, qui a changé les choses. Au début de 1985, il succédait au Luxembourgeois Gaston Thorn à la présidence de la Commission européenne. Quelques jours à peine après être entré en fonction, il proposa au Parlement européen de supprimer toutes les frontières entre les États membres de la CE. Un Livre blanc sur le marché intérieur fut publié par la suite; il contenait une liste de recommandations en vue de plus de 300 mesures législatives. Ces recommandations devaient permettre de supprimer l'imbroglio des mesures protectionnistes par lesquelles les États membres isolaient encore leurs marchés nationaux.

L'Acte unique européen, qui représente la première révision des traités de Rome, fut adopté lors du sommet des chefs d'État ou de gouvernement en décembre 1985 à Luxembourg. L'Acte unique européen fit non seulement du 31 décembre 1992 la date magique pour le marché intérieur, mais il supprima aussi le principe du vote à l'unanimité. Désormais, les deux tiers des mesures nécessaires dans le cadre du marché intérieur pouvaient être adoptées par un vote du Conseil des ministres à la majorité qualifiée, de concert avec le Parlement. Au printemps 1988, ce processus s'accéléra encore à la suite du rapport Cecchini de la Commission, d'après lequel la création du Marché unique devrait permettre une économie de coûts de 200 milliards d'écus par an. Cette perspective libéra

des forces insoupçonnées. Le dernier jour de l'année 1992, ce furent les douaniers luxembourgeois qui, les premiers en Europe, firent leurs adieux aux frontières nationales.

Liberté de déplacement grâce à Schengen

Contrairement à toute attente, les contrôles des personnes n'avaient pas encore été supprimés à la plupart des frontières. La Commission et le Parlement européen envisageaient déjà de se pourvoir devant la Cour de justice lorsque l'accord Schengen fut signé le 19 juin 1999 à bord du bateau MS «Princesse Marie-Astrid» par l'Allemagne, la France et les trois pays du Benelux; il fut complété par un accord complémentaire cinq ans plus tard. Il fallut pourtant attendre encore cinq années de plus avant que les traités n'entrent enfin en vigueur.

En pratique, un touriste pouvait désormais se rendre du Luxembourg aux îles Canaries, par exemple, sans devoir présenter sa carte d'identité. Depuis, tous les États membres de l'Union européenne ont adhéré à l'accord, sauf l'Irlande et le Royaume-Uni. Même les pays nordiques, y compris l'Islande, bénéficient de cette entière liberté de déplacement. En compensation, les contrôles ont été renforcés aux frontières extérieures de l'Union européenne et dans les aéroports.

L'euro, monnaie unique

Dès avant la création du Marché



Le conseil des ministres de la CECA réuni au Cercle municipal qui avait été aménagé spécialement pour l'occasion.

unique, il était clair, aux yeux de bon nombre d'observateurs, que celui-ci ne pourrait produire tous ses effets qu'avec une monnaie unique, à l'instar du dollar américain. Au début des années soixante-dix déjà, un groupe conduit par M. Pierre Werner, ministre d'État luxembourgeois, avait présenté un plan qui toutefois n'avait pas pu être appliqué en raison de la situation économique mondiale, de deux crises pétrolières notamment. Mais l'idée fut relancée vingt ans plus tard, à l'initiative de l'infatigable président de la Commission européenne, Jacques Delors. Les chefs d'État ou de gouvernement chargèrent celui-ci d'élaborer un nouveau plan, qui se révéla étonnamment similaire au plan Werner. Le traité de Maastricht, entré en vigueur en 1993, marqua l'aboutissement de ces efforts. L'essentiel de son contenu était l'introduction

d'une monnaie unique au plus tard à partir de 1999. Contrairement aux attentes, tous les obstacles purent être surmontés, et le 1er janvier 2002 l'euro est arrivé dans les porte-monnaie des citoyens de douze États membres. Seuls le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark restent encore à l'écart.

Le traité d'Amsterdam, conclu en juin 1997 par les chefs d'État ou de gouvernement, a permis de communautariser, en partie du moins, la coopération dans les domaines des affaires intérieures et de la justice. L'accord de Schengen devint partie intégrante des traités et, en sa qualité de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana personnifia cette politique.

Au Conseil de ministres, qui repré-

▶ moitié de l'Europe, était fermement convaincu qu'il ne devrait plus jamais y avoir de conflit entre la France et l'Allemagne. La région frontalière ne devait jamais voir le passage des armées.

«Adressez-vous au chef de cabinet»

Un jour, Robert Schuman voulut rendre visite à Jean Monnet. La tête penchée en avant, il s'adressa dans sa langue maternelle, le luxembourgeois, à l'huissier qui pensa bien faire en lui donnant ce conseil: «Si vous cherchez un emploi, vous feriez mieux de vous adresser directement à Charles Reichling, le chef de cabinet du membre luxembourgeois, Albert Wehrer, c'est au rez-de-chaussée, à droite, dernière porte de droite C'est lui qui est responsable des recrutements».

D'ailleurs, de nombreux jeunes Luxembourgeois qui se présentaient pour un emploi venaient directement de la caserne, en uniforme.

Des institutions dotées de pouvoirs propres

Au fil des années, l'Union européenne s'est dotée d'une structure institutionnelle propre comprenant le Parlement, le Conseil de minis- ▶

► tres, la Commission, la Cour de justice et la Cour des comptes. Chacune de ces institutions est dotée de pouvoirs propres.

Le *Parlement européen* est l'organe représentatif des citoyens, qui en élit les membres au suffrage universel direct tous les cinq ans. Le Parlement européen compte 626 députés, dont six Luxembourgeois. Il participe à la fonction législative, adopte le budget et contrôle la Commission en sa qualité d'organe exécutif de l'Union.

Le *Conseil européen* réunit plusieurs fois par an les chefs d'État ou de gouvernement, qui définissent les orientations générales.

Le *Conseil de ministres* représente les gouvernements des États membres. Le Conseil et le Parlement européen se partagent le pouvoir législatif et le pouvoir budgétaire. Le Conseil est la principale instance dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et celui de la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. Suivant les domaines concernés, le Conseil de ministres adopte des décisions à l'unanimité, à la majorité qualifiée ou à la majorité simple. La présidence est exercée par les États membres, à tour de rôle, tous les six mois.

La *Commission européenne* est un organe indépendant qui représente les intérêts européens communs. Elle est le moteur du processus ►

sente les différents États, les décisions sont adoptées de plus en plus souvent à la majorité qualifiée. Pour ce qui est de la plupart des actes communautaires, le Parlement européen et le Conseil des ministres codécident désormais sur un pied d'égalité. Par ailleurs, lors du sommet spécial tenu à Luxembourg en novembre 1999, les États membres se sont engagés à harmoniser leurs politiques de l'emploi.

Effet magnétique sur les pays candidats

Les citoyens de l'Union européenne profitent de celle-ci et en tirent des bénéfices, comme en témoigne l'effet qu'elle produit sur les pays tiers. Le nombre des membres est passé de six à quinze à la suite des élargissements de 1973 (Royaume-Uni, Irlande, Danemark), de 1981 (Grèce), de 1986 (Espagne et Portugal) et de 1995 (Autriche, Finlande, Suède). Au lendemain de la chute du mur de Berlin, dix autres États d'Europe centrale et orientale, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie sont venus frapper aux portes de la Communauté.

Une stratégie d'adhésion a été adoptée le 13 décembre 1997 lors du sommet de Luxembourg. Elle a été complétée ultérieurement à Helsinki. Des négociations sont en cours avec la Bulgarie, Chypre, la Tchéquie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie. Il est plus que probable que l'Union européenne accueillera dix

nouveaux États membres dès 2004, avant les prochaines élections européennes. La Bulgarie et la Roumanie devront patienter un peu plus longtemps, de même que la Turquie, avec laquelle les négociations n'ont pas encore été engagées, étant donné qu'elle ne satisfait pas encore aux critères de Copenhague relatifs à l'État de droit et au respect des droits de l'homme.

On s'en remet à la Convention

En décembre 2000, les chefs d'État ou de gouvernement avaient tenté, à Nice, de réformer l'Union européenne dans la perspective du prochain élargissement. Ils n'y sont parvenus qu'à moitié. Le Luxembourg a en tout cas reçu la garantie qu'il pourra encore se faire entendre dans le concert communautaire, plus particulièrement à la Commission et au Parlement ainsi que, grâce au vote pondéré, au Conseil de ministres.

La prochaine conférence sur la réforme des institutions est prévue pour 2004. Mais elle sera précédée d'une Convention chargée de préparer la révision du traité. Cent cinq membres des parlements nationaux, du Parlement européen, des gouvernements, de la Commission européenne ainsi que des représentants des pays candidats à l'entrée dans l'Union - ces derniers sans droit de vote - seront chargés d'élaborer une constitution européenne ou du moins un traité constitutionnel européen. Ils auront à définir clairement la réparti-



tion des compétences entre les différents États membres et l'Union et à simplifier les mécanismes décisionnels.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont préparé toute une série de questions à débattre à la Convention de Laeken. Premièrement, comment la légitimité démocratique et la transparence des organes actuels, c'est-à-dire de la Commission, du Conseil, de la Cour de justice et de la Cour des comptes peuvent-elles être renforcées? Deuxièmement, quels seront les rôles des parlements nationaux? Troisièmement, comment améliorer les délibérations et les travaux des organes dans une Union élargie?

Présidée par M. Giscard d'Estaing, ancien président de la République française, la Convention se veut à l'écoute du citoyen. Mais que veut le citoyen? Un sondage Eurobaromètre de la Commission européenne

apporte des éclaircissements sur ce point. En ce qui concerne l'Union, il souhaite, en tout état de cause, un renforcement de son rôle dans la coopération judiciaire et policière, la lutte contre la criminalité transfrontalière, l'endiguement de l'immigration et un accroissement de ses compétences pour l'accueil des réfugiés.

Le besoin d'une approche communautaire apparaît également dans le domaine de la politique de l'environnement et de la sécurité des produits alimentaires. Il n'y a aucun doute non plus sur la nécessité d'une amélioration de la coopération dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité ainsi que dans celui de la défense commune. Sur d'autres points, les interventions de l'Union européenne devraient se limiter à des mesures d'accompagnement. Les différentes nations, pour leur part, devraient rester partie intégrante de l'Europe.

► législatif. Elle met les politiques communes en œuvre, assure l'exécution du budget, gère les programmes communautaires, représente l'Union européenne dans des négociations internationales et veille à l'application correcte des traités. Elle est responsable devant le Parlement européen.

La *Cour de justice des Communautés européennes* et le Tribunal de première instance veillent à l'application uniforme du droit communautaire. Ces juridictions sont compétentes pour connaître des litiges entre les États membres, entre l'Union et les États membres ainsi qu'entre l'Union et les particuliers. Les juridictions nationales peuvent demander à la Cour de justice de se prononcer sur l'interprétation du droit communautaire.

La *Cour des comptes européenne* vérifie la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de l'Union et s'assure de la bonne gestion financière du budget européen.

Le *Comité économique et social* ainsi que le *Comité des régions* ont un rôle consultatif.

La *Banque européenne d'investissement* finance des projets d'investissement à long terme pour contribuer à un développement équilibré au sein de l'Union européenne ainsi que dans des pays tiers.

L'Europe a besoin de la méthode communautaire

La Convention surtout et, après elle, les gouvernements vont devoir s'interroger sur la nécessité d'un renforcement ou, au contraire, d'un assouplissement de la méthode communautaire ou méthode Monnet. Le principe de cette méthode est une interaction équilibrée entre la Commission, le Parlement et le Conseil; la Cour de justice jouant le rôle d'arbitre et la Cour des Comptes celui de contrôleur impitoyable. La Commission a le droit exclusif de présenter des initiatives législatives et est une bonne garante des intérêts des petits États membres. C'est à cette méthode que l'Europe doit les progrès réalisés.

Cette méthode s'oppose diamétralement à la méthode dite de la coopération intergouvernementale. Cette dernière prévaut dans ce qu'on appelle les deuxième et troisième piliers du traité de Maastricht, couvrant la politique étrangère et de sécurité commune et la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. L'Europe des libertés, de la

sécurité et du droit a besoin de la méthode communautaire. La coopération intergouvernementale en effet est trop lente. Les résolutions des gouvernements prennent généralement la forme de conventions intergouvernementales que tous les parlements nationaux doivent ratifier par une procédure longue et compliquée. Or, les problèmes urgents, tels que la criminalité organisée, le terrorisme international, le blanchiment d'argent, le trafic d'êtres humains et de drogues exigent des réponses rapides.

L'intégration européenne, qui est un processus sui generis, ne peut malheureusement s'inspirer d'aucun exemple historique.

Cette situation explique les nombreuses difficultés rencontrées au cours de sa réalisation. On cite souvent en exemple différents États fédéraux tels que les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne ou la Suisse. Mais il ne faut pas oublier que ces derniers se sont constitués à la suite de guerres.



Quel est le prix d'une heure de paix?

«Au fait, quel est le prix d'une heure de paix?» Telle est la question formulée un jour par le chef du gouvernement luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, devant le Parlement européen. Il est difficile d'y répondre en chiffres. Que faudrait-il facturer, la participation des États membres, c'est-à-dire de leurs citoyens, au budget communautaire? Par contre, il est beaucoup plus facile de chiffrer le prix d'une heure de guerre. Les Américains ont fait le calcul à la suite de leur intervention au Kosovo. Ils ont ainsi établi que le coût d'une guerre de plusieurs semaines est supérieur au montant total du budget communautaire annuel, qui se chiffre à environ 100 milliards d'euros. Sans faire entrer les autres avantages en ligne de compte, n'est-ce pas déjà là une preuve éclatante du fait que l'Union européenne, qui représente le plus grand projet de paix dans l'histoire de l'Europe, vaut bien davantage d'efforts encore? Des efforts incluant son élargissement qui, finalement, est aussi une garantie de paix.



L'Europe à Luxembourg

Le siège des institutions, une question aussi ancienne que la Communauté

La nuit du 24 au 25 juillet 1952 fut une nuit historique. Au terme de 18 heures de pourparlers, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Joseph Bech, propose que la Haute Autorité de la CECA commence ses travaux à Luxembourg, suggestion finalement adoptée. Son premier président, Jean Monnet, n'était guère enchanté. Lui, qui résidait au début à l'hôtel «Grand Chef» de Mondorf, nourrissait plutôt l'idée d'un district fédéral qui échapperait à la souveraineté nationale et qu'il aurait préféré établir à Fontainebleau, près de Paris.

Luxembourg, une ville européenne

La Haute Autorité de la CECA demeura à Luxembourg, jusqu'au milieu des années 60, jusqu'à la fusion des organes exécutifs de la CECA, de la CEE et de l'Euratom, dont émergea la Commission européenne.

À plusieurs reprises, la «question du siège» donna lieu à de vives discussions politiques. Aujourd'hui, la Commission et le Conseil de ministres ont leur siège à Bruxelles, et Strasbourg a été confirmé comme siège du Parlement européen, tandis que les institutions européennes suivantes

sont établies à Luxembourg:

- le *secrétariat général* du *Parlement européen*,
- des services de la *Commission*, notamment l'Office statistique Eurostat, des unités du Service de traduction, de l'administration et des unités de différentes Directions générales,
- la *Cour de justice des Communautés européennes* et le *Tribunal de première instance*,
- la *Cour des comptes des Communautés européennes*,
- la *Banque européenne d'investissement* et le *Fonds européen d'investissement*,
- l'*Office des publications officielles*, qui est l'éditeur officiel de l'Union.

En avril, juin et octobre, le *Conseil de ministres* tient ses sessions à Luxembourg.

La ville de Luxembourg compte 7 500 fonctionnaires de l'Union européenne, ce qui, mathématiquement, représente un habitant de la capitale sur 10.

Suite à l'élargissement de l'Union européenne, ce chiffre, qui ne tient pas compte des nombreux prestataires de services établis autour des institutions installées à Luxembourg, devrait encore augmenter fortement.

Le Luxembourg en Europe

La politique des alliances, une tradition

L'évolution rapide qui a permis à un pays agricole comme le Grand-Duché de Luxembourg de devenir une société de services par excellence n'aurait pas été possible sans son intégration dans la CECA, la CEE et l'UE.

En raison de sa situation géopolitique, ce pays situé au cœur de l'Europe et coincé entre deux grandes puissances comme la France et l'Allemagne, n'avait, en fait, d'autre choix que de contracter des alliances au cours de sa brève histoire en tant qu'État national.

Pris entre les deux ennemis jurés qu'étaient la France et l'Allemagne, le Luxembourg a été des siècles durant une «quantité négligeable» et une victime de l'histoire.

À la suite de plusieurs traités de paix, le pays a dû céder des parties importantes de son territoire à la France, à la Belgique et à l'Allemagne. Redevenu souverain, il tira les conséquences pour mener une politique d'alliances en fonction des grandes tendances géopolitiques du moment en Europe: le Luxembourg a été membre du *Zollverein*, il a adhéré à l'Union économique et monétaire belgo-luxembourgeoise, fait partie du Benelux et, depuis peu, coopère dans

le cadre de l'espace Saar-Lor-Lux.

Durement éprouvé par les deux guerres mondiales, le Luxembourg approuva sans réserve la déclaration de Robert Schuman jetant les fondements de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. À cette époque, le Luxembourg produisait plus d'acier que la Belgique et l'Italie. L'industrie métallurgique, qui occupait environ 30 000 salariés et représentait quelque 15 % du produit national brut, était un énorme facteur économique. Elle était obligée, plus que les autres secteurs, de se tourner vers l'exportation. Le projet de suppression des droits de douane et les perspectives d'augmentation des recettes générées par les exportations

permirent aux responsables luxembourgeois de rejoindre facilement le projet franco-allemand.

Le transfert de droits souverains à une autorité supranationale était un acte politique volontaire qui, logiquement, fut suivi de l'approbation de tous les traités ultérieurs.

Avec le recul, il apparaît paradoxalement que globalement le Luxembourg a renforcé sa souveraineté. Pendant des siècles le pays ne fut que le jouet des autres nations, perpétuelle victime de dissensions et terre de passage des armées étrangères. Il est désormais un membre à part entière de l'Union européenne, même si, bien sûr, il n'a pas le même poids que d'au-

tres membres dans le processus décisionnel commun. La preuve la plus récente en est l'euro, qui lui a finalement apporté une nouvelle autonomie.

Pleine participation au processus d'intégration

Le Grand-Duché de Luxembourg étant représenté dans toutes les institutions de l'Union européenne, il participe pleinement au processus d'intégration. Le pays envoie six députés à Strasbourg et, comme les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et l'Autriche, il compte un membre dans la Commission (actuellement c'est Viviane Reding). Le Grand-Duché de Luxembourg conservera son com-

Prix Charlemagne attribué au peuple luxembourgeois

Le Grand-Duché de Luxembourg est le seul des six États fondateurs qui ait renoncé à la langue maternelle des Luxembourgeois dans les sessions du Parlement européen, de la Commission et du Conseil de ministres.

C'est le premier pays à avoir pourvu ses plaques d'immatriculation nationales de douze étoiles dorées sur fond bleu.

Enfin, c'est au peuple luxembourgeois que, pour la récompenser de son attitude pro-européenne, fut dé-



cerné, en 1986, à Aix-la-Chapelle, le prix Charlemagne, qui jouit d'un grand prestige dans le monde entier.

S.A.R. le Grand-Duc Jean, lors de la remise du Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle le 8 mai 1986

missaire même après l'entrée en vigueur du traité de Nice et même si les grands États membres et les moyens n'en envoient plus qu'un à Bruxelles. Au Conseil de ministres, qui est la représentation des différents États membres et qui continue de jouer un rôle majeur dans la fonction législative, le Luxembourg a deux voix et peut invoquer un vote unanime dans certains cas. Actuellement, le Luxembourg compte deux juges (Romain Schintgen et Marc Jaeger) et un avocat général (Jean Mischo) à la Cour de justice ainsi qu'un membre à la Cour des comptes (François Colling). Par ailleurs, le Luxembourg est représenté par six membres au Comité économique et social et au Comité des régions.

Bénéficiaire de programmes de l'UE

Comme tous les autres États membres, le Luxembourg profite des nombreux fonds et programmes communautaires. Vu le niveau économique du pays, les subventions accordées par les fonds sont inférieures à celles dont bénéficient d'autres pays membres. C'est surtout le nord du pays, une région essentiellement agricole, qui bénéficie du soutien communautaire, au même titre que la région de l'industrie sidérurgique, en pleine restructuration dans le sud. En tant qu'État membre, le Luxembourg a également accès au Fonds social européen, aux programmes dans le domaine de la jeunesse, de la formation, de l'éducation et de la culture ainsi qu'à tous les domaines de la

recherche. Pour la période 2000-2006, par exemple, le Fonds social prévoit une somme de 39 millions d'euros, le Fonds de développement régional une somme de 41 millions d'euros pour le Luxembourg. Si l'on fait abstraction des avantages que le Luxembourg tire de la présence des institutions européennes qui y ont leur siège, il est logiquement un contributeur net sur le plan budgétaire.

Des frontières ouvertes

Plus important encore, la suppression des frontières nationales et la création du marché intérieur commun ont permis au Luxembourg d'entrevoir de nouvelles possibilités. À l'instar de l'industrie sidérurgique, toutes les entreprises et tous les prestataires de services ont tiré profit de l'ouverture des frontières, malgré le renforcement de la pression concurrentielle. Aujourd'hui, les échanges avec les autres États membres représentent environ les neuf dixièmes du commerce extérieur dans son ensemble. L'élargissement de l'Union européenne va offrir de nouveaux débouchés.

C'est également l'ouverture des frontières qui a permis au Luxembourg d'embaucher la main-d'œuvre frontalière nécessaire pour assurer la poursuite de la croissance économique à un niveau élevé.

L'Europe profite du Luxembourg

Comment l'Union européenne, forte de plus de 350 millions d'habitants,

peut-elle profiter d'un État membre qui n'en compte que 450 000? En fait, le Luxembourg peut être fier de ses initiatives en faveur de la construction de l'Union européenne. Historiquement, l'introduction de l'euro, le 1^{er} janvier 2002, remonte au plan Werner. En 1991, le Traité de Maastricht, prévoyant la création de l'Union monétaire, a été conclu sous la présidence luxembourgeoise. Plus tard, c'est Jean-Claude Juncker, devenu entre-temps chef de gouvernement, qui, ayant lui-même participé directement aux négociations du Traité de Maastricht, a servi de médiateur entre Paris et Bonn pour faire accepter le pacte de stabilité et de croissance en vue de l'Union monétaire, sans lequel l'Allemagne refusait de se séparer de son *deutschemark*.

Le plus petit des membres de l'Union européenne compte d'ores et déjà deux présidents de la Commission: Gaston Thorn et Jacques Santer, sous la présidence duquel furent prises les décisions capitales en vue de l'introduction de l'euro. M. Santer était également président du Conseil lorsque furent adoptés, en décembre 1985, la première réforme des traités communautaires et l'Acte unique européen assorti du programme de mise en place du marché unique. Des responsables politiques luxembourgeois avaient présidé la conférence intergouvernementale préalable.

Il ne faut pas oublier non plus les ministres des Affaires étrangères et autres ministres qui, grâce à leur formation multiculturelle et leur connais-

sance, en particulier, des politiques française et allemande et de leurs motifs, ont offert, plus d'une fois, leurs services de médiateurs, des années durant, lorsque les négociations étaient au point mort. Le fait que les intérêts du Luxembourg étaient moins cruciaux que ceux des grands États membres leur facilitait certainement la tâche.

Les deux tiers des députés luxembourgeois au Parlement européen ont déjà assumé un mandat de ministre et sont des habitués de la politique. Quel autre pays peut en dire autant?

Des Européens convaincus

Quelle importance la population luxembourgeoise attache-t-elle à ce que son pays soit membre de l'Union européenne? À la lecture des sondages Eurobaromètre de la Commission, on constate que les Luxembourgeois et les Italiens se rangent constamment parmi les Européens les plus convaincus. Près de 70%, contre 40% seulement en moyenne européenne, se sentent liés à l'Union européenne. Environ 80% sont favorables à l'Union européenne. Les Luxembourgeois considèrent comme tout à fait normal que leur pays soit membre de l'Union européenne, qui fait tout simplement partie de la vie quotidienne. S'il est vrai que quelques habitants craignent une perte de leur identité en raison de l'europanisation et du pourcentage élevé d'étrangers, nul ne réclame pour autant une renationalisation du pays. L'empê-

cher, tel est d'ailleurs le mot d'ordre des hommes politiques luxembourgeois de toute obédience. À leurs yeux, l'Europe est synonyme de politique de paix et ils ne sauraient envisager l'avenir sans l'Europe. «Nous sommes condamnés à être des Européens», avait avoué Jacques Santer, il y a plusieurs années déjà.



À la Une |

10 septembre 2002

**Le Premier ministre Monsieur
Jean-Claude Juncker**
en
Slovaquie

C'est sur invitation du Premier ministre slovaque, Mikulas Dzurinda, exprimée lors de la visite officielle de ce dernier le 6 février 2001 que Jean-Claude Juncker s'est rendu le 10 septembre 2002 en visite officielle en République slovaque.

Accompagné de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, Jean-Claude Juncker a été officiellement accueilli avec les honneurs militaires au siège du gouvernement slovaque.

Au programme de l'entrevue entre Jean-Claude Juncker et Mikulas Dzurinda – qui s'est déroulée dans une atmosphère très conviviale – figuraient des sujets bilatéraux ainsi que des questions d'ordre européen et international. Les discussions ont porté principalement sur les négociations d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, la Convention sur l'avenir de l'Union, l'élargissement de l'OTAN et la coopération entre les pays membres du Benelux et du groupe Visegrad



*Accueil officiel par le Premier ministre de la République
slovaque M. Dzurinda*



Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères E. Kukan

(République slovaque, République tchèque, Hongrie et Pologne).

Le Premier ministre luxembourgeois a également rencontré le ministre slovaque des Affaires étrangères M. Eduard Kukan, ainsi que le président du mouvement chrétien-démocrate M. Pavol Hrusovsky.

Après une première visite officielle de M. Juncker en Slovaquie en 1999, cette visite intervenait, comme le Premier ministre slovaque l'a souligné, au cours d'une période importante des relations internationales de la Slovaquie. En effet, le pays prévoyait de finaliser jusqu'en fin d'année les négociations d'adhésion à l'Union européenne et était en pleine préparation du sommet de l'OTAN qui aurait lieu en novembre 2002 à Prague.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker s'est félicité d'emblée des relations bilatérales

excellentes qui existent entre la Slovaquie et le Luxembourg et qui sont encore renforcées par les relations personnelles amicales qui lient les deux chefs de gouvernement. « Le bilan de la coopération bilatérale, tant au niveau politique, économique que culturel est excellent », a confirmé dans ce contexte Mikulas Dzurinda.

« Nous portons sur la Slovaquie un regard amical et éprouvons une réelle admiration devant les énormes progrès que la Slovaquie a accomplis depuis quatre ans », a ajouté le Premier ministre luxembourgeois. Selon Jean-Claude Juncker, ce mérite reviendrait entièrement aux grands efforts du peuple slovaque ainsi qu'à son actuel Premier ministre Mikulas Dzurinda « dont la réputation n'est plus à faire et qui est estimé par tous ses collègues européens ».

Le Premier ministre luxembourgeois a relevé les progrès économiques que la Slovaquie a réalisés ces dernières



M. Biltgen et son homologue slovaque M. Peter Magvasi

années, notamment en matière de sa balance commerciale excédentaire vis-à-vis du Luxembourg. Or, les deux Premiers ministres étaient d'accord pour dire que les progrès slovaques les plus remarquables avaient été réalisés en matière d'intégration européenne et au niveau des relations euro-atlantiques. M. Juncker a insisté dans ce contexte sur le fait que, selon la position luxembourgeoise, le calendrier agréé en matière d'adhésion européenne devrait être respecté et que la Slovaquie pourrait ainsi participer aux élections européennes de juin 2004.

M. Dzurinda a finalement remercié le gouvernement luxembourgeois pour la décision d'accorder une aide d'urgence de 250 000 euros à la Slovaquie, considérablement touchée par de graves inondations, mesure annoncée par Jean-Claude Juncker lors de la réunion bilatérale.

De son côté, M. Biltgen a eu des pourparlers avec son

homologue slovaque M. Peter Magvasi qui portaient sur des dossiers d'intérêt commun et notamment sur la volonté de renforcer la collaboration bilatérale en matière de travail. M. Biltgen a d'ailleurs marqué sa satisfaction sur le fait que depuis son entrée en fonction en 1999, un certain nombre d'accords aient pu être signés entre la Slovaquie et le Luxembourg : un accord au niveau de l'échange de stagiaires, a permis d'accueillir des stagiaires slovaques au Luxembourg en 2002 ou encore la Convention sur la sécurité sociale signée par les deux pays en mai 2002. L'évolution récente de la situation socio-économique a également été abordée par les deux ministres.



10-16 septembre 2002

Mme Lydie Polfer devant l'Assemblée générale des Nations unies

La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer s'est rendue le 10 septembre à New York pour y participer à la 57^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

C'est dans une atmosphère faite de réflexion et de recueillement que se sont ouverts les travaux de l'Assemblée générale, en ce jour anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001, par une cérémonie devant le siège de l'organisation universelle. Mme Lydie Polfer a participé à cette commémoration organisée pour les délégués des 190 nations qui forment la famille des Nations unies et pour les membres du personnel de l'organisation. Elle a également représenté le Luxembourg à la cérémonie organisée par la mairie de New York à *Battery Park*, à quelques pas de l'endroit où se sont écroulées le 11 septembre 2001, les tours du *World Trade Center*.

La ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a souligné que l'hommage rendu aux victimes de l'intolé-



Mme Polfer et le secrétaire d'État américain Colin Powell



rance, le recueillement et le climat de réflexion qui caractérisent les cérémonies commémoratives devraient en premier lieu inciter tous les hommes de bonne volonté au rapprochement et à plus de compréhension mutuelle.

Consultations bilatérales en marge de l'Assemblée générale

En marge de l'Assemblée générale des Nations unies, Mme Lydie Polfer s'est entretenue avec certains de ses homologues présents à New York. Elle a notamment rencontré le nouveau ministre turc des Affaires étrangères M. Sükrü Gürel avec lequel elle a évoqué le processus de réformes en cours. Les ministres ont partagé l'analyse qu'il s'agit d'une avancée encourageante, signalant la volonté des responsables turcs de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du partenariat d'adhésion entre la Turquie et l'Union européenne. Pour ce qui est du processus de rapprochement entre l'Union et la Turquie, les principales étapes à venir seraient la publication, le 16 octobre 2002, par la Commission européenne du deuxième rapport régulier sur les progrès réalisés sur la voie de l'adhésion, en vue du Conseil européen de Copenhague qui se tenait peu de temps après les élections législatives en Turquie, le 3 novembre.

Les ministres ont également fait le tour des questions

régionales et notamment de la question chypriote, dossier particulièrement important alors que Chypre s'apprêtait à conclure les négociations d'adhésion avec l'Union européenne et que les pourparlers entre les deux communautés de l'île, menés sous l'égide des Nations unies, reprenaient une certaine dynamique.

Ces questions ont également fait l'objet de discussions menées avec le ministre chypriote des Affaires étrangères M. Ioannis Kasoulides. Par ailleurs, les ministres se sont félicités de l'avancement rapide des négociations d'adhésion entre l'Union européenne et Chypre. En effet, à l'exception de quelques problèmes techniques concernant l'agriculture et les questions budgétaires, ces discussions ont pu être clôturées entre les partenaires de façon à ce que la conclusion officielle des négociations lors du Conseil européen de décembre semble acquise.

Les discussions avec M. Felipe Pérez Roque, ministre cubain des Affaires étrangères, se sont principalement concentrées sur les perspectives d'une coopération trilatérale dans le domaine de la santé dans l'intérêt de certains pays cible de la coopération luxembourgeoise au développement.

Par ailleurs, les deux ministres ont évoqué une intensification des relations entre l'Union européenne et Cuba et la poursuite d'une politique d'ouverture et de réformes



La ministre Polfer a évoqué avec son homologue turc Sükrü Gürel le processus de réformes en cours

dans le domaine des droits de l'homme et des libertés individuelles.

En marge de l'Assemblée générale, les quinze ministres de l'Union européenne se sont rencontrés pour concerter leurs positions sur différents dossiers, parmi lesquels le Moyen-Orient, où les efforts récents de la présidence danoise ont été unanimement salués, la Cour pénale internationale, où un large consensus s'est dégagé concernant la procédure à suivre pour parvenir à un accord lors du conseil Affaires générales suivant, et l'Irak.

Pour ce qui est de cette dernière question, Lydie Polfer, tout comme ses homologues de l'Union, a exigé un retour immédiat et inconditionnel des inspecteurs de l'ONU en Irak et une action collective et réfléchie sous l'égide de la communauté internationale et du Conseil de sécurité des Nations unies, appelé à préserver la paix et la stabilité de par le monde.

Les ministres de l'Union ont également mené des consultations avec M. Igor Ivanov, le ministre russe des Affaires étrangères, sur les aspects de sécurité globale et les relations d'une Union élargie avec la Russie.

Les discussions de Mme Polfer avec M. Tonino Picula, ministre des Affaires étrangères de Croatie, servaient à

analyser la situation dans les Balkans et à faire le point des aspirations européennes de la Croatie. Dans ce contexte, M. Picula a informé son interlocuteur que le rapprochement réussi de son pays avec l'Union européenne, dans le cadre de l'accord de stabilisation et d'association pourrait amener la Croatie à présenter une demande d'adhésion à l'Union dans un futur rapproché.

Les discussions avec le ministre des Affaires étrangères de Hongrie, M. Lazlo Kovacs, visaient essentiellement à faire le point sur l'avancement des négociations d'adhésion à l'Union où la Hongrie comptait, avec 26 chapitres clôturés sur 29, parmi le peloton de tête, lui assurant de figurer parmi les pays avec lesquels l'Union pourrait probablement conclure les négociations lors du Conseil européen de Copenhague. M. Lazlo Kovacs a également informé son interlocuteur de l'ouverture prochaine d'une ambassade hongroise à Luxembourg, ceci dans le but de contribuer au rapprochement des deux pays bientôt partenaires dans l'Union européenne et à l'intensification de leurs relations politiques, économiques et culturelles.

Le développement des relations bilatérales, notamment dans le domaine de la coopération a figuré au centre des discussions avec M. Nguyen Dy Nien à quelques semaines de la visite officielle à Luxembourg du Premier ministre vietnamien. Le Vietnam compte en effet parmi les

pays cible de la coopération luxembourgeoise, orientée plus particulièrement vers les secteurs du tourisme, du développement rural et de la santé. Un nouvel accord-cadre de coopération était alors en discussion. La délégation vietnamienne a fait part de l'évolution très satisfaisante que connaît le secteur du tourisme et a relevé l'importance de la contribution luxembourgeoise au développement de ce secteur par sa participation à des programmes de formation spécifiques tant au Vietnam qu'au Luxembourg.

Les discussions entre M. Ahmed Maher, ministre des Affaires étrangères d'Égypte, et Mme Lydie Polfer devaient approfondir les échanges de vues entre responsables européens et arabes après la présentation du plan de paix pour le Proche-Orient par la présidence danoise suite à la rencontre informelle des ministres européens à Helsingor. Ce plan, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant d'ici 2005, avait déjà rencontré l'appui de l'Arabie Saoudite alors que du côté égyptien il avait été qualifié de très positif. Évidemment l'évolution de la situation dans la région du Golfe et en Irak, suite aux discussions menées dans le cadre des Nations unies, figurait aussi à l'ordre du jour des discussions.

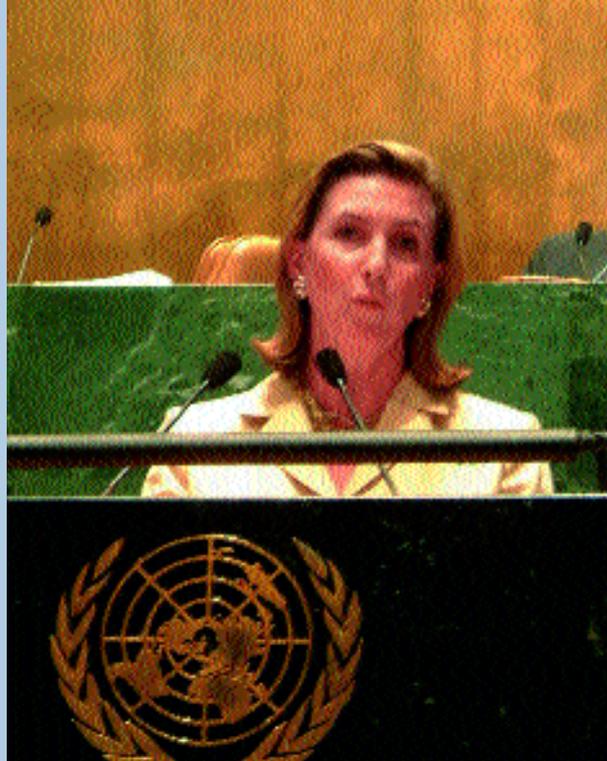
La rencontre avec M. Paek Nam-sun, ministre des Affaires étrangères de Corée du Nord, devait en premier

lieu servir à établir un contact officiel entre les deux gouvernements après l'établissement de relations diplomatiques en mars 2001 dans le cadre de l'appui de l'Union européenne au processus de rapprochement entre les deux Corée. Une coopération luxembourgeoise au développement ultérieur, éventuellement par l'octroi de bourses d'études, a aussi été envisagée.

La participation de la Principauté d'Andorre – déjà liée à l'Union européenne par un accord d'union douanière – à un certain nombre de programmes communautaires, notamment dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la coopération transfrontalière et régionale ainsi que l'intégration du pays dans l'espace Schengen, a été évoquée lors des discussions entre Juli Minoves Triquell et Lydie Polfer.

La communauté internationale doit agir à travers les Nations unies

Dans son discours devant les délégués de l'Assemblée générale, Mme Lydie Polfer a insisté sur l'importance de la coopération multilatérale et affirmé l'attachement du Luxembourg aux travaux de l'organisation universelle que représentent les Nations unies. Se référant à l'important discours d'ouverture du secrétaire général Kofi Annan, la ministre luxembourgeoise a exprimé le souhait que le multilatéralisme, tel qu'inscrit dans le système



des Nations unies, puisse orienter durablement l'action de la communauté internationale.

S'agissant de l'Iraq, Lydie Polfer a estimé que « la communauté internationale doit poursuivre son action à travers les Nations unies chargées du maintien de la paix et de la sécurité internationale ». Elle a également estimé que l'Iraq, pour sa part, doit immédiatement donner un accès inconditionnel et sans entraves aux inspecteurs et fournir la coopération requise. « Nous sommes déterminés à soutenir les efforts des Nations unies pour parvenir à cet objectif », a-t-elle poursuivi.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également profité de la tribune des Nations unies pour réaffirmer toute l'importance que le Luxembourg attache à la Cour pénale internationale qualifiée d'« avancée majeure dans le processus de promotion de l'État de droit et de lutte contre l'impunité » et pour laquelle le Luxembourg souhaite la ratification la plus large possible afin de conférer à cette institution un caractère réellement universel.

Tirant les conclusions des grandes conférences internationales qui ont marqué l'année dernière, elle a notamment déclaré: « À Doha, l'Organisation mondiale du commerce a décidé d'allier ouverture des marchés et assistance technique au développement. À Monterrey, un consensus mondial s'est dégagé sur le financement du

développement. Après Johannesburg, il s'agit de mettre en œuvre des synergies entre aide publique, apport des entreprises, ressources locales et engagement des organisations non-gouvernementales. Pauvreté, pollution et surexploitation et malheureusement la violence alimentaire ont encore le pessimisme. Toutefois, il est encourageant de constater que la démocratie et la bonne gouvernance sont des concepts et des pratiques qui progressent et qui sont plus largement acceptés. »

En évoquant les travaux du Conseil de l'Europe, dont le Luxembourg détient actuellement la présidence, Lydie Polfer a insisté sur le lien étroit qui existe entre droits de l'homme, démocratie, développement et sécurité. Ce lien devient particulièrement pertinent dès lors qu'il s'agit de l'application de mesures concrètes en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce domaine, le Conseil de l'Europe venait d'élaborer des lignes directrices. Mme Polfer a également rappelé devant les délégués sa conviction que lorsque « la sécurité est menacée, le respect des droits de l'homme est d'autant plus important ».

Lydie Polfer a aussi confirmé à la tribune des Nations unies l'attachement continu du Luxembourg en faveur du développement dans le monde. Dans ce contexte, elle a fait part de la volonté du gouvernement luxembourgeois de porter l'aide publique au développement à

Mme Polfer lors de son discours devant l'Assemblée générale

1 % du revenu national brut, après avoir été en 2001 un des cinq pays à dépasser le seuil de 0,7 % recommandé par l'ONU. Cet engagement s'affirmera également par le soutien à l'important travail accompli par les fonds et programmes de l'ONU, notamment l'UNICEF, le FNUAP, l'UNIFEM et le PNUD. L'action internationale pour la santé reproductive qui est au cœur des programmes de ces organismes, reste indispensable pour l'amélioration de la situation des femmes et des enfants de par le monde.

Devant les délégués, Lydie Polfer a finalement souligné les vertus de la modération pour essayer de régler les conflits qui continuent de faire des victimes innocentes dans différentes régions du globe. « Les modérés, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre, n'ont pas la tâche facile face aux extrémismes », a-t-elle conclu, bien que des exemples encourageants comme le Sri Lanka ou encore le Timor oriental devraient inciter la communauté internationale à persévérer dans cette voie.

Pour ce qui est plus particulièrement du Proche-Orient, Lydie Polfer a estimé que l'engagement de la communauté internationale devait rester acquis: « Face aux violences et à la haine, laisser faire, rester à distance, ne sont en effet pas des options. Les efforts se poursuivent en vue de créer les conditions d'une négociation nouvelle permettant d'achever un travail laissé en déshé-

rence depuis Taba. L'Union européenne participe activement à ce processus et s'efforce à travers de nouvelles initiatives de la Présidence danoise à replacer la perspective politique de nouveau au centre des préoccupations ».

Les travaux de l'Assemblée générale portaient également sur les mesures prises au niveau des différents États pour renforcer leur dispositif de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, les délégations nationales ont soumis des rapports notifiant leurs actions au comité instauré à cet effet par le Conseil de sécurité. Les rapports luxembourgeois ont été soumis fin décembre 2001 et en août 2002. Ils détaillent notamment les modifications législatives ayant pour but la répression des activités de blanchiment de fonds criminels perpétrés par des organisations de malfaiteurs, la transposition des conventions et protocoles sur le terrorisme et les procédures et mécanismes d'entraide judiciaire.

Enfin, après avoir participé le 16 septembre au débat sur le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Mme Polfer a eu des entretiens avec les représentants de l'Afrique du Sud, du Pakistan, de l'Inde et de Singapour ainsi qu'avec le président de l'Assemblée générale.

■

26 août-4 septembre 2002

Sommet mondial du Développement durable de Johannesburg

Lors d'une conférence de presse conjointe le 5 septembre 2002, Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, ministre de l'Environnement, et Eugène Berger, secrétaire d'État à l'Environnement, ont présenté les résultats du Sommet mondial de Développement durable qui a eu lieu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg.

Ce « deuxième Sommet de la Terre » organisé par les Nations unies a réuni plus de 100 chefs d'État et de gouvernement, de même que plusieurs dizaines de milliers de délégués nationaux et de dirigeants d'organisations non-gouvernementales, du monde des affaires et d'autres groupes importants. Son but était de faire le point sur l'environnement et le développement dix ans après la Conférence des Nations unies de Rio de

*Page de droite :
Cérémonie d'ouverture*



M. Charles Gøerens et M. Eugène Berger à Johannesburg. 2ème rangée, de gauche à droite: M. Hubert Wurtb, représentant permanent du Luxembourg auprès de l'ONU et M. Jean Feyder, directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire



Janeiro et de concrétiser les engagements pris en 1992. Le Sommet s'est terminé par l'adoption de deux textes politiques: un plan d'action de 153 points et la « Déclaration de Johannesburg sur le Développement durable ». Ceux-ci portent sur les moyens de réconcilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et décollage du tiers monde avec la survie écologique de la planète.

S'il est vrai que le Sommet de Johannesburg avait suscité des attentes quelque peu démesurées, le ministre Charles Gøerens a toutefois fait remarquer que cette « conférence marathon » avait néanmoins contribué à une prise de conscience élargie sur les défis globaux en matière de développement durable. Ont été abordés les thèmes de la pauvreté, du sous-développement, de la dégradation de l'environnement, de l'accès à l'eau potable, à la santé, etc. Ainsi, certains pays se sont engagés à augmenter leur aide au développement.

M. Gøerens a notamment relevé les points suivants:

- la décision de la France de consacrer 0,7 % de son PNB à l'aide publique au développement d'ici 2012;
- la décision de la Belgique de consacrer 0,7 % de son PNB à l'aide publique au développement d'ici 2010;
- la décision des États-Unis de doubler leurs efforts en matière d'aide publique au développement (les États-Unis consacrent actuellement moins de 0,2 % de leur PNB à l'aide publique au développement).

Un Sommet des compromis

Charles Gøerens a déclaré que depuis que le Luxembourg était devenu l'un des cinq pays consacrant 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, il avait plus d'influence au sein de l'ONU. « Nous avons reçu tout un autre poids, on nous fait plus confiance et souvent on nous demande notre avis », a souligné le ministre, en ajoutant que si tous les pays industrialisés atteignaient les 0,7 %, il serait non seulement possible de diminuer la pauvreté de moitié, mais aussi de l'éradiquer complètement.

Tout en déplorant que le plan d'action de Johannesburg ne fixe pas d'objectifs concrets et d'échéances précises, Charles Gøerens a souligné que le texte laissait tout de même une certaine marge pour toutes sortes d'initiatives gouvernementales. Dans ce contexte, le ministre a mentionné l'initiative ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau contre le sida), dans laquelle le Luxembourg joue un rôle prépondérant, au même titre que la France, l'Espagne et l'Italie.

Ainsi, M. Gøerens a pu annoncer qu'il venait d'être invité par Thommy Thompson, ministre de la Santé des États-Unis, à présenter le projet lors d'une conférence internationale, qui se tiendrait le 25 octobre 2002



M. Goerens et M. Zéphirin Diabré, administrateur associé du PNUD

Rencontre Goerens – Diabré

à Washington. Charles Goerens s'est également prononcé en faveur du multilatéralisme en déclarant: « Bien que le Sommet des défis soit tourné en Sommet des compromis, nous sommes des Don Quixote récidivistes! ».

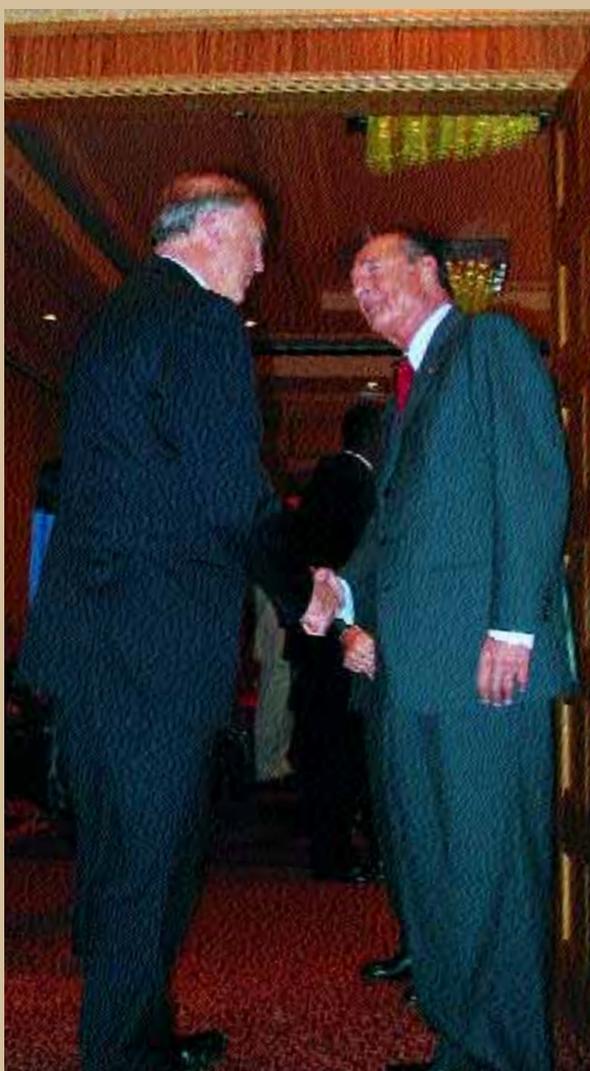
Le 2 septembre 2002, le ministre a profité de sa présence au Sommet pour avoir un entretien bilatéral avec le vice-président du gouvernement nicaraguayen, ainsi qu'avec M. Mauricio Gomez Lacayo, secrétaire d'État aux Relations économiques et à la coopération du Nicaragua. Les interlocuteurs du Nicaragua ont informé M. Goerens sur les efforts en cours du gouvernement Bolanos pour combattre la corruption. M. Goerens a réitéré le soutien du Luxembourg à cette politique. Il a fait de même avec le soutien exprimé récemment par l'UE suite à l'initiative du gouvernement luxembourgeois.

Les deux délégations ont également évoqué l'état de la coopération bilatérale du Luxembourg avec le Nicaragua. Dans ce cadre, le Nicaragua a fait état de sa satisfaction au sujet de l'intention du Luxembourg de finaliser prochainement l'élaboration d'un programme indicatif de coopération (PIC), qui donnera à cette coopération une dimension stratégique et pluriannuelle. La coopération sera également renforcée par la création d'une commission de partenariat.

Le ministre luxembourgeois a ensuite rencontré M. Zéphirin Diabré, administrateur associé du PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement). Au cours de cet entretien, MM. Goerens et Diabré ont analysé les progrès obtenus jusqu'alors au Sommet mondial du Développement durable, notamment dans les domaines de l'eau, de l'énergie renouvelable et de la santé.

Évoquant la visite de travail du 12 juillet 2002 de l'administrateur associé du PNUD au Luxembourg, M. Goerens et M. Diabré se sont félicités des bonnes relations entre le Luxembourg et le PNUD. Depuis le début des années 1990, le Luxembourg a renforcé sa coopération avec le PNUD en augmentant de façon continue sa contribution volontaire au budget central de ce dernier, en finançant des projets dits « multi-bi » qui se déroulent principalement dans les pays cible du Luxembourg et en participant au financement du programme des *Junior Professional Officers* du PNUD, qui sont affectés aux bureaux du PNUD dans les pays cible de la coopération luxembourgeoise. Depuis le début de 2002, le Luxembourg est membre du conseil d'administration du PNUD.

Le 3 septembre 2002, MM. Goerens et Berger ont assisté, en marge du Sommet mondial du Développement durable, à une « réunion informelle des chefs de délégation ayant le français en commun », organisée à l'initiative de M. Jacques Chirac. Le Président de la République



française y a notamment proposé de placer le prochain Sommet de la Francophonie sous le thème du développement durable et de l'application du plan d'action de Johannesburg.

Charles Goerens rappelle les priorités luxembourgeoises

Dans son intervention lors de cette réunion, M. Goerens a rappelé les priorités luxembourgeoises: l'augmentation de l'aide publique au développement et de l'ouverture des marchés et de l'intégration des standards environnementaux et sociaux, l'accès à l'eau et l'assainissement, la création d'un réseau mondial de zones protégées, l'amélioration de la gouvernance internationale en matière d'environnement et le problème de la santé.

Au cours de l'après-midi, le ministre Goerens a participé à une des quatre tables rondes organisées parallèlement au débat général et placées sous le thème de « Passer aux actes ». Rassemblant chaque fois une cinquantaine de représentants de gouvernement, ces tables rondes avaient pour but de débattre des moyens de transformer les engagements approuvés en mesures concrètes. Le ministre s'est également entretenu avec les ministres des Affaires étrangères du Cap Vert et de la République du Salvador.

En marge du Sommet, le ministre Goerens a rencontré, le 4 septembre 2002, le directeur général de l'Orga-

Le ministre Charles Goerens et le président français Jacques Chirac



Charles Goerens en discussion avec Mme Aïchatou Mindaoudou, son homologue du Niger

nisation mondiale de l'Alimentation (FAO) M. Diouf, ainsi que Mme Aïchatou Mindaoudou, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine du Niger.

M. Goerens a ensuite assisté à une réunion de coordi-

nation au niveau de l'UE et à la session plénière du Sommet. Après les nombreuses tractations de la semaine précédente, les participants au Sommet sont finalement parvenus à un accord concernant le plan de mise en œuvre de Johannesburg, destiné à concrétiser les engagements pris au Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Des avancées et des engagements concrets

Le secrétaire d'État à l'Environnement a néanmoins déploré que l'objectif, défendu si vigoureusement par le Luxembourg et ses partenaires européens, d'augmenter la part de l'énergie renouvelable à au moins 15 % du total de l'approvisionnement de l'énergie primaire d'ici 2010, n'ait pu être adopté. L'Union européenne a dès lors publié une déclaration sur l'énergie dans laquelle elle promet d'agir avec les pays qui soutiennent ses positions.

Selon Eugène Berger, on ne devrait tout de même pas parler d'échec, car des avancées ont été faites sur les points suivants:

- **biodiversité: réduction substantielle de la perte de la diversité biologique d'ici 2010 et restauration des stocks de poissons d'ici 2015;**
- **produits chimiques: réduction des effets néfastes d'ici 2020;**
- **eau potable: la réduction de moitié du nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2015.**

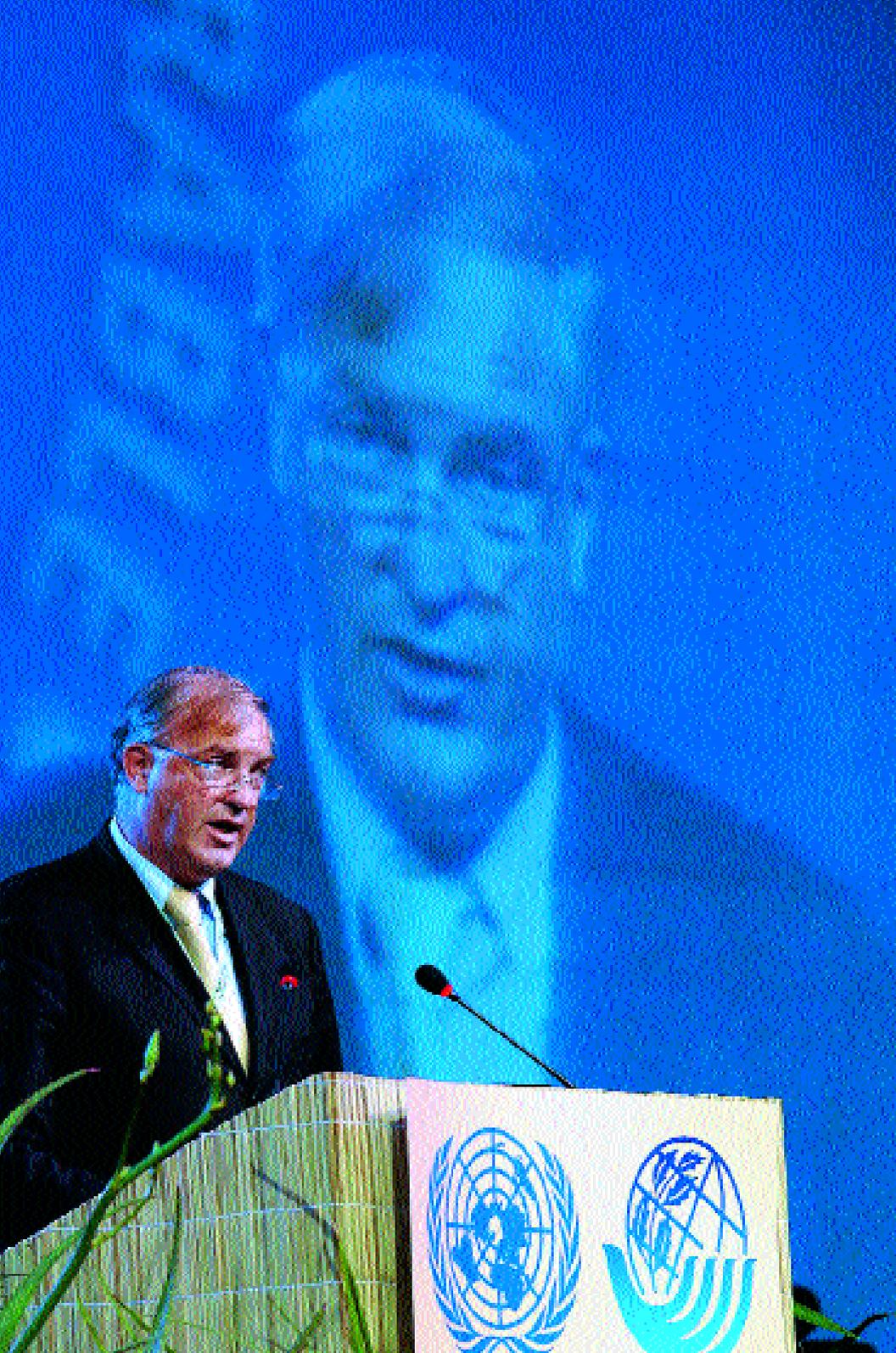
D'ailleurs, le Luxembourg et plusieurs de ses partenaires européens se sont engagés à fournir une participation supplémentaire de USD 20 millions au Fonds mondial pour l'Environnement.

Le Sommet a, en outre, permis le lancement de plus de 200 initiatives de type II (projets de partenariat public-privé) et a entraîné l'annonce de la signature du protocole de Kyoto par l'Inde, le Canada, la Chine et la Russie, ce qui permettra d'atteindre le quota de 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre nécessaire à la mise en œuvre de l'accord.

Charles Gœrens a tenu à remercier la délégation luxembourgeoise (composée de hauts fonctionnaires du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Action humanitaire, de représentants luxembourgeois auprès du système onusien et de représentants d'organisations non-gouvernementales luxembourgeoises) pour ses inlassables efforts, mais également les autorités sud-africaines pour l'organisation exemplaire du Sommet et la mise en place de mesures de sécurité efficaces.

Pour conclure, M. Gœrens s'est montré résolument optimiste pour l'avenir. « Le Sommet a montré la volonté de tous d'aller de l'avant. (...) En outre, le plan n'interdit à personne d'aller plus loin. Tous les espoirs sont donc permis ».





Charles Gœrens à la « réunion des chefs de délégation ayant le français en commun »



18-20 septembre 2002

La ministre de la Culture Mme Hennicot-Schœpges en visite officielle

en

Roumanie

Lors de sa visite officielle en Roumanie, du 18 au 20 septembre 2002, Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a rencontré le 18 septembre pour des entretiens bilatéraux son homologue roumain M. Razvan Theodorescu de l'Académie roumaine, ministre de la Culture et des Cultes, ainsi que les secrétaires d'État Radu Mircea Damian du ministère de l'Éducation et de la Recherche et Ioan Opris du ministère de la Culture et des Cultes.

Les entretiens ont porté sur l'organisation des études supérieures en Roumanie et notamment sur un nouveau projet réorganisant ces études (durée, évaluation de la qualité, titres), projet actuellement en discussion auprès des recteurs d'Université. La ministre luxembourgeoise a expliqué à ses partenaires roumains le projet de l'Université de Luxembourg. Elle a évoqué les



*Mme Hennicot-Schoepges et le président roumain
M. Ion Iliescu*

possibilités qui existent déjà, dans le cadre de l'accord culturel, de recevoir des étudiants roumains pour un cours de 3^e cycle « contentieux communautaire » ainsi que pour la nouvelle *School of Finance* dès la rentrée 2003/04.

Mme Hennicot a également présenté certaines infrastructures culturelles au Luxembourg, dont le Musée national d'Histoire et d'Art, récemment restauré, le Musée national d'Histoire naturelle ainsi que les projets du Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster (artistes en résidence), du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, du Musée de la Forteresse et de la Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Les entretiens ont aussi porté sur la restauration d'une maison à la *Piata Mica* (petite place) à Sibiu, en Roumanie.

Le 18 septembre, la ministre a été reçue par M. Valer Dorneanu, président de la Chambre des députés, au siège du Parlement roumain. Le Président a souligné les bonnes relations entre la Roumanie et le Luxembourg, basées notamment sur une partie d'histoire commune entre les deux peuples. Il a remercié la ministre luxembourgeoise pour son engagement pour Sibiu et a dit son admiration pour la société multiculturelle du Luxembourg.

Mme Hennicot a exprimé son respect devant les artistes et acteurs culturels de la Roumanie qui ont souvent été des précurseurs d'une grande valeur internationale. La

Roumanie a toujours constitué pour l'Europe et le monde un vivier très spécial pour la culture. Elle a exprimé son souhait que la Roumanie fasse bientôt partie de l'Union européenne et a rappelé que l'UE est un modèle politique exemplaire car respectueux des droits de l'homme. Plus de 50 années de paix en Europe s'acquièrent au prix d'un travail journalier pour la démocratie. Elle a cité le Premier ministre luxembourgeois qui, lors de la présidence de 1997, a exprimé le souhait que l'histoire se réconcilie avec la géographie. La ministre a également évoqué les travaux des ministres de la Culture réunis à Istanbul dans le cadre d'un colloque organisé par l'UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel.

Dans la soirée, le nouveau programme bilatéral d'échanges dans les domaines de la science, de la technologie, de l'enseignement, de la culture, de la santé et de la jeunesse a été signé pour les années 2002-2005 entre le gouvernement de la Roumanie et celui du Grand-Duché de Luxembourg par les ministres Théodorescu et Hennicot-Schœpges.

La journée du 19 septembre était consacrée à la Transylvanie: la délégation luxembourgeoise s'est rendue à Sibiu (*Hermannstadt*) en compagnie du secrétaire d'État Ioan Opris et de l'ambassadeur Andrei Magheru. Après une réception à la préfecture, où M. Georges Calteux, directeur du Service des sites et monuments nationaux, a expliqué les travaux de restauration de la

future « Maison du Luxembourg » sur la petite place de Sibiu, la délégation a pu se rendre compte, en présence de l'architecte Hermann Fabini et du bourgmestre Klaus Johannis, du bon avancement des travaux.

L'inauguration de la maison qui accueillera e.a. différentes institutions ayant trait à l'étude de la langue, aux itinéraires culturels et un consulat honoraire luxembourgeois, est prévue pour l'automne 2003. Lors d'une conférence de presse, Mme Erna Hennicot-Schoepges a sou-

ligné la qualité des relations existant entre la Roumanie et le Luxembourg et a annoncé qu'elle aiderait les autorités roumaines dans ses efforts pour faire inscrire Sibiu sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La délégation s'est également rendue au monastère *Brancoveanu* à Sambata de Sus où elle a pu apprécier les travaux de restauration de l'ensemble monacal, ainsi que le projet d'un centre d'études et de rencontres interconfessionnelles.



La future « Maison du Luxembourg » sur la petite place de Sibiu



Le 20 septembre, une délégation a rendu visite à Sœur Marie-Renée, institutrice luxembourgeoise du préscolaire qui s'occupe depuis dix ans à Bucarest d'enfants roumains défavorisés. Mme Erna Hennicot-Schoepges a en outre déposé une gerbe de fleurs devant le monument de M. Corneliu Coposu, leader historique du parti chrétien de la Roumanie et grand résistant, avant d'être reçue au Palais de Cotroceni par M. Ion Iliescu, président de la Roumanie, qui lui a remis les insignes de « Grand Officier dans l'ordre du Mérite national de la Roumanie ».

La ministre luxembourgeoise a également été reçue par M. Adrian Nastase, Premier ministre roumain, qui a souligné les contacts très amicaux entre la Roumanie et le Luxembourg et qui a rappelé les mérites de l'ancien Premier ministre luxembourgeois, M. Pierre Werner, dont la mémoire a d'ailleurs été évoquée dans tous les entretiens bilatéraux de ces trois journées.

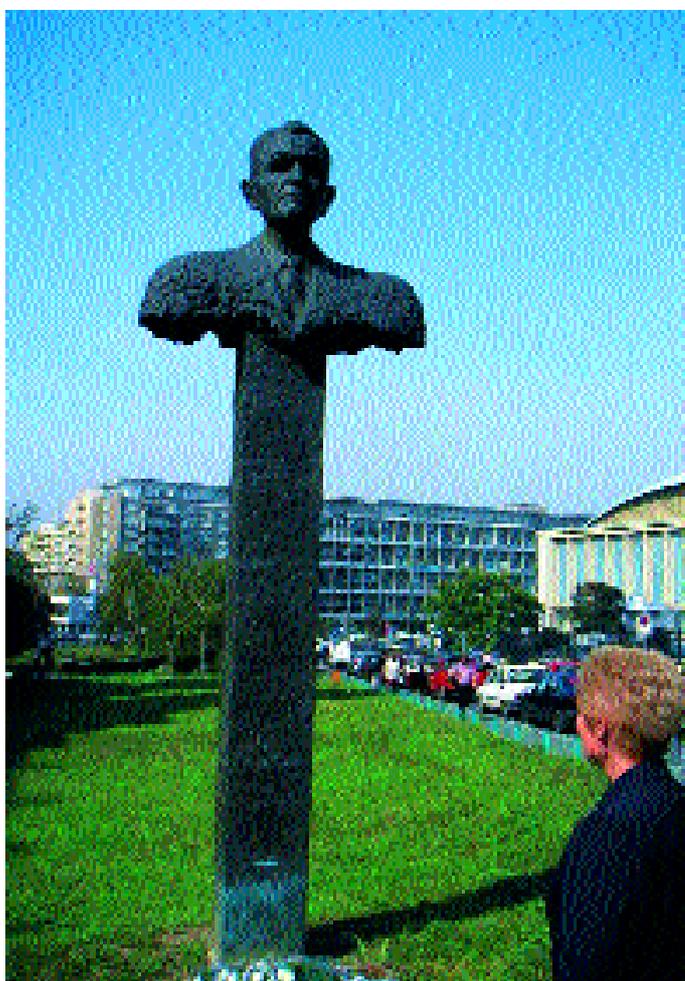
Lors de cet entretien auquel assistait également le ministre roumain de la Culture et des Cultes M. Theodorescu, deux projets ont été discutés dans le cadre de l'accord culturel signé le 18 septembre 2002:

celui d'un projet de recherche pour une exposition sur le sculpteur Brancusi et le photographe Edward Steichen, et celui de l'année 2007, où Luxembourg portera à nouveau le titre de capitale culturelle de l'Europe. Comme la décision du Parlement européen du 25 mai 1999, fixant

les pays et les règles concernant l'attribution du titre de capitale culturelle de l'Europe pour les années 2005 à 2019, prévoit une deuxième ville originaire d'un pays tiers, la ministre luxembourgeoise a proposé à la Roumanie d'être ce pays tiers. Cette offre a été saluée et acceptée par le Premier ministre et le ministre de la Culture qui a proposé la Ville de Sibiu comme ville partenaire.

Lors de son voyage en Roumanie, la ministre luxembourgeoise était accompagnée de MM. Fernand Kartheiser, ambassadeur accrédité en Roumanie, Guy Dockendorf, premier conseiller de gouvernement, Jean-Marc Hoscheit, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'UNESCO, et Mihai Ferariu, consul honoraire du Luxembourg à Bucarest.





Mme Hennicot-Schoepges a profité de son séjour pour s'attarder devant le monument de M. Corneliu Coposu, leader historique du parti chrétien de la Roumanie

24-25 septembre 2002

**Visite officielle de S.E.M Phan Van Khai,
Premier ministre**

de la

**République socialiste
du Vietnam**

C'est sur invitation du Premier ministre Jean-Claude Juncker, exprimée lors de sa visite au Vietnam en octobre 2000, que le Premier ministre de la République socialiste du Vietnam, M. Phan Van Khai, s'est rendu le 24 septembre 2002 pour une visite officielle de deux jours à Luxembourg.

M. Khai était accompagné du ministre du Commerce M. Truong Dinh Tuyen, du chef de la chancellerie du gouvernement M. Doan Manh Giao et du ministre de l'Industrie M. Hoang Trung Hai.

Après l'accueil officiel de la délégation vietnamienne par M. Juncker, les deux Premiers ministres ont eu un entretien en tête-à-tête sur des sujets internationaux,



Accueil officiel du Premier ministre vietnamien par Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine





bilatéraux, politiques et économiques ainsi que sur la coopération au développement.

Par la suite, deux accords ont été signés entre le Vietnam – le plus important pays cible de la coopération luxembourgeoise au développement en Asie – et le Luxembourg: le 2^e accord général de coopération (le premier accord général fut signé le 20 janvier 1995) et un pro-

gramme indicatif de coopération (2002-2005) qui prévoit la mise en pratique des arrangements pris par les deux pays.

Lors d'une conférence de presse conjointe, les deux chefs de gouvernement ont fait le point sur leur entrevue. « Nous voulons passer d'un partenariat de coopération à un partenariat économique plus large », expliquait

Deux accords ont été conclus entre les deux pays. M. Georges Santer, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, les a signés au nom du Luxembourg et M. Le Van Bang, vice-ministre des Affaires étrangères du Vietnam, au nom du Vietnam



M. Juncker. Les relations économiques devraient augmenter en intensité et les échanges commerciaux en volume. Concrètement, M. Juncker a souhaité que Cargolux et *Vietnam Airlines* concluent un accord qui permette à la compagnie luxembourgeoise de desservir Ho Chi Minh City.

M. Juncker a également donné des précisions relatives à la coopération au développement du Luxembourg vis-à-vis du Vietnam: depuis le début des relations entre les deux pays, 30 millions d'euros ont été mis à la disposition du Vietnam. Le nouveau programme indicatif prévoit un déboursement de 35 millions d'euros pendant la période de 2002 à 2005. Jean-Claude Juncker a également rappelé que le Luxembourg avait accordé au Vietnam une aide d'urgence de 250 000 euros dans le cadre des inondations qui avaient touché le pays peu de temps auparavant.

Le Premier ministre Juncker a précisé que la coopération au développement du Luxembourg au Vietnam est centré sur les domaines de la santé, de l'agriculture, de la lutte contre la pauvreté, de l'égalité des chances ou encore du développement rural.

Le dispositif existant sera par ailleurs complété par un accord culturel. Dans ce contexte, M. Juncker a annoncé l'organisation d'une semaine culturelle vietnamienne au

Luxembourg en octobre ainsi que la visite prochaine de la ministre de la Culture Mme Hennicot-Schœpges au Vietnam.

Enfin, M. Juncker s'est montré satisfait de la visite de son homologue vietnamien et a salué les bonnes relations entre les deux pays: « Nous avons pu établir depuis quelques années un dialogue politique ouvert, sincère, franc et amical ». Il a également souligné l'intensité et la vitesse des réformes mises en œuvre au Vietnam et a apprécié que le pays soit devenu un « fournisseur de stabilité ».

Le Premier ministre vietnamien Phan Van Khai a également insisté dans ses propos sur les bonnes relations entre les deux pays: « En dépit de la distance géographique, il existe des sentiments d'amitié et des relations de longue date entre nos deux pays ». L'aide luxembourgeoise au développement de même que l'aide d'urgence accordée dans le cadre des inondations seraient la preuve des bonnes relations. Les engagements pris à l'occasion de la visite de M. Juncker au Vietnam ainsi que lors de la visite de M. Phan Van Khai au Luxembourg constitueraient des bases solides pour renforcer les relations bilatérales.

En guise de conclusion, le Premier ministre vietnamien estimait qu'il y avait beaucoup de convergence entre les





deux pays, convergence qui permettrait des partenariats dans la coopération au développement et dans le domaine économique – des partenariats qui seraient dans les intérêts des deux parties.

Un dîner officiel, offert par M. Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue vietnamien au Château de Senningen, a clôturé cette première journée de la visite de la délégation vietnamienne. La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges a également assisté au dîner.

Le 25 septembre, les deux Premiers ministres ont assisté à une manifestation économique en présence de représentants des entreprises implantées à Luxembourg.

Le Premier ministre vietnamien et sa délégation ont ensuite été accueillis à la Chambre des députés où ils ont

eu une entrevue avec le vice-président M. Niki Bettendorf. Ils eurent en outre l'occasion de rencontrer les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

En fin de matinée, le Premier ministre Khai a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Ensuite, la délégation vietnamienne s'est rendue au Château de Betzdorf pour une visite des installations de la SES. Elle était alors accompagnée par le ministre délégué aux Communications François Biltgen.

En fin d'après-midi, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a accompagné son homologue vietnamien Phan Van Kahi à l'aéroport. La délégation vietnamienne a quitté le Luxembourg pour Bruxelles.

■



*Le Premier ministre Khai reçu en audience
par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal*



31 août 2002

60^e anniversaire de la Grève
générale
du
31 août 1942

Le 31 août 2002, a eu lieu à Wiltz une cérémonie de commémoration à l'occasion du 60^e anniversaire de la Grève générale de 1942, réunissant au pied du Monument de la Grève de nombreuses personnalités parmi lesquelles LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que le Premier ministre et ministre d'État M. Jean-Claude Juncker.

Les événements tragiques de ce 31 août 1942 ont considérablement marqué la conscience collective des Luxembourgeois. C'est en effet à Wiltz qu'avait débuté, 60 ans plus tôt, la Grève générale en protestation contre l'introduction par l'occupant nazi du service militaire obligatoire pour les jeunes Luxembourgeois.

La cérémonie, organisée par le Conseil national de la Résistance et la Ville de Wiltz, s'est ouverte par l'accueil des hauts invités et l'intonation du *Wilhelmus*. Après l'appel aux morts en souvenir des victimes de cet événement qui est resté dans toutes les mémoires, S.A.R. le Grand-Duc a déposé une gerbe au pied du Monument de la Grève.



*Le couple grand-ducal a déposé une gerbe de fleurs
au pied du Monument de la Grève*

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker s'est adressé à un parterre de spectateurs venus commémorer cette date significative pour la Résistance luxembourgeoise



Par la suite, M. Alphonse Raths, Président du Conseil national de la Résistance, M. Romain Schneider, le bourgmestre de Wiltz, ainsi que le Premier ministre Jean-Claude Juncker ont prononcé des discours rendant hommage aux victimes et au courage du peuple luxembourgeois.

Dans son discours (voir page 133), le Premier ministre a rappelé « la valeur historique immense » de la Grève générale. « Se remémorer 1942 n'est pas l'affaire d'un individu, mais de tout un peuple », a-t-il souligné en honorant « l'impressionnante solidarité nationale » qui s'était

exprimée en 1942. Selon Jean-Claude Juncker c'est, en effet, grâce à cette grève que la *Wehrpflicht* a été épargnée à de nombreux jeunes Luxembourgeois. En même temps, cette grève aurait considérablement marqué l'histoire luxembourgeoise d'après-guerre. « Après la Première Guerre mondiale, les Alliés se posaient encore la question si le Luxembourg devait subsister en tant qu'entité indépendante, tellement notre rôle lors de cette guerre était ambigu. Après la Seconde Guerre mondiale, la question ne s'est plus posée. La Grève avait fait impression dans le monde ». Selon le Premier ministre cet événement avait réussi à conforter la position du



Luxembourg en Europe. Dans ce contexte, le Premier ministre a pourtant lancé un appel à ne pas mettre en péril aujourd'hui « ce que nous avons reçu en nos mains sans avoir fait nous-mêmes le moindre effort ».

Place de la Résistance

Des cérémonies de commémoration ont été célébrées dans de nombreuses autres localités à travers le pays. Ainsi, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le Premier ministre ont assisté à une cérémonie devant le Monument aux Morts, sur la Place de la Résistance à

Esch-sur-Alzette, métropole du Bassin minier luxembourgeois qui a joué un rôle de prime importance dans la résistance à l'occupant nazi et notamment dans cette Grève générale qui a défrayé la chronique à un niveau international.

Cette cérémonie, organisée par l'OGBL en souvenir de tous ceux qui par la Grève générale de 1942 se sont opposés au régime nazi, fut suivie d'une séance académique à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

■

La Grève générale de 1942

Le 30 août 1942, le *Gauleiter Gustav* Simon annonça l'introduction du service militaire obligatoire pour les jeunes Luxembourgeois nés entre 1920 et 1924. Profondément choqué, tout le pays avait répliqué, dès le lendemain, 31 août 1942, par une série de grèves à travers le pays, Wiltz et Schifflange pouvant être considérés comme les hauts-lieux de cette opposition. La grève, qui avait débuté à Wiltz, y avait touché un maximum de gens en raison de la formation d'un cortège de protestation. À Schifflange, les ouvriers avaient quitté en masse l'usine à l'appel de la sirène qu'un certain Hans Adam, Luxembourgeois d'origine allemande, avait actionnée. Les actions de grève – qui étaient restées pacifiques – allaient du défilé à travers les rues de Wiltz ou de l'arrêt de travail massif dans l'usine de Schifflange au croisement de bras de fonctionnaires, d'employés et de postiers, au refus de paysans de livrer leur quotas quotidiens de laits, à la non-dispense de cours par des instituteurs ainsi qu'au simple refus de jeunes élèves de rentrer en classe.

Or, surpris par l'ampleur de la réaction et craignant que le mouvement ne fasse tâche d'huile, les occupants nazis réagirent avec brutalité et rapidité. Dès la nuit du 31 août, proclamant l'état d'urgence, ils mettaient en place des tribunaux d'exception. Le triste bilan de la répression nazie, démesurée et arbitraire, était la condamnation à mort et l'exécution immédiate de 21 Luxembourgeois, dont Hans Adam. Presque 200 personnes furent arrêtées, dont 83 furent traduites devant le tribunal d'exception, puis remises à la Gestapo. 290 jeunes lycéens, garçons et filles, 40 apprentis de l'Arbed, 7 jeunes postiers – tous mineurs – furent arrêtés et transférés en Allemagne dans des camps de rééducation. De nombreuses familles luxembourgeoises ont été déportées en Silésie et dans le pays des Sudètes.

BEKANNTMACHUNG!

DAS

STANDGERICHT

hat wegen Gefährdung des deutschen

werkes in Luxemburg durch aufrührerischen Streik

im Kriege folgende Personen zum Tode verurteilt

MEIERS, Karl

EWEN, Josef, Lehrer Wilz

BRUCK, Alfred, Lehrer Wilz

LOM, Celestin, Lehrer Wilz

Die Urteile wurden heute um 10 Uhr durch

Erschossen

Chroniques
d'actualité

Projet de budget pour l'exercice 2003

30 juillet 2002

Le Premier ministre et ministre des Finances M. Jean-Claude Juncker, le ministre du Trésor et du Budget M. Luc Frieden et le ministre de l'Économie M. Henri Grethen ont présenté le 30 juillet 2002 les grandes lignes du projet de budget de l'État pour l'exercice 2003.

Selon le Premier ministre, l'élaboration de ce projet de budget a été particulièrement délicate en raison notamment des «incertitudes exceptionnelles» quant à la situation politique internationale (suites des attentats du 11 septembre 2001, Proche-Orient, Iraq et Corée du Nord) et les développements économiques récents et à venir (évolution de l'euro, les prix du pétrole, la nécessité de respecter le pacte de stabilité et de croissance au niveau des pays membres de la monnaie unique en combinaison avec des impulsions nécessaires à la relance économique).

«Le Luxembourg», a dit le Premier ministre, «continuera à pratiquer une politique financière avec une main tranquille», en veillant notamment à maintenir un degré élevé de prudence ayant permis des budgets excédentaires depuis 20 ans. Les réformes fiscales et structurelles opérées ces dernières années ont d'ailleurs permis au Luxembourg d'afficher des taux de croissance forts et de contribuer ainsi à des finances publiques saines. Le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden a, pour sa part, placé le projet de budget pour 2003 sous le signe d'un «optimisme prudent et de la stabilité financière».



En dépit des prévisions optimistes du STATEC et de la Commission européenne prédisant une croissance économique de 6 % et de 5,2 % respectivement pour 2003, le projet de budget a été élaboré sur base d'une prévision de croissance du PIB autour de 5 % seulement. Le gouvernement tient – et ceci en dépit des réformes fiscales de 2001 et de 2002 – à maintenir le budget en équilibre et à ne pas procéder à des emprunts, comme ce fut d'ailleurs le cas au cours des dernières années. M. Frieden a reconnu que des estimations concernant les recettes budgétaires pour 2003 étaient difficiles à faire, compte-tenu notamment de l'absence d'informations sur les effets économiques des réformes fiscales qui n'ont pas encore joué en 2002 mais ne prendront leur effet qu'en 2003. Le taux d'inflation devrait se situer à 2 % pour 2003.

Le gouvernement a insisté, a dit M. Frieden, sur le fait que les dépenses d'investissement restent à leur niveau déjà très élevé. En 2003, ces dépenses connaîtront encore une hausse de 26,6 % pour s'établir à 873 millions d'euros, ce qui constitue 12,8 % des

dépenses totales du budget pour 2003. Ces dépenses concernent aussi bien les investissements directs dans l'économie que les dotations des différents fonds spéciaux d'investissement.

Les principales actions politiques du projet de budget 2003 sont 1) la solidarité sociale, 2) l'éducation et la recherche, 3) la sécurité et 4) les transports publics.

Le budget social de l'État pour 2003 constituera à lui seul 43,5 % des dépenses totales de l'État, 2,8 milliards d'euros (+7 % par rapport à 2002). Des priorités ont été inscrites en faveur de personnes particulièrement dépendantes de la solidarité sociale, à savoir les enfants devant être placés dans des structures d'accueil (30 à 40 nouvelles places) et les handicapés (recrutement de personnel qualifié et places dans des structures spécialisées).

Au niveau de la solidarité à l'extérieur, l'État luxembourgeois consacra en 2003 0,84 % de son revenu national brut (RNB) à la coopération au déve-

loppement, soit 184 millions d'euros (augmentation de 7 % par rapport à 2002). Des bureaux de la coopération luxembourgeoise seront ouverts au Cap-Vert et au Vietnam.

Dans le domaine de l'éducation et de la recherche le gouvernement entend consacrer 25,5 millions d'euros à l'implantation de structures de formation dans des spécialités ayant un impact pour l'économie, à savoir le droit, l'économie ou encore la gestion des finances. Des programmes de recherche, prioritairement ceux ayant des retombées pour l'économie nationale et la société verront leurs crédits budgétaires passer à 35 millions d'euros (26,4 millions en 2002).

Le budget total des mesures budgétaires dans l'intérêt de la sécurité augmentera de 10,8 % pour s'établir à 12,8 millions d'euros. Y sont compris

le recrutement de 60 policiers et de 20 agents de la Police judiciaire ainsi que la création de deux postes supplémentaires auprès de la cellule anti-blanchiment du parquet de Luxembourg. Les moyens budgétaires mis à disposition du développement des transports publics augmenteront de 17,1 % en 2003 pour atteindre 579 millions d'euros.

D'autres priorités du projet de budget 2003 concernent la modernisation de l'administration publique, notamment au niveau de l'équipement informatique (11,9 millions d'euros). En 2003, l'État luxembourgeois recrutera 360 personnes dans les différents carrières de la Fonction publique.

Les politiques environnementale et agricole verront également leur crédits budgétaires augmenter: 5,5 millions d'euros sont prévus pour

des primes environnementales à des particuliers et à des entreprises; 10 millions d'euros pour des primes environnementales aux agriculteurs. Les crédits pour les contrôles de sécurité alimentaire sont en hausse de 43 % et atteignent 1,4 million d'euros.

L'aide à la presse écrite passera à 6,1 millions d'euros (+ 38 %), ceci notamment en raison de l'accord salarial pour la Fonction publique qui entre dans le calcul du montant de référence du coût d'un journaliste employé à plein temps. Finalement, 17,8 % des dépenses totales (1,15 milliard d'euros) de l'État seront versés directement et indirectement aux communes.

Le projet de budget 2003 a été déposé à la Chambre des députés le 12 septembre 2002.

<i>(en million d'euros)</i>	2002 Budget définitif	2003 Projet de budget	Variation en %
Budget courant	-	-	-
Recettes courantes	5.935,2	6.424,3	8,24%
Dépenses courantes	5.149,5	5.566,5	8,10%
Excédents	785,7	857,8	...
Budget en capital	-	-	-
Recettes en capital	42,0	44,4	5,71%
Dépenses en capital	853,0	899,3	5,43%
Excédents	-811,0	-854,9	...
Budget total	-	-	-
Recettes total	5.977,2	6.468,7	8,22%
Dépenses total	6.002,5	6.465,8	7,72%
Excédents	-25,3	+2,9	...

Note: Le budget 2002 ci-dessus tient compte, côté recettes, des chiffres du budget voté et, côté dépenses, essentiellement des effets de l'accord salarial dans la Fonction publique.

M. John Ashcroft, ministre de la Justice des États-Unis, en visite à Luxembourg

17 septembre 2002

Dans le cadre de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme international et le crime organisé, le ministre de la Justice Luc Frieden a reçu le 17 septembre 2002 son homologue américain, *l'attorney general* John Ashcroft, pour une entrevue portant essentiellement sur la coopération judiciaire entre les États-Unis d'Amérique et le Luxembourg.

La dernière entrevue bilatérale entre MM. Luc Frieden et John Ashcroft remontait à mars 2002, lorsque le Premier ministre Jean-Claude Juncker et M. Luc Frieden étaient en visite de travail aux États-Unis.

Lors d'une conférence de presse commune, MM. Ashcroft et Frieden ont mis l'accent sur l'importance de la coopération internationale et de l'échange préventif d'informations dans la lutte contre le terrorisme. Les deux ministres ont insisté que leurs deux pays agissent dans une communauté de valeurs que sont la liberté, la justice et l'égalité. « Ceux qui veulent détruire ces valeurs ont un ennemi commun: l'amitié entre les États-Unis et le Luxembourg », a souligné M. Luc Frieden.

Tout en insistant sur les bonnes relations entre les États-Unis d'Amérique et le Luxembourg, Luc Frieden a rappelé que cette rencontre s'insérait non seulement dans le contexte des attentats du 11 septembre 2001, mais surtout dans une longue histoire d'une forte amitié liant les deux pays depuis la Seconde Guerre mondiale. « La



Lors de sa visite au Luxembourg, M. Ashcroft, accompagné du ministre Frieden et de l'ambassadeur américain au Luxembourg Peter Terpulek, a tenu à se rendre au cimetière militaire américain de Hamm

population luxembourgeoise n'a jamais oublié la façon par laquelle nos amis américains nous ont aidés à défendre la liberté et la justice. Aujourd'hui, c'est le devoir des ministres de la Justice de défendre la liberté, la justice et l'égalité et de maintenir l'autorité de la loi », a déclaré le ministre luxembourgeois.

M. Frieden a souligné que les entrevues des derniers jours ont montré que les États-Unis et le Luxembourg ainsi que les États-Unis et l'Union européenne sont sur la même ligne en matière de lutte contre le terrorisme. Pour les uns comme pour les autres, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales est prioritaire dans cette lutte contre le terrorisme.

Les deux ministres étaient d'accord pour dire que les attaques terroristes du 11 septembre sont des attaques sur les valeurs humaines, nécessitant un grand effort de coopération inter-

nationale. M. Frieden a insisté que l'effort réalisé par le Luxembourg dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme dans l'immédiat des attentats du 11 septembre 2001 ne constitue pas un effort exceptionnel, mais que le Luxembourg persévéra dans cette lutte dans les années à venir. Dans ce contexte, M. Luc Frieden a annoncé que suite à la visite du vice-ministre américain des Finances, Jimmy Gurulé, au Luxembourg en juin 2002, six enquêteurs luxembourgeois bénéficieraient prochainement du savoir-faire des experts américains par des cours de formation aux États-Unis en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

Lors de leur entrevue, les deux ministres ont également discuté de l'assistance juridique entre le Luxembourg et les États-Unis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent du trafic de drogue. Dans ce contexte, M. Luc Frieden s'est félicité qu'un réseau



Le 11 septembre 2002, le gouvernement luxembourgeois a rendu hommage aux victimes de l'attentat qui a frappé New York un an auparavant

de drogue ait pu être démantelé récemment grâce à la bonne coopération entre le Luxembourg et les États-Unis. Les deux ministres ont décidé de partager les fonds et avoirs financiers gelés dont 50 % seront versés dans le Fonds luxembourgeois de lutte pour le trafic des stupéfiants.

M. John Ashcroft, de son côté, a remercié le gouvernement luxembourgeois pour sa bonne coopération suite aux attentats du 11 septembre, tout en soulignant qu'au-delà de la lutte contre le terrorisme, le Luxembourg et les États-Unis coopèrent également dans d'autres domaines juridiques, notamment en matière de lutte contre le crime organisé, le trafic de drogues, et le trafic d'êtres humains, ainsi que dans le domaine de la formation et des investigations. « La clé du succès réside dans la coopération internationale », a proclamé l'*attorney general*.

Il faut rappeler que le 11 septembre 2002, le gouvernement luxembour-

geois, représenté par Jean-Claude Juncker, Fernand Boden, Erna Hennicot-Schoepges, Michel Wolter, Luc Frieden, Henri Grethen, Charles Goerens, François Biltgen et Joseph Schaack, avait assisté au cimetière militaire américain de Hamm à la cérémonie de commémoration en mémoire des victimes du 11 septembre 2001 organisée par l'ambassade des États-Unis au Luxembourg.

Équité, responsabilité et performance

11 septembre 2002

Le 11 septembre 2002, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a tenu une conférence de presse consacrée à la rentrée scolaire 2002-2003.

La rentrée 2002-2003 se place dans un contexte particulier: celle écoulée aura en effet été marquée par la publication des résultats de l'étude PISA qui ont violemment éprouvé

le paysage scolaire luxembourgeois. Les attentes face à l'école luxembourgeoise semblent plus fortes que jamais. Restaurer le climat de confiance et trouver des réponses efficaces aux problèmes qui frappent le système éducatif, telles sont les priorités communes de tous les partenaires concernés.

L'école luxembourgeoise souffre d'un certain nombre de faiblesses dont PISA a confirmé l'ampleur. À présent, il s'agit de continuer à mettre en œuvre un ensemble de mesures cohérentes qui contribueront à redresser ces faiblesses tout en maintenant intactes les forces de l'école luxembourgeoise. Les résultats de l'étude constituent une chance d'accélérer les réformes qui ont été préparées et entamées. Quelle que soit l'approche, le pragmatisme doit l'emporter sur le « pédagogisme » poussé à outrance.

L'année scolaire 2002-2003 mettra dès lors l'accent sur des nouvelles actions, tout comme sur les mesures préparées en 2001-2002 et désormais devenues opérationnelles. Elle sera résolument placée sous le signe de la lutte contre l'échec scolaire. Trois grands objectifs prioritaires guideront l'action du ministère:

- une école plus équitable,
- une école plus responsable,
- une école plus performante.

Le 12 septembre 2002, des représentants du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des sports, ont rencontré M. Jürgen Baumert, directeur du Max-Planck-Institut et responsable de la réalisation de l'étude PISA en Allemagne, pour un échange de vues relatif aux suites à donner

aux résultats de cette enquête. M. Baumert a séjourné à Luxembourg suite à une invitation de la part de la commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des sports de la Chambre des députés.

L'exposé de l'expert allemand a rejoint les analyses et pistes de réflexion du ministère dans de nombreux points. Parmi les conclusions les plus importantes, la réunion a fait ressortir l'importance capitale des compétences en lecture ainsi que la nécessité, pour les enseignants, d'adopter une approche pédagogique adéquate face à l'erreur.

Les compétences en lecture sont capitales pour la compréhension des contenus enseignés dans toutes les branches. Elles constituent la clé d'accès à toute connaissance tant à l'école que dans la vie professionnelle et dans la vie de citoyen. Une très grande partie des échecs scolaires résulte du fait que les élèves ne comprennent pas suffisamment l'écrit. Il s'ensuit qu'une attention particulière doit être accordée à la promotion des activités de lecture dès le plus jeune âge – et même au-delà, à l'enseignement postprimaire – ainsi qu'au diagnostic précoce de lacunes en compréhension de l'écrit.

L'approche pédagogique de l'enseignant face aux erreurs commises par les élèves est tout aussi importante. La façon dont l'enseignant réagit à l'erreur – qui trop souvent est considérée comme une faute – et la réponse qu'il y réserve ont une influence considérable sur l'attitude de l'élève face à l'apprentissage. Dans ce contexte également, une prompte remédiation dès la mani-

festation des premières difficultés permet de prévenir la récurrence des erreurs et l'accumulation des déficiences qui aboutissent à l'échec scolaire.

Rapport annuel 2001 de la coopération luxembourgeoise au développement

16 juillet 2002

Le 16 juillet 2002, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Gœrens a présenté le rapport annuel 2001 de la coopération luxembourgeoise au développement. D'après ce rapport, l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg a atteint 157 millions d'euros, soit 0,82 % de son revenu national brut (RNB).

Cette présentation faisait suite à celles qui ont eu lieu le 12 juillet au niveau du Conseil de gouvernement et le 15 juillet devant la commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense de la Chambre des députés.

Le rapport annuel 2001 renseigne en détail sur l'évolution de l'aide publique luxembourgeoise au développement et du Fonds de la coopération au développement. Avec le ratio APD/RNB de 0,82 %, le Luxembourg se situe au troisième rang mondial, derrière le Danemark (1,01 %) et la Norvège (0,83 %), ex aequo avec les Pays-Bas (0,82 %) et devant la Suède (0,76 %).

En ce qui concerne la coopération avec les pays cibles (Burkina Faso, Cap-Vert, Mali, Namibie, Niger et Sénégal en Afrique, Salvador et Nicaragua en Amérique latine, ainsi que Laos et Vietnam en Asie), les déboursements se sont élevés en 2001 à 49,4 millions d'euros, soit 31,47 % de l'APD luxembourgeoise. 5,7 millions d'euros ont été investis au Mali et au Cap-Vert, 5,6 millions au Salvador et au Nicaragua.

Le rapport 2001 de la coopération retrace également la coopération bilatérale dans d'autres pays comme par exemple en Afrique du Sud, en



MM. Charles Gœrens et Jean Feyder (à g.), directeur de la coopération et de l'action humanitaire, lors de la conférence de presse

Afrique régionale, dans les Balkans, au Brésil, en Inde, au Rwanda, au Timor Oriental ou en Tunisie.

La coopération multilatérale luxembourgeoise est organisée sur deux axes: la coopération avec les agences de l'ONU et la coopération avec les institutions européennes. Concernant l'axe onusien, le Luxembourg participe au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria et contribue aux actions d'ONUSIDA. Le Luxembourg est aussi le 12^e contributeur de l'Organisation mondiale de santé (OMS). 2001 a marqué le début de la coopération luxembourgeoise avec le Bureau international du travail (BIT). De plus, le Luxembourg contribue au budget du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et finance des projets mis en œuvre par ce dernier.

Les contributions luxembourgeoises dans le cadre de la coopération avec les institutions européennes suivent trois voies: le Fonds européen de développement, le Centre pour le développement de l'entreprise et le budget de l'Union européenne pour la coopération.

La coopération avec les ONG a augmenté de 15 % entre 2000 et 2001. L'APD luxembourgeoise déboursée en faveur de quelques 75 ONG agréées s'est élevée en 2001 à 21,5 millions d'euros.

Le rapport annuel analyse, en outre, l'aide humanitaire (13,6 millions d'euros déboursés en 2001) et l'aide alimentaire d'urgence (1,98 millions d'euros). Dans le cadre de l'aide humanitaire, le Luxembourg a multiplié ses contributions aux program-

mes du Comité international de la Croix-Rouge, du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Le volet de l'assistance technique mis en œuvre dans le cadre de la politique de coopération au développement regroupe le financement des ressources humaines qui sont mises au service de la coopération. En tout, 172 personnes ont bénéficié d'un des statuts prévus en matière d'assistance technique: agents de la coopération, stagiaires et boursiers, *Junior Professional Officers* et experts associés, jeunes experts ou volontaires des Nations unies.



Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker reçoit son homologue portugais M. José Manuel Durão Barroso

5 juillet 2002

C'est sur invitation de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, que le nouveau Premier ministre du Portugal M. José Manuel Durão Barroso s'est rendu le 5 juillet 2002 à Luxembourg pour une visite de travail. Il était accompagné de M. José Cesario, secrétaire d'État aux Communautés portugaises.

La délégation portugaise a été accueillie par M. Jean-Claude Juncker au Château de Senningen. Les deux chefs de gouvernement ont eu des pourparlers sur des dossiers d'actualité politique européenne et ont échangé leurs points de vue sur des dossiers bilatéraux. Cette entrevue a été suivie d'un dîner de travail que Jean-Claude Juncker, en présence de la Vice-Premier ministre Lydie Polfer et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Gørens, a offert en l'honneur de son hôte portugais.

Deux jours plus tôt, le 3 juillet, M. Charles Gørens avait reçu pour une visite de travail M. António Lourenço dos Santos, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération du Portugal.

M. Gørens et M. dos Santos ont discuté de la coopération au développement au sein de l'Union européenne et de questions d'actualité dans cette matière. Les discussions ont égale-



M. Juncker accueille son homologue portugais au Château de Senningen

ment porté sur le Cap-Vert, pays où le Portugal et le Luxembourg sont parmi les acteurs principaux en matière de coopération au développement. Les deux hommes ont pu évoquer la complémentarité de leurs actions respectives au Cap-Vert et explorer l'éventualité d'une collaboration conjointe entre les deux pays.

M. Gørens et M. dos Santos ont finalement analysé le projet de coopération triangulaire entre le Luxembourg, le Portugal et l'archipel de São Tomé e Príncipe, à travers lequel le Luxembourg finance la formation d'étudiants são-toméens au Portugal.

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker lauréat du prix de l'Association européenne des contribuables

9 juillet 2002

Le Premier ministre et ministre des Finances M. Jean-Claude Juncker a été désigné par l'Association européenne des contribuables (*Taxpayers*

Association of Europe; Europäischer Bund der Steuerzahler) comme lauréat du prix que cette association remet chaque année à une personnalité pour ses mérites au niveau de l'utilisation responsable des finances publiques et de ses efforts en matière de stabilité économique et financière.

M. Juncker a reçu le prix pour « sa politique financière extraordinaire ayant permis au Grand-Duché de Luxembourg de présenter régulièrement des budgets excédentaires et des finances publiques saines. En outre, son engagement pour la stabilité financière et budgétaire au niveau de l'Union européenne fait qu'il est à considérer comme défenseur des intérêts des contribuables européens ». Pour rappel, le prix de l'Association européenne des contribuables 2001 avait été décerné au président de la Banque centrale européenne Wim Duisenberg.

La remise du prix a eu lieu le 9 juillet 2002 dans les locaux de la *Hans Seidel Stiftung* à Bruxelles. Le discours d'honneur pour le Premier



Le Premier ministre Juncker, Rolf Baron Hobenbau, président de l'Association européenne des contribuables (à g.) et Dr. Ingo Friedrich, vice-président du Parlement européen (à dr.), lors de la remise du prix

ministre Jean-Claude Juncker a été prononcé par le vice-président du Parlement européen Ingo Friedrich. Celui-ci a débuté son éloge au Premier ministre luxembourgeois par une devise de ce dernier: « L'Europe est un terrain d'entraînement pour des personnes à l'esprit cartésien mais, surtout, un forum de création pour des personnes de cœur ».

Pour Jean-Claude Juncker, l'Europe équivaldrait depuis longtemps à une affaire de cœur, toute politique qui ne se ferait qu'au seul niveau de la raison n'ayant aucun sens. Cela expliquerait pourquoi le Premier ministre luxembourgeois serait « un des visionnaires les plus importants du processus d'intégration de l'Europe mais également un des critiques les moins commodes lorsqu'il est question de finances et de fiscalité ».

Selon Ingo Friedrich, les citoyens de l'UE tiennent depuis janvier 2002 un des plus grands succès de Juncker en main, à savoir l'euro. Juncker a

ainsi contribué à transformer les visions d'avenir en réalité. Le Premier ministre représente pour M. Friedrich en même temps la stabilité de l'euro. Son engagement dans l'intérêt des contribuables européens, avant et après l'introduction de l'euro, et ses efforts pour la stabilité de la monnaie unique, seraient remarquables. Et M. Friederich d'ajouter que Jean-Claude Juncker est « un des personnages-clés, sur lequel reposent les espoirs des contribuables européens ». Il marquerait profondément l'Europe en matière de politique économique, financière et monétaire.

Le rôle de médiateur qui revient à Juncker en tant que président du gouvernement d'un petit pays, assumant une fonction de conciliateur entre les deux plus grands États membres, l'Allemagne et la France, a également été salué. Toujours à la recherche d'un consensus au sein du conseil des ministres, M. Juncker ne ferait pas partie de ceux qui préféreraient laisser échouer un accord plutôt que

d'abandonner les intérêts nationaux particuliers.

De plus, le Premier ministre luxembourgeois symboliserait également la concurrence. Le Luxembourg a un degré d'ouverture économique très élevé qui favorise la compétition sur les marchés de la production et entraîne une très forte productivité, ainsi que, en fin de compte, des prix qui se situent en dessous de la moyenne de l'Union européenne. « Les chiffres-clés de l'économie luxembourgeoise témoignent de l'efficacité de la politique junckerienne: croissance élevée, chômage réduit, excédents budgétaires et ceci en conjonction avec des taux d'imposition modestes. Maint grand voisin du Luxembourg peut en tirer un exemple. »

Finalement, le Dr Ingo Friedrich a remercié Jean-Claude Juncker pour son travail au niveau européen, pour son dévouement pour la coopération « des petits » avec « les grands » et pour son engagement en faveur des citoyens européens.

Le Premier ministre et ministre des Finances s'est montré très honoré de recevoir ce prix. Dans son discours (voir page 123), il a mis en avant la nécessité d'une politique du bon sens en matière de politique fiscale et financière. M. Juncker a déclaré essayer de transposer la politique qu'il mène au Luxembourg sur la scène européenne.

Pour ce qui est de la politique fiscale au Luxembourg, le Premier ministre a rappelé que le Luxembourg avait introduit depuis janvier 2002 l'impôt sur les collectivités le plus bas d'Europe. Celui-ci est passé, depuis

son entrée en fonction comme ministre des Finances en 1989, de 45 à 22 %. Parallèlement, le taux marginal maximal applicable aux personnes physiques a été abaissé de 68,8 % à 38 %. Des taux élevés, tout comme des réductions d'impôts ne constitueraient toutefois pas un objectif en soi, mais ceux-ci devraient intervenir au bon moment afin de pouvoir donner les impulsions nécessaires à l'économie. Jean-Claude Juncker a aussi souligné que le paiement des impôts constitue un devoir civique et il s'est opposé à toute démonstration anti-impôts.

Le Premier ministre luxembourgeois s'est prononcé en faveur d'une harmonisation fiscale européenne intelligente – conséquence pour l'achèvement du marché intérieur déjà amorcé par l'introduction de l'euro. À ce niveau, plus de coordination serait de mise afin de prévenir une distorsion des politiques fiscales nationales.

M. Juncker a critiqué la concurrence fiscale dommageable à laquelle tous les États membres participeraient au niveau de la fiscalité des entreprises. « Nous avons besoin dans le domaine de la fiscalité des entreprises de taux minimaux d'imposition – non pas de taux communs – mais des règles et des assiettes d'imposition communes ».

L'harmonisation fiscale serait surtout une nécessité lorsqu'il s'agirait de favoriser la transparence dans le domaine d'un éventuel impôt européen. L'acceptation de l'Union européenne par le citoyen serait plus évidente s'il pouvait, grâce à une taxe européenne – qui ne serait en fait qu'une nouvelle dénomination d'une taxe déjà existante –, se rendre clai-



Jean-Claude Juncker et son homologue néerlandais lors de la conférence de presse

rement compte de combien l'Europe lui coûte. L'Union européenne serait la *success story* la moins chère au monde, estimait le Premier ministre luxembourgeois.

La nécessité d'harmonisation au niveau de la fiscalité de l'épargne appellerait non seulement à fournir des efforts au niveau de l'échange d'informations mais également au niveau de retenues libératoires sous condition, bien entendu, que des pays tiers soient inclus dans une éventuelle solution.

Une attention particulière reviendrait aussi à la coordination des politiques économiques européennes, nécessaire au renforcement de l'espace monétaire et économique européens.

Dans cet ordre d'idée, le Premier ministre Juncker s'est prononcé en faveur d'une augmentation des pouvoirs de l'Eurogroupe et d'une prolongation du mandat du président de l'Eurogroupe à trois ou quatre ans.

Visite de travail à Luxembourg de M. Jan Pieter Balkenende, Premier ministre du Royaume des Pays-Bas

28 août 2002

M. Jan Pieter Balkenende, Premier ministre du Royaume des Pays-Bas, s'est rendu le 28 août 2002 pour une première visite de travail à Luxembourg. Il était accompagné par M. Atzo Nicolaï, secrétaire d'État pour les Affaires européennes. Le nouveau chef du gouvernement néerlandais et sa délégation ont été reçus à l'Hôtel de Bourgogne par le Premier ministre luxembourgeois.

Après une entrevue bilatérale lors de laquelle Jan Pieter Balkenende a exposé les priorités de son gouvernement de coalition de droite, les deux délégations ont entamé les travaux qui portaient essentiellement sur des dossiers d'actualité européenne. Lors de la conférence de presse commune, les deux Premiers ministres ont précisé qu'ils s'étaient longuement

entretenus sur l'élargissement, la réforme de la politique agricole commune, l'Union économique et monétaire et le pacte de stabilité ainsi que sur la Convention sur l'avenir de l'Europe. Les dossiers liés aux relations bilatérales et à la coopération Benelux ont aussi été étudiés.

Le chef du gouvernement néerlandais a tenu à préciser à ce sujet que la coopération Benelux devrait continuer à jouer son rôle dans l'Union européenne. Selon M. Balkenende, son gouvernement serait en faveur de l'élaboration de positions communes au sein de cette enceinte dans les domaines qui le permettent. Le Benelux constitue, en outre, un outil permettant de vérifier périodiquement si les trois pays qui le composent partagent encore les mêmes idées sur les grands défis européens.

Interrogé sur le choix du pays pour cette première visite à l'étranger du nouveau gouvernement néerlandais, Jan Pieter Balkenende a expliqué que, par cette première visite, il avait souhaité souligner l'excellente coopération et l'amitié qui ont toujours existé entre le Luxembourg et les Pays-Bas. Il a, en outre, exprimé sa grande admiration pour l'expérience de Jean-Claude Juncker sur la scène politique européenne et a ajouté que ce dernier fut le premier chef de gouvernement à le féliciter à l'issue du résultat des élections législatives le 15 mai dernier.

Il a également précisé qu'il poursuivrait ses rencontres politiques dans l'après-midi à Bruxelles où il rencontrerait le chef du gouvernement belge et le Président de la Commission européenne. Des rencontres avec les autres chefs de gouvernement euro-

péens étaient prévues au cours des semaines suivantes.

À la demande d'un journaliste néerlandais, Jean-Claude Juncker a, de son côté, confirmé qu'il appréciait la nouvelle situation politique au niveau de l'Union européenne, les gouvernements chrétiens-démocrates y formant à nouveau la majorité. Il a toutefois ajouté : « J'ai toujours eu d'excellentes relations avec les autres gouvernements, notamment avec le prédécesseur de mon homologue néerlandais Wim Kok, qui a de grands mérites dans la coopération Benelux et dans la construction européenne ».

M. Jean-Claude Juncker au 4^e Sommet ASEM à Copenhague

23-24 septembre 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé les 23 et 24 septembre 2002 au 4^e Sommet ASEM (Asie-Europe) à Copenhague. Ce 4^e sommet était coordonné, d'une part, par la présidence danoise et la Commission européenne et, d'autre part, par la Chine et le Vietnam. À l'ordre du jour figuraient le dialogue politique, la coopération ainsi que des sujets liés à l'économie, le social et à l'éducation.

En marge du Sommet ASEM 4, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré en réunion de travail bilatérale le Premier ministre de Singapour M. Goh Chok Tong. Les deux Premiers ministres, qui se sont rencontrés à maintes reprises depuis la visite officielle de M. Goh à Luxembourg en 1996, ont exprimé leur satisfaction quant aux bonnes relations qui se sont établies entre les deux pays dans les domaines écono-

miques, financiers et culturels.

M. Juncker a notamment souligné l'intérêt que le Luxembourg accorde au développement des liaisons aériennes entre les deux pays. Les deux chefs de gouvernement ont, en outre, eu des échanges approfondis sur le terrorisme international, sur la question du retour des inspecteurs en Irak ainsi que sur divers sujets touchant à l'Union européenne.

Lors du déjeuner de travail dans le cadre du Sommet ASEM, les chefs d'État et de gouvernement ont abordé le thème du « dialogue des civilisations ». Lors de cet échange de vues, M. Jean-Claude Juncker a exprimé la conviction que les instigateurs de l'attentat du 11 septembre avaient, en fait, eu l'intention de provoquer dans le monde un choc des civilisations. Or, un tel choc serait, selon le Premier ministre luxembourgeois, à l'origine de la fin de toute ambition de paix dans le monde. C'est la raison pour laquelle, selon lui, il importe que l'ASEM fasse figure d'une organisation privilégiant le dialogue interculturel, faisant ainsi barrage au choc des civilisations.

M. Juncker était d'avis que ce but pourrait être atteint concrètement par la mise à disposition de moyens financiers suffisants à l'*Asia-Europe Foundation* (ASEF) en vue de l'organisation de l'indispensable dialogue des civilisations – dialogue stimulé tant par l'échange d'étudiants que par l'échange de jeunes dirigeants politiques. Rappelons encore que l'ASEF a été fondée après le premier Sommet de l'ASEM et que le Luxembourg a joué un rôle significatif dans son développement et son financement.

MM. Juncker et Frieden aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale

27-30 septembre 2002

Le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden ont assisté les 28 et 29 septembre 2002 à Washington aux assemblées annuelles du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale.

En leur qualité de gouverneurs luxembourgeois auprès de ces institutions, les ministres Juncker et Frieden ont participé aux travaux du Comité monétaire et financier international et du Comité de développement, les organes définissant l'orientation des politiques des institutions de *Bretton-Woods*.

Trois sujets ont dominé les réunions de Washington, à savoir les perspectives économiques dans le monde, le rôle des organisations financières internationales et la lutte contre la pauvreté.

M. Luc Frieden a notamment tenu un discours (voir page 142) lors de l'assemblée annuelle du comité des gouverneurs.

Les réunions d'automne du FMI et de la BIRD, auxquelles ont assisté les ministres des Finances du monde entier, ont offert par ailleurs le cadre pour différents entretiens bilatéraux.

En marge de l'assemblée annuelle, le Premier ministre Juncker s'est entretenu avec le commissaire européen chargé des affaires écono-



Jean-Claude Juncker et le Premier ministre néerlandais Jan Pieter Balkenende en discussion avec le Premier ministre japonais Junichiro Koizumi

miques et monétaires Pedro Solbes sur les récents développements concernant le pacte de stabilité.

Autres

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker reçoit une délégation de députés américains
11 juillet 2002

Entrevue entre le Premier ministre M. Juncker et M. Egon Bahr
11 juillet 2002

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker reçoit M. Emilio Gabaglio, secrétaire général de la CES
15 juillet 2002

Rencontre Jean-Claude Juncker - Péter Medgyessy, Premier ministre hongrois
15 septembre 2002

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker rencontre une délégation de la CGFP
16 septembre 2002

Affaires étrangères

Visite à Luxembourg de Michel Barnier, membre de la Commission européenne

3 juillet 2002

M. Michel Barnier, membre de la Commission européenne en charge de la politique régionale et des réformes institutionnelles, a effectué une visite à Luxembourg le 3 juillet 2002. La Convention sur l'avenir de l'Union européenne et la politique régionale ont figuré au centre de cette visite.

M. Barnier a d'abord été reçu par la ministre Lydie Polfer pour une entrevue au ministère des Affaires étrangères. Mme Polfer et M. Barnier ont évoqué la poursuite des travaux de la Convention ainsi que la réforme institutionnelle de l'UE. Ils ont également discuté des relations entre les institutions européennes et luxembourgeoises, de même que de l'élargissement de l'Union. Ensuite, le ministre de l'Économie Henri Grethen a

rencontré le commissaire Barnier pour un échange de vues sur la politique communautaire de cohésion économique et sociale avant de visiter le Musée des mines à Rumelange, cofinancé par les fonds structurels européens.

Le choix de ce lieu de rencontre ne relevait pas du hasard. En effet, en tant qu'ancienne cité minière, Rumelange a su valoriser le patrimoine industriel qui fut, il y a des décennies, à l'origine de la prospérité de la ville et de la région, voire de celle du pays. Grâce au programme RESIDER II, qui a mis à sa disposition une contribution financière de l'Union européenne de l'ordre de 1,2 millions d'euros via le Fonds européen de développement régional (FEDER), le musée des mines a pu bénéficier d'une modernisation en profondeur et d'une extension accélérée au cours des dernières années.

Le musée constitue un témoin éloquent du passé – d'un passé CECA de notre pays – et un pôle d'attraction touristique exceptionnel dans cette région marquée par l'industrie lourde. Les programmes communautaires RESIDER successifs avaient été lancés par l'Union européenne au titre de la politique d'accompagnement de la restructuration sidérurgique.

Le programme RESIDER II, couvrant les années 1995 - 1999 et clôturé en 2001, a permis à une dizaine de projets d'infrastructures de bénéficier d'une aide financière de l'Union européenne de quelques 11 millions d'euros et de contribuer ainsi à la reconversion et au redéploiement économique et social du Bassin minier.



MM. Grethen et Barnier lors de leur visite au Musée des mines

Le FEDER continuera de cofinancer jusqu'en 2006 des projets relevant de la politique régionale réalisés au Luxembourg dans le cadre de différents programmes, comme le programme Objectif 2 en faveur de la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle ou les programmes INTERREG destinés à stimuler la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale et à engendrer un développement harmonieux, équilibré et durable de l'ensemble de l'espace communautaire. La Commission européenne a engagé plus de 50 millions d'euros à cet effet sur la base des programmes que lui a soumis le gouvernement luxembourgeois.

Enfin, M. Barnier a assisté à la conférence « La convention européenne et l'avenir de l'Europe », organisée par l'association Promeuro, l'Union européenne des fédéralistes et le Mouvement européen. La conférence a eu lieu au Cercle municipal à Luxembourg en présence des membres luxembourgeois de la Convention.

Mme Lydie Polfer en visite en Azerbaïdjan, Géorgie et Arménie

15-18 juillet 2002

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et présidente en exercice du comité des ministres du Conseil de l'Europe, a effectué du 15 au 18 juillet 2002 une visite de travail en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Arménie. Mme Polfer a rencontré les représentants des autorités exécutives, législatives et judiciaires ainsi que des représentants des partis d'opposition et des organisations non-gouvernementales de ces trois pays.

La première journée de la mission d'information dans les pays du Caucase du Sud, organisée dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du comité des ministres, a conduit Mme Lydie Polfer à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan. Le but de cette mission était d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par l'Azerbaïdjan, pays de 7,7 millions d'habitants dont 700 000

réfugiés provenant de la région du Haut Karabach, dans la mise en œuvre des engagements contractés lors de l'adhésion au Conseil de l'Europe il y a 18 mois.

Les discussions ont été conduites avec les représentants de la société civile tout comme avec les plus hauts représentants des autorités législatives, judiciaires et politiques. Mme Polfer a ainsi rencontré le ministre des Affaires étrangères M. Vilayat Guliyev, le ministre de la Justice M. Fikret Mamedov, le président de la Cour constitutionnelle M. Khanlar Hadjiyev, la vice-présidente du Parlement, ainsi que les représentants des différents partis politiques. Enfin, Mme Polfer a eu une entrevue avec M. Heydar Aliyev, président de la République d'Azerbaïdjan.

Les interlocuteurs azéris ont présenté les progrès accomplis dans l'établissement d'une société démocratique, respectueuse des droits de l'homme et des libertés individuelles et fondée sur l'état de droit, au cours de la décennie qui s'est écoulée depuis l'indépendance du pays et plus particulièrement depuis l'adhésion à l'institution strasbourgeoise en janvier 2001. Ils ont relevé l'importance des différentes missions conduites sous les auspices du Conseil de l'Europe, permettant un échange continu d'expériences et de bonnes pratiques, tant avec les experts de l'institution qu'avec ses instances politiques ou encore avec les membres de cette institution paneuropéenne.

Au cours des entretiens, Mme Lydie Polfer a félicité les autorités pour les progrès réalisés pendant cette période, notamment sur le plan des changements législatifs, et elle a



Mme Polfer et le président de la Géorgie M. Eduard Shevardnadze

insisté sur le fait que l'adhésion au Conseil de l'Europe impliquait également l'adoption d'un code de valeurs démocratiques et éthiques et l'application complète de la Convention européenne des droits de l'homme et des autres conventions majeures du Conseil de l'Europe. À cet égard, le dialogue critique entre partenaires d'une organisation fait partie intégrante des procédures visant une évolution globalement positive pour l'ensemble des participants.

Parmi les sujets évoqués plus particulièrement figuraient l'évaluation de la nouvelle législation en matière de médias, la réforme judiciaire, le projet de réforme constitutionnelle devant être soumis au référendum populaire à l'automne, et les mesures prises pour garantir la stricte séparation des pouvoirs et la résolution des cas impliquant des prisonniers politiques.

Rencontre Polfer - Shevardnadze

Le 17 juillet 2002, la mission d'information a fait escale en Géorgie pour des entretiens avec des représentants

gouvernementaux et notamment le président de la République M. Eduard Shevardnadze, les ministres responsables pour les Affaires étrangères et la Justice ainsi que le président du Parlement. D'autres interlocuteurs étaient le président de la Cour suprême et des représentants de différents organisations non-gouvernementales.

Comme au cours de l'étape précédente, il s'agissait d'évaluer l'état de la mise en œuvre, par les autorités géorgiennes, des engagements souscrits notamment en matière de droits de l'homme, d'instauration d'un régime véritablement démocratique, d'adoption de nouvelles législations dans les domaines les plus divers et de modernisation de l'organisation judiciaire.

Tous les interlocuteurs ont constaté que le processus de transition de la société et de la refonte des rouages administratifs et judiciaires est loin d'être terminé et que le problème de l'application large et de la mise en pratique ciblée des nouvelles dispositions devait se poursuivre résolument. En



Mme Lydie Polfer en compagnie du Président arménien M. Robert Kocherian

même temps, il a été souligné que des efforts supplémentaires devaient être entrepris pour endiguer la corruption, dont la persistance était susceptible d'hypothéquer le développement économique et social. Parallèlement, il convenait d'intensifier les réformes pour s'attaquer aux problèmes subsistant dans le domaine des forces de police et de sécurité et pour mener à bien la réorganisation du pouvoir judiciaire, domaine où des coopérations internationales seraient intensifiées.

La délégation a noté avec satisfaction les progrès enregistrés dans l'établissement de médias indépendants et l'éclosion d'une société civile particulièrement active et regroupée dans un nombre impressionnant d'organisations non-gouvernementales. Mme Lydie Polfer a également saisi l'occasion pour passer en revue avec son homologue M. Irakli Menagarishvili l'évolution de la situation en Abkhazie, principal conflit non-résolu sur le territoire de la Géorgie, ainsi qu'en Ossétie du Sud et dans la région adja-

cente à la Tchétchénie. Elle a également assuré le gouvernement géorgien de la poursuite de la coopération bilatérale entamée dans le cadre du Partenariat pour la paix, initié par l'Otan et visant la décontamination d'anciens sites militaires soviétiques et la destruction de mines et d'armes légères.

Visite en Arménie

En Arménie, dernière escale de la mission d'information du Conseil de l'Europe visitée par Mme Lydie Polfer et sa délégation, les discussions avec les autorités politiques et représentants de la société civile ont tourné essentiellement autour des amendements constitutionnels et législatifs nécessaires pour rendre le droit arménien conforme à la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans ce contexte, le ministre des Affaires étrangères M. Vartan Oskanian, tout comme le Président M. Robert Kocherian, ont insisté sur le fait que les obligations contractées

envers le Conseil de l'Europe étaient autant d'obligations envers les citoyens arméniens. En présentant les priorités politiques du gouvernement, les responsables politiques ont notamment évoqué les efforts entrepris pour soutenir la croissance économique qui oscillait alors aux environs de 10 %, pour réduire la corruption et pour restructurer les secteurs de l'approvisionnement en eau et en énergie électrique, afin de consolider le cadre économique pour les 3,3 millions d'Arméniens habitant au pays et pour attirer, dans la mesure du possible, une partie de la diaspora forte de plus de 4 millions de personnes.

Ils ont également relevé que l'une des premières tâches du nouveau gouvernement issu des élections de 2003 serait de faire adopter une révision de la constitution datant de 1995, permettant par la suite les nombreux amendements législatifs attendus et agréés avec les experts strasbourgeois. S'agissant de la peine de mort, dont l'abolition constituait alors une controverse à l'intérieur de la classe politique, les responsables gouvernementaux ont confirmé que cette abolition restait prévue dans le cadre des réformes législatives et que, jusqu'à cette date, son application resterait suspendue.

La délégation a pris connaissance des efforts entrepris en matière de modernisation de l'organisation judiciaire, où des réformes ultérieures étaient en voie d'élaboration, en concertation étroite avec les experts du Conseil de l'Europe.

Au niveau de la coopération régionale et culturelle, les interlocuteurs à Yerevan ont signalé leur fort intérêt pour l'implantation d'une antenne



Mme Polfer et M. Melchior lors de la conférence de presse qui s'est tenue à l'issue de leur entrevue

régionale de l'Institut européen des itinéraires culturels, dont le siège se trouve à Luxembourg. Cette implantation devrait permettre le développement de projets de portée régionale, incluant des itinéraires réalisés en coopération avec la Turquie et l'Azerbaïdjan et dont la réalisation impliquerait à terme une reprise, voire une intensification de la coopération avec ces voisins.

Ils ont également informé la délégation de leur intention d'organiser en mars 2003 une conférence internationale sur le dialogue des cultures, organisé conjointement par l'Arménie, l'Iran et la Grande-Bretagne et pour laquelle une contribution du Conseil de l'Europe serait attendue.

Finalement, Mme Lydie Polfer a évoqué avec ses hôtes arméniens l'épineux conflit du Haut Karabach, dont la résolution pacifique constitue un des engagements pris conjointement par l'Azerbaïdjan et l'Arménie lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe en janvier 2001. Le chef de la diplomatie

luxembourgeoise a exprimé son souhait – partagé par tous les partenaires du Conseil de l'Europe – de voir évoluer le conflit vers la désescalation et que la réunion suivante des Présidents Alijev et Kotcharian, prévue dans le courant de l'été 2002, pourrait esquisser les contours d'une solution durable et acceptable pour les populations concernées.

Visite de travail à Luxembourg de M. Michael Melchior, vice-ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël

23-24 juillet 2002

Les 23 et 24 juillet 2002, M. Michael Melchior, vice-ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël, a effectué une visite de travail à Luxembourg. Il s'est entretenu avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Gørens. En marge de ces entrevues, MM.

Melchior et Juncker ont assisté à la *Claim Conference*.

Le 23 juillet, M. Melchior a été accueilli par M. Charles Gørens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Le lendemain, il a été reçu à l'Hôtel de Bourgogne pour un entretien avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Ensuite, il a eu des pourparlers avec la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer qui ont porté sur la situation au Proche-Orient.

Lors d'une conférence de presse conjointe, la ministre Polfer a rappelé à M. Melchior la position luxembourgeoise et européenne: « Nous ne pouvons pas accepter la violence. Nous déplorons les victimes qui ont perdu la vie ». Lydie Polfer a qualifié les actions militaires contre les civils de « non-justifiées ».

Consciente de la difficulté de la situation, Mme Polfer a répété la nécessité de la constitution d'un État palestinien. Pour elle, cette position serait d'ailleurs partagée non seulement par l'Union européenne et les États-Unis, mais également par les parties concernées. Le problème serait toutefois de trouver le moyen de permettre aux deux parties de vivre en paix les uns à côté des autres. Mme Polfer a également signalé que les événements des derniers mois n'avaient pas contribué à renforcer la confiance réciproque des deux côtés. Il ne serait toutefois pas question de se résigner.

Mme Polfer et M. Melchior s'étaient déjà entretenus sur ce sujet en octobre 2001 à Jérusalem, dans le cadre de la visite de la ministre luxembourgeoise au Proche-Orient. À l'époque,

Mme Polfer et M. Melchior espéraient que les choses évolueraient dans le bon sens. Depuis, la ministre luxembourgeoise a regretté que tel n'ait malheureusement pas été le cas.

Le vice-ministre israélien des Affaires étrangères a, de son côté, remercié le Luxembourg pour la poursuite de ses efforts de négociation: « Nous ne pouvons plus nous en sortir par nos propres moyens. Nous avons besoin d'interlocuteurs qui défendent les valeurs de la paix et des droits de l'homme ». M. Melchior a estimé que le Luxembourg aurait un rôle à jouer dans ce conflit. Petit pays sans intérêts particuliers, le Luxembourg pourrait s'engager pour le respect de la paix et des droits de l'homme dans cette région. Pour ce qui est de la situation actuelle, le vice-ministre Melchior a noté qu'elle ne serait pas le résultat de frustrations, mais d'un changement de stratégie de la part des Palestiniens à un moment décisif du processus de paix.

Réagissant aux propos de Mme Polfer, M. Melchior a également tenu à préciser que son pays « n'attaquait pas la population civile », mais des civils protégeant des terroristes pouvaient être touchés. « Nous faisons tout pour l'éviter », précisait le vice-ministre.

En ce qui concerne le chef de l'Autorité palestinienne, celui-ci ne serait pas un leader capable d'apporter la paix au peuple palestinien, estimait M. Melchior. De même, la tenue d'élections en Palestine ne constituerait qu'une étape parmi d'autres dans le processus de démocratisation de la Palestine. Un système politique avec différents partis, ainsi que la garantie de la liberté d'expression

seraient également nécessaires. M. Melchior a conclu en disant qu'il ne fallait pas faire de ce conflit territorial un conflit existentiel. « Nous devons trouver un moyen pour répartir le territoire », concluait le vice-ministre.

Le même jour, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et M. Michael Melchior ont assisté à la réunion annuelle de la *Claims Conference - Conference on Jewish Material, Claims against Germany*, qui s'est déroulée au Luxembourg. La *Claims Conference* s'occupe avant tout de l'aide matérielle à apporter aux victimes survivantes de la Shoah. Le Premier ministre Juncker y a tenu une allocution dans laquelle il a mis l'accent sur l'importance morale et symbolique des dédommagements: « Nous savons que la *Claims Conference* a joué un rôle très important pour vaincre l'injustice ».

Jean-Claude Juncker a mis en évidence le devoir de mémoire et le rôle prépondérant qui s'ensuit sur le plan de la lutte contre l'antisémitisme et contre toute forme de racisme et de xénophobie.

Selon le Premier ministre, la forte proportion d'étrangers au Luxembourg mettrait le pays à l'abri d'actions xénophobes. M. Juncker a aussi plaidé en faveur d'une plus grande ouverture à l'immigration en Europe.

Il incomberait à l'Union européenne de prendre les devants en matière d'intégration. M. Juncker a également mentionné la création d'une commission d'enquête au Luxembourg qui se penche sur la spoliation des biens juifs pendant la guerre. La présence exceptionnelle de la *Claims Conf-*

erence à Luxembourg s'explique par le 50^e anniversaire de la signature de l'Accord de Luxembourg, portant sur l'indemnisation et la restitution aux victimes de l'Holo-causte le 10 septembre 1952 entre la *Claims Conference* (regroupant 23 organisations juives) et la République Fédérale d'Allemagne. Par ce traité, la *Claims Conference* a obtenu 450 millions de DM de l'Allemagne.

Visite de travail du ministre néerlandais des Affaires étrangères M. Jaap de Hoop Scheffer

21 août 2002

Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a reçu le 21 août 2002 son homologue néerlandais M. Jaap de Hoop Scheffer à l'Hôtel St. Maximim.

M. Jaap de Hoop Scheffer a choisi le Luxembourg pour effectuer sa première visite bilatérale depuis que le nouveau gouvernement néerlandais est en place. C'était, en effet, son souhait de se rendre d'abord dans les pays du Benelux. Mme Lydie Polfer a apprécié ce geste et a expliqué, lors de la conférence de presse conjointe, que c'était le résultat d'excellentes relations entre les deux pays et le signe d'une grande amitié et d'une histoire commune.

Elle a, en outre, tenu à remercier son homologue néerlandais pour la collaboration exemplaire entre les deux pays dans le domaine de la représentation diplomatique. Le Royaume des Pays-Bas représente, en effet, le Grand-Duché de Luxembourg dans les pays où ce dernier ne dispose pas de représentations propres.

À défaut de controverses bilatérales, les discussions ont essentiellement porté sur les grands dossiers européens et des questions d'actualité politique. Les deux Chefs de diplomatie ont ainsi préparé la réunion informelle suivante, sous présidence danoise, des ministres des Affaires étrangères qui aurait lieu le 30 août 2002 à Helsingor.

Les débats ont porté essentiellement sur l'élargissement et la Convention européenne. La politique agricole commune et les dossiers liés à la Justice ont également été évoqués lors de la réunion de travail des deux délégations. Dans ce contexte, tout en se référant au Mémorandum Benelux, le ministre des Affaires étrangères néerlandais a souligné que le Benelux devrait continuer à jouer son rôle dans l'Union européenne et à élaborer des positions communes dans les domaines qui le permettent.

Mme Lydie Polfer en mission économique au Mexique

17-19 septembre 2002

Du 17 au 19 septembre 2002, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a conduit une mission économique au Mexique, au cours de laquelle elle a été reçue par le président du Mexique Vicente Fox.

M. Fox et Mme Polfer ont évoqué des sujets de l'actualité internationale et nationale. Les discussions ont porté notamment sur la marche à suivre de la communauté internationale concernant la situation en Iraq. Pour ce qui est de la situation politique interne,



Mme Polfer a accueilli M. de Hoop Scheffer à l'Hôtel St. Maximin

Mme Polfer a assuré le président mexicain du plein soutien du Luxembourg et de l'UE dans sa lutte contre la corruption.

Référence a également été faite au bon développement des relations commerciales entre le Luxembourg et le Mexique. À ce titre, la ministre Polfer et le président Fox ont souligné l'importance de l'accord de libre échange conclu entre l'UE et le Mexique.

Huitième pays exportateur du monde et dixième puissance économique, le Mexique est un partenaire commercial important de l'Union européenne. Par son appartenance à l'ALENA (« Association de Libre Échange de l'Amérique du Nord »), le Mexique constitue une porte d'entrée importante pour les marchés de l'Amérique du Nord.

Au niveau commercial, l'accord de libre-échange entre le Mexique et l'Union européenne reflète l'importance stratégique que revêt le Mexique pour l'Europe. Durant les 18

premiers mois de mise en œuvre de l'accord de libre échange, les échanges entre l'UE et le Mexique ont enregistré une croissance de 28,6 %. Les exportations mexicaines à destination de l'UE ont augmenté de 44,1 % et les exportations européennes vers le marché mexicain de 3,1 %.

Dans ce contexte, la visite de la ministre des Affaires étrangères, accompagnée par une délégation d'hommes d'affaires luxembourgeois, comportait, outre les discussions politiques avec le président Vicente Fox et le ministre des Affaires étrangères Jorge Castaneda, un important volet économique destiné à développer les relations économiques bilatérales.

Des entrevues avec le sous-ministre pour les Relations économiques internationales, le Dr. Miguel Hakim, et le sous-ministre pour les Négociations commerciales, M. Angel Villalobos, ont permis d'évoquer des questions d'intérêt commun dans le domaine du commerce international. Au cours de ces entretiens, les deux côtés se sont félicités du doublement des



Lydie Polfer lors de son entrevue avec son homologue mexicain Jorge Castaneda

échanges commerciaux entre le Luxembourg et le Mexique depuis 1993.

Lors des séminaires économiques, il a été noté que les perspectives pour le développement restent prometteuses et ceci également grâce à l'entrée en vigueur d'un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et le Mexique le 1^{er} janvier 2002.

L'intérêt du public mexicain pour le Luxembourg est grand comme l'a démontré la participation de 70 personnes à une conférence tenue par Mme Polfer à l'Institut diplomatique de Mexico-City. La conférence a porté sur les mérites de l'intégration régionale ainsi que sur les défis se posant au commerce mondial pour concilier les intérêts des pays développés avec ceux des pays en voie de développement.

Au cours du séjour, Lydie Polfer a offert une réception à la communauté luxembourgeoise de Mexico-City, ainsi qu'aux hommes d'affaires

mexicains intéressés à développer les relations commerciales avec le Luxembourg.

Agriculture

Conseil Agriculture: projet de révision de la PAC

15 juillet 2002

Le conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture s'est réuni le 15 juillet 2002 à Bruxelles sous la présidence de la ministre de l'Alimentation du Danemark Mariann Fischer Boel. Le gouvernement y était représenté par M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Les ministres de l'Agriculture des Quinze ont ouvert le débat sur le projet de révision de la politique agricole commune (PAC). Le commissaire à l'Agriculture Franz Fischler a notamment présenté son projet aux ministres. Dans ce contexte, M. Boden a pris une position sur la révision à mi-parcours (voir page 131).

L'ordre du jour prévoyait également les points suivants: présentation du programme de travail de la présidence danoise; zoonoses et agents zoonotiques; établissement de l'Autorité alimentaire (information de la Commission); livre blanc sur la sécurité alimentaire (information de la Commission); incidences de la *Farm Bill* (USA) sur la politique agricole commune (PAC).

Visite à Luxembourg du commissaire chargé de l'Agriculture M. Franz Fischler

27-28 septembre 2002

Les 27 et 28 septembre 2002, le commissaire européen chargé de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, le Dr. Franz Fischler, a effectué une visite à Luxembourg. La Commission européenne avait présenté peu de temps auparavant sa révision à mi-parcours de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. En vue de clarifier et de discuter la communication de la Commission, le commissaire Fischler effectuait alors une tournée des capitales européennes.

Pour sa visite au Luxembourg, M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a invité les responsables politiques, les représentants de l'agriculture ainsi que les différents acteurs concernés pour discuter des propositions de la Commission et apporter leurs contributions à l'évolution de cet important dossier.

Dans un communiqué de presse, le commissaire Fischler a déclaré que « la révision à mi-parcours est favo-



Le ministre Boden et le commissaire Fischler lors de la visite de la Journée Produit du terroir à la Place d'Armes

nable au Luxembourg à plusieurs égards: le revenu des agriculteurs et l'avenir des exploitations sont assurés. Les agriculteurs seront incités à produire pour le marché au lieu de voir leurs produits grossir les stocks d'intervention. Les agriculteurs luxembourgeois tireront particulièrement profit du renforcement de la politique de développement rural, parce que

les superficies agricoles du pays sont presque exclusivement situées en zone défavorisée.

De plus, les nombreux petits agriculteurs ne seront pas oubliés, dans la mesure où ils seront totalement exonérés de la modulation. D'autre part, la confiance des citoyens luxembourgeois à l'égard de la politique agricole

s'accroîtra, parce qu'à l'avenir nous avons l'intention de favoriser la qualité au lieu de la quantité ».

Le ministre Fernand Boden a demandé de son côté davantage de flexibilité pour le financement du développement rural. Alors qu'en moyenne les pays de l'Union européenne investissent 10 % des subventions dans le développement rural, ce taux s'élève déjà à 36 % au Luxembourg. Un renforcement de la politique de développement rural pourrait alors engendrer une diminution des subventions pour les agriculteurs luxembourgeois. Dans ce contexte, le commissaire Fischler a noté qu'une augmentation de la flexibilité permettrait de maintenir le niveau des subventions. Il importe à M. Franz Fischler que la production soit liée au marché et non aux subventions.

Lors de la deuxième journée de sa visite au Luxembourg, le commissaire Fischler, accompagné du ministre Fernand Boden, a visité le parc naturel de la Haute-Sûre.



Le ministre Goerens et M. Diabré informent la presse des résultats de leur réunion de travail

Coopération au développement

**M. Charles Goerens reçoit
M. Zéphirin Diabré, administrateur associé du programme des Nations unies pour le développement**

12 juillet 2002

M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a reçu le 12 juillet 2002 l'administrateur associé du programme des Nations unies pour le développement (PNUD) M. Zéphirin Diabré pour une visite de travail.



M. Gørens et Mme Sakiko Fukuda-Parr lors de la présentation du rapport du PNUD

Le Luxembourg a renforcé sa coopération avec le PNUD depuis le début des années 1990, en augmentant de façon continue sa contribution volontaire au budget central du PNUD, par le financement de projets dits « multi-bi » qui se déroulent principalement dans les pays cibles du Luxembourg et en participant au financement du programme des JPO (*Junior Professional Officers*) au PNUD. Par ailleurs, en 2002, le Luxembourg est membre du conseil d'administration du PNUD.

M. Gørens et M. Diabré ont examiné les modalités des relations futures entre le Luxembourg et le PNUD dans l'esprit d'un partenariat plus étroit et plus stratégique. Les discussions ont également porté sur la réalisation des objectifs de développement du millénaire, fixés lors du Sommet du millénaire en 2000 et tendant à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.

Le PNUD se considère comme le défenseur de ces objectifs dont il veut promouvoir la sensibilisation dans le

monde entier et en faire une partie intégrante des travaux du système des Nations unies sur le terrain. M. Gørens et M. Diabré ont finalement évoqué la question de la dégradation des prix agricoles au Sud et au Nord et celle de l'intégration régionale.

Rapport mondial sur le développement humain 2002 du PNUD

18 juillet 2002

Le 18 juillet 2002, M. Charles Gørens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a présenté conjointement avec Mme Sakiko Fukuda-Parr, directrice du Bureau pour le rapport sur le développement humain à New York, le rapport de l'année 2002 sur le développement humain.

Ce rapport constitue un instrument utile pour la coopération luxembourgeoise qui s'en sert pour le choix de ses pays partenaires et pour suivre leur évolution. Il évalue également les progrès de chaque pays en vue de

réaliser les objectifs de développement du millénaire dont le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) se considère comme le « contrôleur » et le « directeur de campagne ». Élaboré à la demande du PNUD, cet important outil de référence classe 173 pays selon une mesure composite intégrant trois facteurs: l'espérance de vie, le niveau et le revenu par habitant. Le thème du rapport portait cette année sur « le renforcement de la démocratie dans un monde fragmenté ». Il explore le rôle de la politique dans le développement humain de manière opportune et stimulante et met en outre l'accent sur l'importance des libertés politiques comme objectif du développement humain. Il examine également la création de nouvelles formes de participation à la société civile (locale, nationale et mondiale), ainsi que l'influence grandissante du réseau mondial des organismes non-gouvernementaux.

En substance, le document attire notamment l'attention sur les exceptions dramatiques que connaissent certains pays d'Europe centrale et orientale, notamment dans l'ex-Union soviétique et en Afrique subsaharienne. Il montre que le passage à l'économie de marché a pénalisé de nombreux pays de l'ancien bloc communiste. Dans ce contexte, seules la Hongrie et la Pologne vont à contre-courant et progressent respectivement de 5 et 8 places depuis 1990. En Asie orientale, la situation s'est quant à elle nettement améliorée et ce malgré les crises financières qui ont frappé ces régions vers la fin de la décennie.

Malheureusement, les variations dans le bas du tableau sont restées très

limitées: le Sierra Leone reste en dernière position et les 24 dernières places sont toujours occupées par des pays d'Afrique subsaharienne. Dans certains cas, la valeur de l'indicateur de développement humain (IDH) est même plus basse que celle enregistrée au début des années 1990.

Dans le haut du classement, les places d'honneur reviennent aux pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. La Norvège se place en tête du classement devant la Suède et la Belgique surprend en se plaçant 4e. Les États-Unis, la plus grande puissance économique du monde, n'arrive qu'en 6^e place en termes de développement humain.

En ce qui concerne le Grand-Duché, le rapport montre que le pays est largement en tête au niveau du produit intérieur brut par habitant et que les Luxembourgeois jouissent d'une espérance de vie moyenne de 77,4 ans. Or, malgré ces résultats très positifs, le Luxembourg n'occupe que la 16^e place du classement. La raison en est le taux brut de scolarisation de 72 % qui positionne le système éducatif luxembourgeois au niveau de celui du Mexique et est dépassé par des pays tels que la République de Corée, Malte ou encore l'Argentine.

Visite de travail du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Charles Gørens au Sénégal

31 juillet - 1^{er} août 2002

M. Charles Gørens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a effectué une visite de travail

au Sénégal du 31 juillet au 1^{er} août. Soucieux d'encourager l'action de la société civile engagée en faveur de la promotion des droits de l'homme, il a, lors de la première journée de visite, assisté au séminaire international organisé par la FIACAT (Fédération internationale de l'action catholique pour l'abolition de la torture) et intitulé « Cultures africaines et lutte contre la torture ».

À cette occasion, il s'est prononcé sur le rôle et les responsabilités du Luxembourg et de l'Union européenne lors de la table ronde « Communauté internationale et torture en Afrique: rôles et responsabilités ». Ce séminaire a vu la participation de quelque 100 délégués des sections nationales de l'ACAT, dont celle du Luxembourg.

Dans le cadre des relations de coopération bilatérale entre le Luxembourg et le Sénégal, M. Gørens a rencontré M. Bécaye Diop, ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. M. Diop a exprimé son appréciation pour la qualité de la coopération que son ministère a d'ores et déjà pu établir avec la coopération luxembourgeoise. Ainsi, deux importants projets ont pu être préparés dans ce nouveau secteur de la coopération: il s'agit, d'une part, de la construction et de l'équipement de centres d'enseignement technique féminins dans la région de Saint-Louis. À Thiès, le Luxembourg se propose de construire et d'équiper un lycée technique. Ces deux projets prévoient aussi la formation des enseignants et l'insertion socio-professionnelle des étudiants.

Le ministre Gørens a ensuite visité, en compagnie de Mme Awa Marie

Coll Seck, ministre sénégalaise de la Santé, le Centre hospitalier d'Abass N'dao qui est situé en zone périurbaine de Dakar. Au cours d'une première phase (1996-1999), la coopération luxembourgeoise a rénové la maternité, deux blocs chirurgicaux et la salle de réanimation. Suite à une évaluation externe qui a reconnu la pertinence des actions réalisées et identifié les besoins d'une deuxième phase, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à doter l'hôpital d'un service pédiatrique, à l'aider à rationaliser la gestion de l'établissement et à mettre en place la réforme hospitalière.

M. Gørens a également été reçu par M. Pape Diouf, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage. Les deux ministres ont examiné l'état de mise en œuvre du projet intitulé « Surveillance régionale des zones de pêche en Afrique de l'Ouest » en présence également de M. Nabi Souleymane Bangoura, secrétaire permanent de la commission sous-régionale de la pêche en Afrique de l'Ouest, qui a son siège à Dakar.

Ce projet est exécuté en coopération avec les sept pays membres de cette commission: Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone. Les objectifs du projet sont la réduction de la pêche illégale, l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la région, la gestion des ressources halieutiques, ainsi que la protection de l'environnement marin. La discussion a fait ressortir l'importance des activités de la pêche pour les pays membres de la commission. Une attention particulière a été réservée à la durabilité du projet qui vient à expiration en 2003.

Au cours de son séjour, le ministre Gøerens s'est également rendu dans la région de Mekhé – à quelque 80 km de Dakar – afin de se faire une idée plus précise des projets de la coopération dans le domaine de l'eau potable.

Dans cette région, les projets « Hydraulique Villageoise » ont conduit à la réalisation de forages et de pompes, à la construction de châteaux d'eau ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'adductions d'eau pour la population et le bétail. Un autre volet concernait l'assainissement. Le projet a contribué jusqu'ici à améliorer les conditions de vie d'une population de plus de 25 000 personnes vivant dans plus de 70 villages. L'accueil chaleureux réservé par la population et les discours prononcés par ses représentants ont mis en évidence ce qu'un accès direct à l'eau potable,

dont la qualité est assurée, signifie pour la vie et la santé des habitants et notamment pour les femmes.

Sur la route vers la région de Mekhé, la délégation luxembourgeoise s'est arrêtée à Pout où elle a été accueillie par les gérants d'une ferme agro-pastorale. Celle-ci s'étend sur plus de 200 hectares et s'est spécialisée dans la production de lait et l'élevage de bovins et de caprins.

À Pikine-Est, quartier populaire d'une ville faubourg de Dakar, le ministre Charles Gøerens a visité le projet de l'association de quartier « Black Stars de Pikine » qui vise à encadrer les enfants exclus du système éducatif formel et à appuyer une formation à des métiers artisanaux. Ce projet est appuyé par le fonds de micro-projet de la mission de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Da-

kar. Cette représentation du Luxembourg en Afrique de l'Ouest est opérationnelle depuis janvier 2001 et vise à renforcer la visibilité et l'efficacité de la coopération luxembourgeoise.

Le ministre a eu une réunion de travail avec les représentants du ROPPA (Réseau des organisations paysannes et producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest) avec lesquels une coopération a été engagée depuis la fin 2001. L'objectif principal de ce réseau est de renforcer les capacités organisationnelles de ses membres et de représenter les intérêts des paysans de l'Afrique de l'Ouest en participant aux négociations qui se tiennent au niveau régional et international, notamment avec l'UEMOA et la CEDEAO, deux organisations régionales en Afrique de l'Ouest. La mise en place en cours d'une politique agricole de l'UEMOA a

SÉNÉGAL Superficie (km ²): 197 000	2000	2002
Population (millions)	9,2	9,4
Taux annuel moyen d'accroissement de la population	2,4	2,4
Espérance moyenne de vie à la naissance	52,9	53,3
Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	68	80
PIB par habitant (PPA) (en USD)	1 419	1 510
Croissance annuelle du PIB par habitant	0,6	0,9
Service de la dette (total) en % du PIB	5,0	5,2
Classement selon l'indicateur du développement humain	145 ^e sur 162 pays	154 ^e sur 173

Source: Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2001, 2002

été évoquée dans ce contexte. Une vaste majorité de la population de l'Afrique de l'Ouest vit de l'agriculture, le plus souvent dans des conditions de grande précarité et de sécheresse récurrente. M. Gøerens a rencontré, en cadre informel, les principaux représentants de l'ONG internationale ENDA (*Environnement Développement Action*) Tiers Monde, autre partenaire de la coopération luxembourgeoise.

Ensuite, lors de la visite de la décharge de Mbeubeuss de Malika, à une trentaine de kilomètres de Dakar, M. Charles Goerens a été frappé par l'ingéniosité et le sens de la débrouille des personnes très pauvres mais très dignes qu'il y a rencontrées. Quelque 500 récupérateurs y exercent, avec l'appui d'ENDA TM, leurs activités dans des conditions de travail très dures et y vivent avec leur famille dans un habitat rudimentaire.

Le dernier rendez-vous a eu lieu avec M. Ahmed Rhazaoui, représentant résidant du PNUD et coordonnateur du système des Nations unies au Sénégal. Au cours de cette rencontre ont été discutés en particulier l'accueil réservé au Rapport national 2001 sur le développement humain au Sénégal qui venait d'être publié, la coopération entre bailleurs de fonds à Dakar et la situation politique au Sénégal.

Culture

Table ronde sur le patrimoine culturel immatériel

16-17 septembre 2002

Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a assisté les 16 et 17 septembre 2002



Mme Hennicot-Schoepges avec le directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, et M. Jean-Marc Hoscheit, ambassadeur et représentant permanent auprès de l'UNESCO

à la 3^e Table ronde des ministres de la Culture, convoquée par l'UNESCO et le ministre de la Culture de la République de Turquie sur le sujet: « Le patrimoine culturel immatériel, miroir de la diversité culturelle ». La ministre était accompagnée par M. Jean-Marc Hoscheit, ambassadeur et représentant permanent auprès de l'UNESCO, et par M. Guy Dockendorf, premier conseiller de gouvernement.

Lors de ces deux journées auxquelles ont participé quelque 60 ministres de la Culture et de nombreux autres hauts responsables du monde entier, l'assemblée a discuté, à l'initiative du directeur général de l'UNESCO M. Koïchiro Matsuura, en présence de M. Ahmet Necdet Sezer, président de la Turquie, de M. Suat Çaglayan, ministre de la Culture de la Turquie, et de M. Javier Pérez de Cuellar, ancien secrétaire général des Nations unies, président de la Commission mondiale pour la culture et le développement, sur la nécessité de sauvegarder

le patrimoine culturel immatériel dans un contexte de développement durable.

Les ministres ont ensuite analysé les moyens pour mobiliser la solidarité internationale pour la sauvegarde, la transmission et la promotion du patrimoine culturel immatériel.

Dans son intervention, Mme Hennicot-Schoepges a insisté sur la nécessité, après le Sommet de Johannesburg, « que les hommes et les femmes puissent vivre en dignité, et non pas seulement dans la durée ». Elle a rappelé la phrase de M. Pérez de Cuellar selon lequel il y a un « lien intense qui lie la culture et le développement ».

Le Luxembourg contribue actuellement 0,84 % de son revenu national brut à la coopération au développement, chiffre qui atteindra 1 % en 2005. La ministre luxembourgeoise a demandé qu'on ne considère comme patrimoine culturel immatériel que les

éléments des traditions humaines « qui respectent les hommes et les femmes dans leur devenir et dans leur dignité humaine ». Pour elle, les pratiques artisanales et les langues méritent d'être protégées parce qu'elles sont le miroir de la diversité culturelle des pays.

Les ministres de la Culture ont analysé une déclaration finale dans laquelle ils s'engagent à promouvoir activement les principes de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Ils s'engagent, en outre, à encourager dans leurs pays respectifs la recherche et la documentation, la réalisation d'inventaires et d'enregistrements, l'élaboration de législations de protection appropriées, la diffusion, l'éducation et la sensibilisation aux valeurs du patrimoine culturel immatériel. Ils se proposent, dans un esprit de solidarité internationale, d'accorder une attention particulière aux pays affectés par l'extrême pauvreté, des conflits ou des crises.

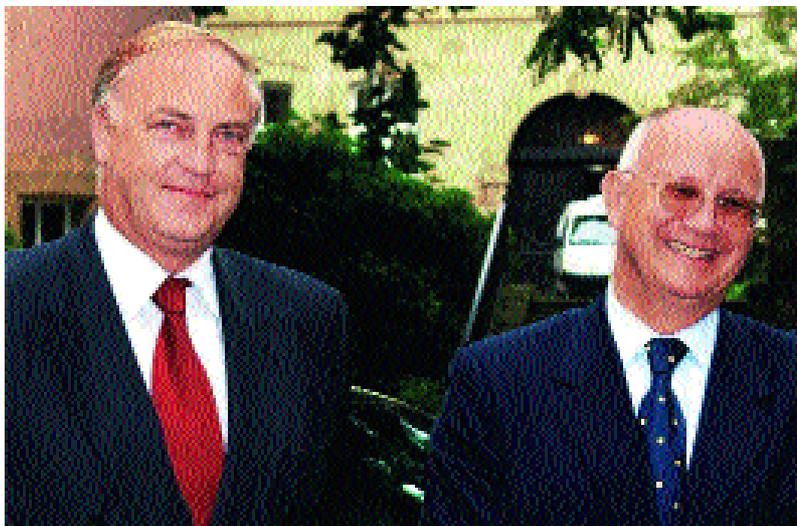
Défense

Visite officielle à Luxembourg de M. Ioan Mircea Pascu, ministre de la Défense nationale de Roumanie

9-10 septembre 2002

Sur invitation du ministre de la Défense Charles Gørens, M. Ioan Mircea Pascu, ministre de la Défense nationale de Roumanie, a effectué une visite officielle au Luxembourg les 9 et 10 septembre 2002.

En vue de la réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN à



Le ministre de la Défense Charles Gørens reçoit son homologue roumain Ioan Mircea Pascu

Varsovie les 24 et 25 septembre et du sommet de l'OTAN à Prague en novembre, les pourparlers entre les deux ministres de la Défense ont porté sur des sujets d'actualité, notamment l'élargissement de l'OTAN. Ce sujet figurera aussi à l'ordre du jour à Prague. Charles Gørens a estimé que la Roumanie ferait partie de la 2^e vague de pays adhérents à l'OTAN, grâce à sa politique qui a su mettre à profit la volonté de la population roumaine. Le ministre Pascu a remercié de son côté le Luxembourg pour le soutien apporté à la Roumanie dans ses efforts d'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne.

M. Pascu a déclaré que la Roumanie était prête à adhérer à l'OTAN lors du sommet de Prague, ce qui constituerait un nouveau départ pour son pays, mais engendrerait aussi des obligations accrues. En effet, il s'agirait d'exporter la stabilité politique sur l'ensemble de la région.

Les deux hommes politiques ont également évoqué la coopération du

Luxembourg et de la Roumanie, conjointement avec la Belgique, au Kosovo. « Cette coopération traduit la volonté de la Roumanie de participer à un effort de paix », a estimé le ministre luxembourgeois. De son côté, M. Pascu a estimé que cette coopération constituait un bon test pour juger des capacités des soldats roumains au sein de forces alliées.

En ce qui concerne la collaboration entre le Luxembourg et la Roumanie dans le domaine militaire national et international, quelques projets seraient déjà en cours, notamment dans le cadre de l'apprentissage par des étudiants roumains du français et de l'anglais.

M. Pascu a également souligné la participation financière du Luxembourg à certaines activités en Roumanie, comme par exemple l'organisation d'une conférence internationale. Enfin, les deux ministres ont envisagé d'élaborer un programme pour définir des activités de collaboration.

Dans le cadre de la signature par la Roumanie d'un accord avec les États-Unis relatif à la non-extradition de citoyens américains à la cour pénale internationale, le ministre roumain a estimé qu'il reviendrait aux États-Unis de juger ses citoyens. Par ailleurs, la Roumanie aurait décidé de ne pas ratifier l'accord jusqu'à l'adoption d'une position commune par l'UE.

Enfin, la question d'une éventuelle intervention américaine en Iraq fut évoquée. Les deux ministres ont estimé qu'il faudrait d'abord attendre le discours du président américain George W. Bush devant les Nations unies.



Le ministre de l'Économie M. Henri Grethen et M. Marco Walentiny, du ministère de l'Économie, lors de la conférence de presse

Lors de la deuxième journée de sa visite au Luxembourg, M. Paschu s'est rendu au centre militaire de Diekirch.

Autres

Visite officielle du général Gustav Hagglund, président du comité militaire de l'UE
2 juillet 2002

Le ministre de la Défense M. Charles Goerens visite le quartier général du Corps européen
19 septembre 2002

Économie

Le ministre de l'Économie M. Henri Grethen présente le programme d'actions innovatrices du FEDER

8 juillet 2002

Le 8 juillet 2002, M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, a présenté le programme d'actions innovatrices

du FEDER en faveur du Grand-Duché de Luxembourg et adopté par la Commission européenne.

Le coût du programme est de 4,3 millions d'euros et la contribution de l'Union européenne pour la période 2002-2003 s'élève à 1,61 millions d'euros.

Ce programme s'appuie sur une stratégie qui consiste à élargir le dispositif actuel de promotion de l'innovation à un système de partage de la connaissance basé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Le programme proposé par le ministère de l'Économie s'intitule « Exploration d'un nouveau système intégré et interconnecté de partage de la connaissance basé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et visant la promotion de l'innovation et du développement endogène de l'économie du Grand-Duché de Luxembourg ».

Le but est de tester et d'explorer une nouvelle stratégie globale consistant à élargir le dispositif actuel de promotion de l'innovation à un « système intégré et interconnecté de partage de la connaissance » caractérisé par une approche délibérément structurée et cohérente dans son ensemble, une nouvelle culture de coopération et une mise à profit systématique des NTIC.

Le programme se traduira par la réalisation des projets pilotes suivants:

- soutien aux grappes technologiques et mise en place de réseaux d'expertise et d'accompagnement des entreprises pour la valorisation des pôles de compétence;
- la mise en place d'un système d'intelligence stratégique (veille technologique, intelligence économique) pour les institutions chargées de la recherche et du développement;
- la mise en place de fonctions

« relais » et d'accompagnement des entreprises (création et développement) à contenu technologique, essentiellement en parc technologique (*start-ups* et *spin-offs*);

- le développement d'un système de diffusion des technologies de l'information et de la communication, avec mise en réseau des utilisateurs, et (observation économique) de l'environnement de R&D.

Les structures de gestion et de paiement du programme relèvent du ministère de l'Économie. L'autorité politique responsable est le gouvernement de Luxembourg, représenté par le ministère de l'Économie.

... lance un appel à propositions de projets dans le cadre du programme FEDER

7 août 2002

Le 7 août 2002, le ministre de l'Économie M. Henri Grethen a présenté le programme FEDER Objectif 2 (Fonds européen de développement régional). Dans ce contexte, il a officiellement lancé un appel à propositions de projets dans le cadre de ce programme. La période du programme s'étend de 2000 à 2006. Fin 2003, une évaluation à mi-parcours sera présentée. Le FEDER accorde au Luxembourg dans ce cadre une enveloppe globale de 41 millions d'euros de cofinancement communautaire. Les ressources nationales publiques et privées s'élèvent à 131,4 millions d'euros.

Le programme sera mis en œuvre dans trois zones: au nord, au sud et à l'est du pays. Les zones comprennent 31 communes. Aux dires du ministre

Grethen, l'objectif du programme est de « contribuer au renforcement des structures économiques propres à chaque zone éligible en tenant compte de ses besoins de reconversion et des opportunités offertes au niveau de ses vocations principales ».

Toute entité juridique privée ou publique (État, communes, établissements publics ou entreprises privées) peut présenter des projets, à condition d'être localisée dans une des trois zones. Les projets doivent s'articuler suivant un des axes suivants:

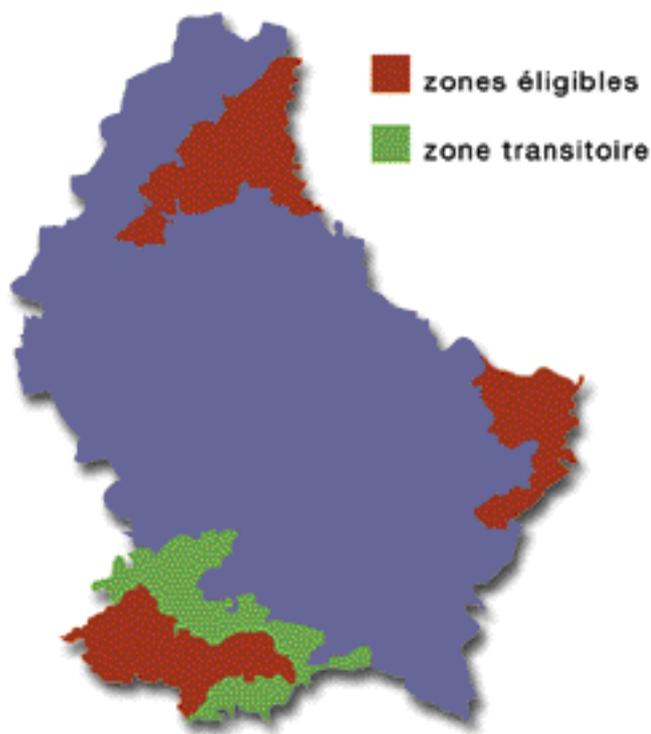
- promotion du développement du potentiel endogène des régions;
- intégration des friches dans une politique de développement économique et spatial durable et améliora-

tion des cadres de vie dégradés;

- promotion de la recherche, du progrès technologique et de l'innovation;
- promotion de la protection de l'environnement naturel;
- assistance technique au programme.

Le ministère de l'Économie est l'autorité de gestion et de paiement du programme.

Les projets pouvaient être introduits dans une première phase jusqu'au 30 septembre 2002. Des décisions devaient être prises avant la fin 2002 par un comité d'accompagnement, composé de représentants du ministère de l'Économie, des communes et de la Commission européenne. À noter



encore que c'est la qualité ou le mérite d'un projet qui décidait de son support financier, et non le nombre d'habitants de la commune en question.

Le programme avait aussi un effet rétroactif. Des projets lancés depuis le 13 décembre 2000 pouvait être subventionnés. De plus, la possibilité a été offerte aux intéressés de présenter des projets tout au long de la période prévue pour le programme. Enfin, le ministre Grethen a précisé que le taux moyen de cofinancement du FEDER ne pourrait jamais dépasser 30 % du coût global d'un projet.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et M. Henri Grethen remettent le *Luxembourg American Business Award*

23-24 septembre 2002

Le 23 septembre 2002, le Grand-Duc héritier Guillaume et le ministre de l'Économie Henri Grethen ont remis le prix de la *American-Luxembourg Chamber of Commerce* de New York à M. Charles O. Holliday, président-directeur général de DuPont.

Dans le cadre d'une soirée de gala organisée dans la prestigieuse salle Cipriani's à Manhattan, le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie ont souligné que l'attribution de ce prix symbolise les relations entre le Luxembourg et les États-Unis d'Amérique, tant au niveau économique qu'au niveau de l'amitié très étroite qui lie les deux pays depuis plus d'un demi siècle. Dans son discours le Grand-Duc héritier a d'ailleurs rappelé l'excellence des relations bilatérales entre le Grand-Duché de Luxembourg et les États-Unis d'Amérique, relations qui, à tra-



Visite du trading floor, (de g. à dr.): Georges Ugeux, vice-président de la Bourse de New York, Patrick Nickels du ministère de l'Économie, le ministre Henri Grethen, le Grand-Duc héritier et Richard Grasso, président-directeur général du New York Stock Exchange

vers la présence – depuis 40 ans – de DuPont au Luxembourg soulignent « les liens d'amitié et les valeurs communes qui unissent les deux pays ».

Pour le ministre de l'Économie Henri Grethen, l'implantation de DuPont au Luxembourg, en 1962, était une étape importante vers la diversification économique du pays. Mais loin de s'arrêter là, DuPont a choisi d'investir lourdement dans son site de production luxembourgeois, passant ainsi d'un investissement de 35 millions de dollars et d'un effectif de 300 personnes en 1962 à des investissements totalisant 700 millions de dollars avec un effectif de 1 300 personnes en 2002.

Le site de DuPont à Contern est aujourd'hui un des plus importants sites du groupe à l'extérieur des États-Unis et génère à lui seul 1 % du PIB luxembourgeois. Après Arcelor et Goodyear, DuPont est le troisième

employeur industriel au Luxembourg.

Henri Grethen a particulièrement salué le fait que DuPont, en plus de son activité de production, ait choisi d'investir dans la recherche et le développement – notamment avec son projet *Galaxy* – devenant ainsi une des entreprises profitant des subventions étatiques dans le domaine de la recherche et du développement, qui constitue une des priorités politiques du gouvernement. Le prix décerné à DuPont, a dit Henri Grethen, est autant la reconnaissance du Luxembourg pour l'apport de la société américaine à l'économie luxembourgeoise que l'encouragement pour ses projets futurs et son attachement à une des autres grandes priorités du gouvernement, le développement durable. La journée du 23 septembre avait débuté, par ailleurs, par une visite du Grand-Duc héritier et du ministre à la Bourse de New York, le *New York Stock Exchange*, où le Grand-Duc

héritier eut le privilège d'ouvrir le marché. La délégation luxembourgeoise y fut reçue par le président-directeur général de la Bourse de New York Richard Grasso.

Le Grand-Duc héritier et le ministre Henri Grethen se sont également rendus sur le site des attaques terroristes du 11 septembre 2001, le *ground zero*. À cette occasion, ils ont déposé des fleurs à l'église de la Trinité (*Trinity Church*) à la mémoire des victimes du 11 septembre et en l'honneur des milliers de volontaires ayant aidé les forces de l'ordre dans les semaines et mois qui ont suivi les attentats.

La *Trinity Church*, à proximité de l'ancien *World Trade Center*, qui ne fut pas affectée par l'écroulement des tours jumelles, avait servi de refuge et de lieu de repos et de recueillement aux forces de l'ordre et aux volontaires travaillant sur *ground zero*.

Éducation nationale et Enseignement supérieur

Coopération entre les ministères de l'Éducation du Luxembourg et de la Chine

2 juillet 2002

Lors de sa visite officielle à Pékin en avril 2001, Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, et son homologue chinois Mme Chen Zhili, ont convenu d'initier une collaboration suivie entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République populaire de Chine dans le domaine de l'éducation. Au Luxembourg, cette coopération s'est concrétisée dès l'année scolaire 2001-

2002 par l'introduction, à titre de projet pilote, d'un cours d'initiation à la civilisation et à la culture chinoise dans l'enseignement postprimaire.

Ces cours ont été dispensés par Mme Song Lin, professeur chinoise détachée du département de langue française de l'Institut des langues étrangères de Xi'an, dans plusieurs lycées et lycées techniques. Organisés sous forme de modules au niveau des classes de 11e de l'enseignement secondaire et de 12e et 13e de l'enseignement secondaire technique, les cours ont été intégrés dans les cours d'histoire, de formation morale et sociale, ainsi que dans certains cours à option.

Les cours de civilisation chinoise ont pour objectif de favoriser la compréhension interculturelle en familiarisant les élèves des classes supérieures de l'enseignement postprimaire avec l'histoire, l'art, la philosophie et la langue chinoise. Mme Song Lin s'est dite très satisfaite de la motivation et de l'intérêt que les élèves ont porté aux cultures d'Orient et d'Extrême-Orient.

D'autres projets de collaboration entre les ministères de l'Éducation chinois et luxembourgeois étaient alors en voie d'élaboration. Le Lycée technique hôtelier Alexis Heck accueillerait notamment, à partir de l'année scolaire 2002/2003, une douzaine d'élèves chinois. Ceux-ci suivraient la formation du technicien en hôtellerie et tourisme offerte dans cet établissement. D'autres possibilités de coopération envisagées portaient sur la mise en place de partenariats entre des écoles chinoises et des lycées luxembourgeois, ainsi que sur l'organisation d'échanges d'enseignants.

Famille, jeunesse et sports

La ministre de la Jeunesse Mme Marie-Josée Jacobs signe une charte de coopération dans le domaine de la jeunesse

4 juillet 2002

Sur initiative de la commission régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental, un groupe de travail élargi aux communautés française et germanophone de Belgique a élaboré une charte de coopération dans le domaine de la jeunesse.

Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a invité pour le 4 juillet 2002 les ministres des régions concernées, ainsi que le préfet de la région Lorraine, à la signature de cette charte. Celle-ci propose de promouvoir une participation active des jeunes à la coopération transfrontalière dans le domaine de la jeunesse et ceci dans le but de renforcer les liens entre les jeunes de l'espace transfrontalier.

Sont préconisés des programmes visant à renforcer la solidarité des jeunes, à contribuer à la promotion de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, du développement de l'esprit d'initiative et de la lutte contre le racisme, l'intolérance et toute forme de discrimination. Les partenaires ont convenu de promouvoir des projets favorisant les capacités des jeunes à accéder à l'emploi et de renforcer leur citoyenneté active. Une coopération entre les structures d'information jeunes est envisagée.

Les partenaires s'efforceront de déve-



C'est le renommé Charlie Gaul qui a eu l'honneur de remettre le maillot jaune à Lance Armstrong à l'issue du prologue du Tour

opper des programmes de formation pour animateurs. Ils s'engagent à coopérer pour la mise en œuvre de l'action européenne dans le domaine de la jeunesse. Ils encourageront également la coopération entre les conseils représentatifs de jeunesse et des initiatives pour organiser des forums jeunesse dans l'espace transfrontalier. Enfin, les partenaires vont encourager les échanges de bonnes pratiques telles que, entre autres, la participation des jeunes à la vie publique, la lutte contre la violence, l'éducation de groupes de pair, l'éducation à l'environnement, la prévention des conduites à risque.

La ministre Marie-Josée Jacobs a insisté sur la nécessité d'établir une coopération renforcée dans le domaine de la jeunesse dans la Grande Région. De plus en plus de jeunes traversent chaque jour les frontières. Il faut sensibiliser ces jeunes au fait que leur région est une des zones de l'Europe qui se construit.

La charte a été signée par Mme

Marie-Josée Jacobs (ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse au Luxembourg), M. Josef Hecken (secrétaire d'État de la Sarre), Mme Doris Ahnen (ministre de l'Éducation, des Femmes et de la Jeunesse de la Rhénanie), M. Hans Niessen (ministre de la Jeunesse et de la Famille de la région germanophone de Belgique), M. Rudy Demotte (ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports de la communauté française de Belgique) et Mme Bernadette Malgorn (préfet de la région Lorraine).

Grand Départ du Tour de France 2002

6-8 juillet 2002

Du 6 au 8 juillet, le Grand-Duché a accueilli le Grand-Départ de la 89^e édition du Tour de France. Pendant de longs mois, les organisateurs avaient méticuleusement préparé le lancement de la course cycliste la plus célèbre et la plus médiatisée au monde pour en faire également une

Les Luxembourgeois dans le Tour

Le Tour de France s'est élancé pour la première fois de Luxembourg-ville en 1989 mais le Grand-Duché a également accueilli des étapes du Tour en 1947, 1968 et 1992.

Depuis la création du Tour de France au début du 20^e siècle, la participation totale des Luxembourgeois s'élève à 50 coureurs.

Avec pas moins de 4 victoires au classement général, ces champions ont également remporté de nombreuses victoires d'étapes :

François Faber : 1^{er} en 1909, 2^e en 1908 et 1910, 5^e en 1913

Nicolas Frantz : 1^{er} en 1927 et 1928, 2^e en 1924 et 1926, 4^e en 1925, 5^e en 1929

Pierre Clémens : 4^e en 1936

Mathias Clémens : 5^e en 1938, en 4^e en 1939

Jean Kirchen : 5^e en 1948 et 1950

Charly Gaul : 1^{er} en 1958, 3^e en 1955 et 1961. Il figure également deux fois au palmarès du Grand Prix de la montagne (1955-1956)

Le maillot jaune a été porté 6 fois par des Luxembourgeois, à savoir Nicolas Frantz (1927), Arsène Mersch (1939), Jean Majérus (1937-1938), Jean Goldschmit (1950), Bim Diederich (1951) et Charlie Gaul (1958).

Des Luxembourgeois ont remporté
63 victoires d'étapes :

- 20 Nicolas Frantz
- 19 François Faber
- 10 Charly Gaul
- 3 Bim Diederich
- 2 Jean Majerus
- François Neuens
- Jean Goldschmit
- 1 Mathias Clémens
- Arsène Mersch
- Willy Kemp
- Jean-Pierre Schmitz
- Eddy Schutz

grande fête populaire. En effet, bien plus qu'une simple manifestations sportive, la Grande Boucle a attiré un public large et enthousiaste vers la capitale (environ 100 000 personnes) ainsi que sur le tracé de la première et deuxième étape du Tour 2002.

Après la présentation des équipes au Centre national sportif et culturel de Luxembourg le 5 juillet, tous les coureurs se sont retrouvés dès le lendemain sur la ligne de départ pour s'élaner, comme le veut la tradition, dans le prologue du Tour. Ce contre-la-montre de 7 kilomètres traversa le cœur de la ville de Luxembourg. Le lendemain, la première étape de la course s'étendit sur un circuit de 195 kilomètres de et vers la capitale. Ce n'est que lors de la troisième journée que les coureurs quittèrent le pays en direction de Sarrebruck.

Au cours de ces trois jours de fête, les rues de la ville devinrent le théâtre d'animations culturelles et touristiques très variées. Le concert des *Scorpions*, accompagnés par l'Orchestre philharmonique du Luxembourg, organisé à l'issue du prologue, remporta un succès unanime auprès du public venu y assister en masse. Expositions, concerts, animations de rue, défilés de mode, ouverture nocturne des magasins, il ne manquait rien pour transformer la ville en un espace de fête et de détente.

D'après une lettre adressée aux personnes qui ont contribué au succès du départ du Tour 2002, signée notamment par la ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Mme Anne Brasseur et le bourgmestre de la ville de Luxembourg M. Paul Helming, « Le Grand Départ du Tour de France

a connu, et tout le monde en convient, un succès extraordinaire. Le rayonnement sportif, médiatique et populaire a eu et aura des répercussions extrêmement positives sur l'image de marque de notre pays. La haute qualité de l'organisation a fait impression bien au-delà de nos frontières et nous pouvons tous en être très fiers. »

Finances

Nouveau régime de la prévoyance-vieillesse

3 septembre 2002

Le nouveau régime de la prévoyance-vieillesse s'insère dans la réforme fiscale 2002 qui comporte deux volets: celui de la réforme de la fiscalité pour les personnes physiques, entré en vigueur en deux étapes le 1^{er} janvier 2001 et le 1^{er} janvier 2002, et celui de la réforme pour les entreprises, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2002.

En ce qui concerne le volet de la fiscalité pour les personnes physiques, le gouvernement a décidé, en dehors de la réforme tarifaire de fiscalité des personnes physiques, d'importantes modifications extra-tarifaires pour les personnes physiques. Ces modifications concernent entre autres l'épargne prévoyance-vieillesse, dont les grandes lignes ont été présentées par le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker lors d'une conférence de presse le 3 septembre 2002. Le Premier ministre a précisé que, par le biais du nouveau régime de la prévoyance-vieillesse, le gouvernement se proposait de mettre en place un instrument d'épargne et de pension attractif allant au-delà de ce que constituaient jusqu'à présent les éléments du troisième pilier



De g. à dr.: M. François Blaeser, directeur, et M. Jacques Wolter de l'administration des Contributions directes, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et M. Gaston Reinesch, administrateur général du ministère des Finances

du régime des pensions (régime de l'assurance-pension sur initiative privée) au Luxembourg.

« Contrairement à l'étranger, nous construisons un régime de la prévoyance-vieillesse attractif et hautement flexible tant pour les prestataires que pour les bénéficiaires, sans pour autant toucher au régime de pension légal et tout en évitant d'en limiter l'efficacité », a souligné Jean-Claude Juncker. « Tandis que d'autres gouvernements européens où le régime de la prévoyance-vieillesse a été récemment mis en place ou élargi, ont procédé à restreindre leur régime de pensions légal, le gouvernement luxembourgeois vient d'améliorer le régime de pensions légal en 2001-2002 en ajoutant maintenant un régime de prévoyance-vieillesse qui ne limite d'aucune manière le régime de pension légal », a continué le Premier ministre. Jean-Claude Juncker a souligné que le nouveau régime de la prévoyance-

vieillesse n'était nullement un instrument destiné à rompre avec le contrat de solidarité entre générations que constitue le premier pilier du régime des pensions, mais qu'il assurerait plutôt « la coexistence d'un régime de pensions légal et d'un régime de pensions complémentaire attractif, régime qui représente également les modalités d'un instrument d'épargne ».

Parmi les caractéristiques du nouveau régime de prévoyance-vieillesse, citons qu'il:

- est contracté sur base individuelle et sur initiative privée;
- donne droit à une déduction fiscale du revenu imposable à titre de dépenses spéciales;
- est accessible à tous les contribuables résidents au Luxembourg;
- est accessible aux contribuables

non-résidents optant pour un traitement fiscal équivalent aux contribuables résidents (sous condition qu'ils soient imposables au Luxembourg du chef d'au moins 90 % du total de leurs revenus professionnels indigènes et étrangers).

Le nouveau régime de la prévoyance-vieillesse se montre bien plus attractif que l'ancien régime d'assurance-pension qualifié d'« embryonnaire » par Jean-Claude Juncker.

Parmi ses innovations les plus significatives, citons:

- la possibilité de restitution de l'épargne accumulée à l'ayant-droit en cas de décès du souscripteur avant l'échéance du contrat (auparavant : formule d'assurance « à fonds perdu » en cas de décès du souscripteur avant l'échéance du contrat);
- la possibilité de se faire verser la prestation finale sous forme de capital (limité à 50 % de l'épargne accumulée) et, pour le solde, sous forme de rente viagère mensuelle (auparavant: prestation finale versée uniquement sous forme de rente viagère mensuelle);
- imposition du capital au demi-taux global (max. 19 % en 2002) et exonération de 50 % de la rente viagère (auparavant: imposition de la rente viagère au taux plein);
- déduction fiscale échelonnée de 1 500 à 3 200 € (auparavant: déduction limitée à 1 190 €).

Les conditions suivantes doivent être remplies pour bénéficier de la déduction fiscale:



M. Grethen en discussion avec le ministre belge des Finances Didier Reynders à Copenhague

- durée minimale de souscription du contrat d'au moins 10 ans (idem ancien régime);
- prestation payable au plus tôt à l'âge de 60 ans (idem ancien régime);
- prestation payable au plus tard à l'âge de 75 ans (nouvelle condition);
- la limite d'âge pour souscrire un contrat s'élève à 65 ans accomplis au 1^{er} janvier de l'année de souscription.

À l'échéance du contrat, le bénéficiaire dispose d'un certain montant de capital d'épargne. Il peut alors librement opter pour les formules de prestation suivantes: versement sous forme de rente viagère mensuelle ou versement d'un capital unique à concurrence à maximum 50 % de l'épargne accumulée, le solde restant étant versé sous forme de rente viagère mensuelle.

Le nouveau régime de la prévoyance-vieillesse est régi par la législation en

vigueur: article 111 bis L.I.R. (loi de l'impôt sur le revenu) modifié par la loi du 21 décembre 2001 portant réforme de certaines dispositions en matière d'impôts directs et indirects; règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 portant exécution de l'article 111 bis, alinéa 1^{er} L.I.R.

Réunions Eurogroupe et Écofin

Juillet – Septembre

11-12 juillet 2002

Le Premier ministre et ministre des Finances M. Jean-Claude Juncker a assisté aux réunions de l'Eurogroupe et du conseil Écofin des 11 et 12 juillet 2002 à Bruxelles.

Lors de la réunion de l'Eurogroupe, les ministres des Finances des pays membres de l'union monétaire ont discuté des évolutions économiques et financières récentes, en particulier dans la zone euro. La réunion a été présidée par le ministre grec des Finances Nicos Christodoulakis

étant donné que le Danemark, qui présidait le conseil de l'Union européenne, ne fait pas partie de la zone euro.

L'Écofin du 12 juillet 2002 a été consacré à la présentation des priorités de la présidence danoise du conseil, à savoir 1) le paquet fiscal, 2) le marché intérieur et les services financiers, 3) une coopération économique plus efficace et 4) l'élargissement et la responsabilité globale de l'Union européenne.

Au niveau du paquet fiscal, les ministres ont entendu le rapport du commissaire Frits Bolkestein sur les négociations avec la Confédération helvétique concernant la mise en place de mesures équivalentes à celles prévues par l'Union européenne en Suisse au niveau de la fiscalité de l'épargne. Il est utile de rappeler dans ce contexte que le Luxembourg avait, lors du Conseil européen de Feira en juin 2000, fait une déclaration unilatérale disant en substance que le Luxembourg considérerait le seul échange d'informations comme une mesure équivalente à adopter par la Suisse.

Le conseil Écofin a, en outre, eu un débat d'orientation sur la fiscalité des entreprises dans le marché intérieur et un échange de vues sur certains aspects en relation avec la stabilité financière, ainsi que des discussions sur la suite à donner aux conclusions du Conseil européen de Séville et sur les mérites des systèmes de pensions des différents États membres.

6-7 septembre 2002

Les ministres des Finances et de l'Économie de l'Union européenne se

sont rencontrés les 6 et 7 septembre 2002 à Copenhague pour une réunion informelle. Ont également participé à cette réunion les gouverneurs de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales des pays membres.

Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le ministre de l'Économie M. Henri Grethen. La Banque centrale du Luxembourg était représentée par son directeur général M. Yves Mersch.

Les ministres des Finances et de l'Économie des pays membres de la zone euro se sont également rencontrés dans le cadre de l'Euro-groupe le 6 septembre. L'ordre du jour comportait des discussions approfondies sur la situation économique internationale ainsi que la situation budgétaire des pays membres de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les déficits budgétaires de plusieurs d'entre eux et les implications des inondations récentes.

Au niveau de la fiscalité de l'épargne, les ministres de l'Écofin ont entendu un rapport du président en exercice de l'Écofin, le ministre danois des Finances Thor Pedersen, sur son entrevue récente avec le président de la Confédération helvétique et chef du département des Finances Kaspar Villiger. Frits Bolkestein a, quant à lui, présenté un rapport sur les dernières négociations avec la Suisse, le 3 septembre 2002, ayant pour objet la mise en œuvre de mesures équivalentes en matière de taxation du revenu du capital.

D'autres points à l'ordre du jour de l'Écofin informel concernaient, entre



Transport du matériel de la Protection civile de Trèves vers la région de Dresde

autres, les travaux de la Convention sur la gouvernance économique et le cadre pour la réglementation, la surveillance et la stabilité du secteur financier.

Intérieur

Assistance technique fournie dans le cadre des inondations

17 août 2002

Dans le cadre des inondations majeures qui ont touché l'Allemagne, les autorités allemandes, par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur de la Rhénanie-Palatinat M. Walter Zuber, ont adressé le 16 août 2002 une demande d'assistance au ministre de l'Intérieur du Luxembourg M. Michel Wolter.

Cette demande consistait principalement en la mise à disposition de sacs de sable. Elle s'inscrivait dans le cadre de l'accord bilatéral conclu entre l'Allemagne et le Luxembourg en 1978.

Le 17 août 2002, en présence du directeur du Service national de la Protection civile Léon Anen et du chef d'État major de l'Armée luxembourgeoise le colonel Nico Ries, le ministre Wolter a détaillé devant la presse les aides fournies par le Luxembourg.

Suite à la demande d'assistance, Michel Wolter a aussitôt informé les autorités allemandes que l'ensemble des moyens disponibles au Service national de Protection civile pourraient être débloqués. Après consultation avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et ministre de la Défense Charles Gørens, M. Wolter a décidé de fournir 64 000 sacs à sable à l'Allemagne (44 000 provenaient du stock de la base nationale de la Protection civile à Lintgen et 20 000 du stock de l'Armée luxembourgeoise).

Trois camions de la Protection civile ont transporté ces sacs pendant la nuit vers un aéroport situé près de Trèves. L'Armée allemande en a assuré le transfert par hélicoptère



Le ministre de la Justice Luc Frieden aux côtés du ministre français de l'Intérieur Nicolas Sarkozy et du ministre belge de l'Intérieur Antoine Duquesne au Conseil JAI

vers la région de Dresde. Au cours de la nuit, les autorités allemandes ont demandé un complément de matériel dont notamment des lits et des couvertures. Une trentaine de volontaires de la Protection civile de Dudelange, Pétange, Mamer et Lintgen ont alors organisé le transfert de 1 300 lits (dont 1 100 provenaient du stock de la Protection civile et 200 de celui de l'Armée) et de 2 500 couvertures vers Trèves. En tout, le Luxembourg a fourni 50 % de son stock en lits et 75 % de son stock en sacs de sable à l'Allemagne.

À Trèves, les volontaires luxembourgeois ont été accueillis par le bourgmestre de la ville, ce qui témoignerait, selon le ministre Wolter, de l'excellente coopération transfrontalière entre les deux pays. Concernant les coûts de l'assistance fournie par le Luxembourg, M. Wolter a indiqué que l'accord bilatéral prévoyait que les frais soient à charge du pays qui fournit l'assistance. Dans ce cas, les coûts ont été supportés par le

budget de l'aide humanitaire du Luxembourg.

À la fin de la conférence de presse, le ministre de l'Intérieur a précisé que le Luxembourg serait prêt à répondre à toute demande d'assistance complémentaire. Un contact étroit entre les autorités allemandes et luxembourgeoises serait maintenu tout au long du week-end.

Dans le même contexte, le 14 août 2002, le gouvernement luxembourgeois avait déjà décidé d'accorder une aide d'urgence d'un montant de 500 000 euros à la République tchèque. Selon le ministre Goerens, cette aide d'urgence s'inscrivait dans le cadre du budget réservé à l'action humanitaire, qui s'élève à 10 % du budget de la coopération au développement du Luxembourg. Dans le domaine de l'action humanitaire, le Luxembourg ne ferait pas de distinction entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés. « Nous apportons notre aide là où il y

a un besoin », a précisé le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Le 20 août, après concertation entre M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, M. Carlo Wagner, ministre de la Santé, et M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, le gouvernement luxembourgeois a décidé de fournir une aide additionnelle à la République tchèque, considérablement touchée par les graves inondations. Le Luxembourg a ainsi répondu à une demande d'assistance aux pays concernés par les inondations, adressée le 18 août 2002 par la Commission européenne à tous les États membres.

L'aide luxembourgeoise, sous forme d'assistance technique, consistait en la fourniture aux autorités tchèques de 2 000 doses de vaccins contre l'hépatite A. Selon les autorités tchèques, cette vaccination s'avérait nécessaire pour toutes les personnes exposées au déblayage de la boue.

Le stock de vaccins a été transporté par une équipe de la Protection civile luxembourgeoise en République tchèque et a été réceptionné par les responsables du ministère de la Santé tchèque. L'ambassade du Luxembourg à Prague a également assuré son soutien logistique pour l'acheminement du vaccin dans les régions tchèques sinistrées.

Justice

M. Luc Frieden résume les travaux du conseil JAI

16 septembre 2002

Le 16 septembre 2002, le ministre de

la Justice Luc Frieden a commenté devant la presse les travaux du conseil Justice et Affaires intérieures qui s'est déroulé les 13 et 14 septembre à Copenhague. À cette occasion, les ministres se sont entretenus avec deux invités: le ministre américain de la Justice John Ashcroft, avec qui les Quinze ont brièvement abordé le sujet de la coopération avec les États-Unis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés M. Ruud Lubbers.

Principal dossier à l'ordre du jour fut la politique européenne en matière d'asile et d'immigration. Selon M. Frieden, il s'est avéré dans ce dossier que « tous les pays sont confrontés aux mêmes problèmes ». Les ministres de la Justice et de l'Intérieur ont abordé trois éléments: l'intervention de M. Lubbers, la notion de réfugié et les rapatriements collectifs.

Le haut commissaire aurait d'abord manifesté son inquiétude vis-à-vis de l'existence de deux flux de réfugiés: les réfugiés politiques, largement minoritaires, et les réfugiés économiques. Le nombre important de réfugiés économiques serait nuisible à la cause des réfugiés qui se sont vus accorder ce statut par la Convention de Genève.

Le Luxembourg essaierait de différencier autant que possible réfugiés économiques et réfugiés politiques. « Nous devons augmenter nos efforts dans les pays d'origine des réfugiés et développer les actions d'aide humanitaire », estimait le ministre Frieden.

Les participants au conseil JAI se sont

accordés pour dire qu'il ne fallait pas seulement apporter un soutien financier aux pays d'origine des réfugiés, mais qu'il fallait aussi y favoriser l'intégration des personnes après leur retour.

Lors du conseil JAI, les ministres ont aussi discuté de la proposition d'une directive européenne sur les réfugiés. Dans ce contexte, la définition du statut ne poserait pas de problèmes (sur base de la Convention de Genève), mais plutôt son application. D'où le besoin, aux yeux du conseil, d'une directive pour fixer des normes minimales pour réfugiés. Celle-ci inclurait aussi la poursuite par des organes non-étatiques de la reconnaissance du statut de réfugié ainsi que la protection subsidiaire.

« Notre objectif est d'arriver à une harmonisation de la définition de réfugié », notait Luc Frieden. Par ailleurs, la nécessité de textes juridiques univoques s'imposerait.

Les ministres ont clairement affirmé qu'il devient de plus en plus compliqué de rapatrier les concernés. Selon son ministre de l'Intérieur, l'Angleterre ne réussirait qu'à renvoyer 15 % des personnes refusées. D'où une croissance considérable du nombre de sans-papiers.

Luc Frieden estimait que tous les pays seraient confrontés aux mêmes problèmes. Les concernés refusent le retour volontaire, ils ne disposent pas des papiers nécessaires et il y a un manque de coopération avec les pays d'origine des réfugiés.

Selon les Quinze, il n'y aurait pas d'alternative au rapatriement. Le respect de l'État de droit nécessiterait que les

décisions des gouvernements et tribunaux soient suivies.

Les ministres ont dès lors demandé au commissaire européen de la Justice et des Affaires intérieures M. Antonio Vitorino d'établir un plan d'action sur les rapatriements collectifs. Selon le conseil JAI, des standards communs s'imposeraient dans ce domaine.

Enfin, le ministre Frieden a rappelé la situation au Luxembourg, où les dossiers d'environ 800 Yougoslaves ont été refusés. M. Frieden a critiqué dans ce contexte, ensemble avec ses collègues belges et hollandais, la lenteur des autorités yougoslaves pour remettre aux concernés les papiers nécessaires à leur retour.

Médias et communication

Les ministres Grethen et Biltgen à la conférence *Innovation through Communication*

3 juillet 2002

Le 3 juillet 2002, le ministre de l'Économie Henri Grethen a assisté à la conférence *Innovation through Communication* en présence notamment du ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen.

Il s'agissait d'un événement interrégional de présentation de nouvelles technologies de la communication et de promotion des opportunités de coopération autour de ces technologies innovantes.

La conférence s'adressait aux entreprises et centres de recherche du Grand-Duché du Luxembourg, de

Lorraine, de Rhé-nanie-Palatinat, de Sarre et de Wallonie, actifs dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ou désireux de le devenir.

La journée proposait un programme riche et varié d'interventions thématiques et de présentations de technologies dans les domaines des systèmes de communication à large bande et des infrastructures de communication et technologies associées. Au programme: les interventions de 6 spécialistes sur les grandes thématiques liées aux technologies de la communication, une allocution de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, sur le rôle et l'importance des technologies de la communication au Luxembourg,

7 présentations de haut niveau de technologies relatives aux satellites et de leurs applications potentielles, une exposition de technologies et de savoir-faire innovants de 20 entreprises et centres de recherche de la Grande-Région – incluant des références telles que Alcatel Bell Space, AS Mobile (International), Babel Technologies, Broadcasting Center Europe, Conostix, Cybercultus, Deuromedia, ESA (European Space Agency), Eurotec Solutions, EVS Broadcast Equipment, Fraunhofer IIS-A, Hewlett-Packard, Hitec, Inria-Lorraine, P&TLuxembourg, Siemens, TDF-C2R, Télémediàna, Telindus et Ubicall Communications.

Innovation through Communication était organisé parLuxinnovation GIE, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, en partenariat avec SES ASTRA, opérateur du système de satellites ASTRA. Le réseau IRC (Innovation

Relay Centre) a également contribué à l'organisation de l'événement.

Réunion de la CNSI sous la présidence du ministre délégué aux Communications M. François Biltgen

24 juillet 2002

La Commission nationale pour la société de l'information (CNSI) – une commission interministérielle mise en place par le gouvernement pour diriger et surveiller la mise en place du programme d'action eLuxembourg – s'est réunie le 24 juillet 2002 pour la 13e fois sous la présidence du ministre délégué aux Communications M. François Biltgen.

Parmi les nouveaux projets adoptés, citons la mise en place des sites Internet de la Société nationale de contrôle technique et de la Société nationale de certification et d'homologation, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, de l'Administration des douanes et accises, du Conseil d'État, du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Administration de l'emploi, du Centre national de l'audiovisuel.

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental eLuxembourg, 67 projets avaient été approuvés par la CNSI jusqu'à ce jour, dont 43 projets étaient en cours de réalisation dans le cadre du domaine eGovernment. Le volet eGovernment vise à faciliter la vie quotidienne des citoyens et des entreprises, en leur permettant d'effectuer des démarches administratives à distance « téléprocédures »,

dans un souci d'éviter les contraintes dues aux horaires d'ouverture et à l'éloignement géographique.

9 projets ont été entamés dans le domaine eEducation et 6 projets ont été initiés dans le cadre de la promotion du commerce électronique. Il convient de rappeler également les mesures prises dans le cadre de l'action *Brécken bauen iwvert den Internetgruef*, ouvrant à tous les citoyens les portes vers l'ère électronique.

Dans le cadre de la mise en place des *Internetstufien*, la CNSI a adopté la « charte du bon utilisateur Internet » définissant les règles générales d'usage pour toute personne amenée à travailler avec les ressources informatiques disponibles. Dans le même ordre d'idées, un cahier des charges a été adopté ayant pour but de spécifier de manière générique les installations minimales requises pour être éligible dans le cadre du programme d'action *Internetstufien*.

Sur proposition du ministre de l'Économie M. Henri Grethen, la CNSI a décidé la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Économique en partenariat avec le secteur privé en vue de développer et de gérer une solution « PKI » (*public key infrastructure*).

« Liberté d'expression et protection des droits humains »

30 septembre - 1^{er} octobre 2002

Le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2002, la présidence luxembourgeoise du comité des ministres du Conseil de l'Europe a organisé au centre thermal de Mondorf-les Bains une conférence sur « Les médias dans une



Les ministres Polfer et Biltgen avec M. Gérard Philipps, représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

société démocratique: quel équilibre entre la liberté d'expression et la protection des droits humains? ».

Les discussions étaient essentiellement axées autour de quatre grands thèmes: la liberté d'expression et ses limites, les responsabilités qu'elle implique, la protection des sources et la déontologie des journalistes.

Peter Schieder, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Maud de Boer Buquicchio, secrétaire générale adjointe de l'Organisation, et Viviane Reding, commissaire européenne responsable de l'Éducation et de la Culture, ont ouvert la conférence le 30 septembre. Lydie Polfer, présidente en exercice du comité des ministres du Conseil de l'Europe, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, et François Biltgen, ministre luxembourgeois délégué aux Communications, ont participé à la séance de clôture le 1^{er} octobre 2002.

Sur arrière-fond des débats généraux

sur la liberté des médias en Europe, la manifestation a été aussi l'occasion d'évaluer le projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias en cours d'adoption par la Chambre des députés luxembourgeoise. Le ministre François Biltgen a présenté les grandes lignes de ce projet de loi qui est destinée à remplacer la loi du 20 juillet 1869 sur la presse. En ligne droite avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, la loi tient compte aussi des nouveaux moyens de communication. Elle contient en outre un certain nombre de dispositions relatives à la protection de la vie privée, à l'uniformisation du droit de réponse et à la protection légale de la source des journalistes. François Biltgen a estimé qu'après adoption de cette loi, le Luxembourg disposerait d'une des lois en la matière les plus modernes en Europe.

Dans son intervention, Lydie Polfer a retracé les travaux du Conseil de

l'Europe en matière de liberté de la presse et des médias (voir page 144). De nombreux experts européens en la matière ont participé aux débats, notamment le président de la Cour européenne des droits de l'homme Luzius Wildhaber, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Alvaro Gil-Robles, le représentant de l'OSCE sur la liberté des médias Freimut Duve ainsi qu'Aidan White, secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes.

La conférence a coïncidé par ailleurs avec l'étude générale menée par le secrétaire général du Conseil de l'Europe et ses services spécialisés sur l'état de la liberté d'expression et d'information au plan continental. À la fin des débats, Aidan White a fait le bilan de la conférence. Même dans certains régimes démocratiques, les journalistes seraient de plus en plus sous pression politique et économique.

Promotion féminine

« Protection des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle »

30 septembre 2002

Le 30 septembre 2002, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, et les représentant(e)s de la Fondation Maison de la Porte Ouverte ont invité à une conférence de presse intitulée: « Protection, consultation, assistance et réhabilitation des victimes de violences de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ». Ce projet est réalisé dans le cadre du programme européen Daphne

« Protection, consultation et assistance des victimes et témoins de la traite des êtres humains », initié par Solwodi e.v. (*Solidarity with women in distress*), représenté par Sœur Dr Lea Ackermann, gérante de deux projets en Allemagne.

Le ministère de la Promotion féminine participe à la mise en oeuvre du projet sur le plan national et international avec l'objectif de créer un réseau transfrontalier pour la protection et la prise en charge des victimes de la traite des femmes et des *enfants*. L'aspect innovateur du projet est la coopération entre les ONG participantes en Allemagne (Solwodi e.v.), en France (Mouvement du Nid) et au Luxembourg (Fondation Maison de la Porte Ouverte).

Dans le cadre du projet Daphne, des interviews ont été menées en Allemagne, en France (Alsace) et au Luxembourg avec diverses organisations. Les questionnaires devaient susciter une sensibilisation à la problématique sus-énoncée, évoquer un besoin éventuel de formation continue en la matière et développer la volonté de coopération interdisciplinaire et transfrontalière entre les différentes organisations.

Les partenaires auxquels s'adressaient les questionnaires ont été choisis en fonction de leur engagement professionnel et de leurs contacts avec des victimes de la traite. Par la suite des interviews ont été menées avec des représentants de la police, de la justice (des juges et des représentants du ministère public) et avec des organisations non-gouvernementales œuvrant en ce domaine. Les questions se concentraient sur les expériences concrètes avec des

victimes et des témoins de la traite, leurs impressions au sujet de la collaboration avec d'autres organisations au plan national et transfrontalier, ainsi que sur le besoin de formation continue.

Résultats des questionnaires au Luxembourg

Quinze interviews ont été réalisées, dont 6 avec des organisations non-gouvernementales, 5 avec des juges, 3 avec le parquet et 1 avec la Police.

Les ONG ont relevé qu'il existe une collaboration avec les agents de police pour tout ce qui concerne la violence exercée sur des femmes, mais que cette coopération se limite à la communication d'adresses et à l'échange d'informations. Les représentant(e)s des ONG souhaiteraient avoir un(e) ou des interlocuteurs(trices) permanents(tes) auprès de la Police, si possible des femmes policiers pour intervenir auprès de femmes victimes de violence et de traite. Des formations spécifiques, pratiques et psychologiques seraient indiquées pour mieux sensibiliser les policiers confrontés à cette problématique qui seraient ainsi mieux outillés pour travailler sur le terrain.

Précisons dans ce contexte que des formations régulières sont déjà organisées depuis quelques années par l'école de Police avec des intervenantes des maisons d'hébergement pour femmes en détresse. Le but est d'informer sur les multiples formes de violence, le cycle de la violence et de donner des informations sur le secteur social et en renseignant sur les moyens d'interventions et d'aide possibles.

2/3 des ONG au Luxembourg ont des

contacts avec des services de consultations dans les pays voisins, surtout en Belgique, en France et en Allemagne. Afin d'optimiser la collaboration interdisciplinaire, les ONG souhaiteraient améliorer ces échanges d'informations. Presque toutes les personnes interviewées se disaient intéressées par une formation continue en matière de traite des êtres humains et souhaitent être mieux informées de la situation légale.

Tant les juges que les représentants du parquet se disaient satisfaits de la collaboration interdisciplinaire et transfrontalière. La collaboration entre les pays de l'Union européenne serait bonne; des conférences sont régulièrement organisées en la matière. Ils estiment la formation et l'information suffisante.

La Police estime la collaboration transfrontalière positive. Les contacts avec des services de police dans les pays voisins, en Belgique, France et Allemagne, sont réguliers et sont appliqués de façon optimale. La collaboration interdisciplinaire avec d'autres organisations est jugée positive. Les juges contactés se disent satisfaits de la collaboration et ne demandent pas de formation continue spécifique; ils ont régulièrement l'occasion de s'échanger au niveau européen.

La loi visant à renforcer les mesures contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants et portant modification du Code pénal et du Code d'instruction criminelle est entrée en vigueur le 31 mai 1999.

Article 3.- 379bis du chapitre VI de la prostitution, de l'exploitation et de la



Mme Marie-Josée Jacobs et des représentantes de la Fondation Maison de la Porte Ouverte ont invité à la conférence de presse

traite des êtres humains: sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 10.001 à 2.000.000 Flux.

1. Quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui, aura embauché, entraîné ou détourné, même avec son consentement, une autre personne en vue de la prostitution ou de la débauche, soit sur le territoire du Grand-Duché, soit dans un pays étranger.

2. Si la victime a été embauché, entraînée ou détournée par fraude ou l'aide de violences, menaces, abus d'autorité ou tout autre moyen de contrainte, si elle a été effectivement livrée à la prostitution ou à la débauche, ou si l'auteur a abusé de la situation particulièrement vulnérable d'une personne, notamment en raison de sa situation administrative illégale ou précaire, d'un état de grossesse, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale, l'emprisonnement sera d'un an à cinq ans.

Il n'existe au Luxembourg aucune expérience en matière de procès relatif à la traite des êtres humains; des poursuites ont été entamées, mais n'ont pas abouti faute de preuves. Un cas de traite qui devait être plaidé a été décommandé peu avant l'audience publique; les témoins s'étaient retirés et n'osaient plus témoigner; les femmes étaient rentrées dans leur pays d'origine.

Recherche

Rapport d'activités 2001 et nouveau site Internet du Fonds national de la recherche

15 juillet 2002

Le 15 juillet 2002 a été présenté le rapport d'activités 2001 et le nouveau site Internet du Fonds national de la recherche, en présence de son président Romain Henrion, du président du conseil scientifique Jean-Frank Wagner, de son secrétaire général Raymond Bausch et de Pierre Decker du ministère de la Culture, de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

MM. Henrion et Wagner ont pu dresser un bilan très positif des activités du Fonds. Les premiers appels à propositions de projets ont été organisés dans le cadre de quatre programmes de recherche dotés des budgets suivants:

- SECOM (sécurité du commerce électronique): 7 500 000 euros,
- NANO (matériaux innovateurs et nanotechnologies): 6 700 000 euros,
- EAU (gestion durable des ressources hydriques): 5 000 000 euros,
- SANTE-BIOTECH (biotechnologie et santé): 6 000 000 euros.

Lors de ces appels, 32 projets ont été soumis au Fonds. 72 expertises détaillées ont été fournies par 54 experts indépendants. Sur base de ces avis, le Fonds a attribué une contribution financière à 23 projets. En outre, lors de l'appel à propositions de projets pour le nouveau programme de recherche « Vivre demain au Luxembourg », doté de 12 millions d'euros, quarante propositions ont été annoncées. Ce programme définit en sciences socio-économiques et humaines des axes prioritaires de recherche, aux fins de mieux appréhender les défis auxquels le pays et la société auront à faire face. D'autres programmes futurs dans les domaines des « Traitements de surface », de la « Sécurité alimentaire » et des « Processus de vieillissement médical » étaient en cours d'élaboration.

M. Henrion a rappelé qu'un rapprochement entre la science et la société

était indispensable et possible en rendant la science publique. Dans ce contexte, le Fonds a instauré un nouveau site Internet (www.fnr.lu), réalisé conjointement par les experts du CRP-Henri Tudor et du CRP-Gabriel Lippmann.

De plus, le Fonds a lancé plusieurs appels à propositions d'activités pour la promotion de la culture scientifique, la coopération scientifique internationale et la coordination nationale en matière de recherche. En 2001, plus de 200 000 euros ont été attribués, permettant l'organisation d'une dizaine de colloques scientifiques internationaux au Luxembourg, des conférences grand public et la promotion de la culture scientifique auprès des jeunes. Le secrétaire général du Fonds M. Raymond Bausch a précisé qu'en 2002, un budget de 700 000 euros serait réservé à ces mesures.

Le Fonds a invité les organismes de recherche, les associations et les particuliers à soumettre des propositions concernant les activités suivantes: promotion de la culture scientifique, de la coopération scientifique internationale et de la coordination nationale en matière de recherche; organisation de conférences scientifiques; mobilité de chercheurs; participation active à des conférences scientifiques; publication scientifique, par exemple publication d'une thèse de doctorat ou encore préparation d'un projet de recherche européen.

Le délai de soumission des formulaires était fixé au 1^{er} octobre 2002. Pour promouvoir la coopération scientifique internationale, le Fonds venait d'adhérer le 1^{er} juillet 2002 au ERCIM (*European Research Consortium for Informatics and Mathematics*).



M. Wagner et Mme Tokarska-Biernacik signent la Convention

M. Pierre Decker, représentant la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Mme Erna Hennicot-Schoepges, a félicité le Fonds national de la recherche pour ses résultats très prometteurs et l'a encouragé à poursuivre ses travaux essentiels pour la recherche au Luxembourg.

Santé

Signature d'un arrangement sur la sécurité sociale entre le Luxembourg et la Pologne

5 juillet 2002

Le 5 juillet 2002 a été signé au ministère de la Sécurité sociale l'arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la Convention sur la sécurité sociale conclue entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Pologne.

L'arrangement a été signé du côté luxembourgeois par M. Carlo Wagner, ministre de la Sécurité sociale, et du côté polonais par Mme Krystyna

Tokarska-Biernacik, sous-secrétaire d'État au ministère du Travail et de politique sociale.

Cet arrangement règle la coordination entre les deux pays dans les domaines de l'assurance maladie, de l'assurance accidents du travail et des maladies professionnelles, des prestations familiales et de l'assurance pension en cas de vieillesse, d'invalidité et de survie. L'arrangement administratif produit ses effets depuis le 1^{er} février 2001, date de l'entrée en vigueur de la Convention sur la sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Pologne.

Transports

Étude sur le trafic aux postes frontières dans le sud du pays

1^{er} août 2002

Le 1^{er} août 2002, le ministre des Transports Henri Grethen a présenté les résultats d'une enquête réalisée par le bureau de sondages ILReS aux

postes frontières du sud du pays pour y étudier les flux de trafic des personnes traversant la frontière France-Luxembourg ou venant de la région Athus-Longwy. Il s'agissait de déterminer les origines, les destinations et les motifs de ces déplacements. Selon le ministre Grethen, l'objectif primaire de cette étude était de pouvoir optimiser par la suite l'offre du transport public transfrontalier.

M. Grethen a d'emblée regretté que la moyenne des passagers par voiture n'ait été que de 1,3. En effet, ceci prouve que la grande majorité des sondés (75 %) se déplace seule en voiture. Les déplacements transfrontaliers sont motivés en grande partie par le lieu de travail au Luxembourg (54 %). 16 % des déplacements servent à faire le plein d'essence et 7 % seulement des voitures voyagent en transit par le pays.

Les motifs des déplacements varient d'un poste frontière à l'autre. À Rodange et à Schengen, par exemple, le ravitaillement en essence explique la moitié des passages de la frontière. Pour se rendre au travail, l'autoroute A3 constitue apparemment un chemin de prédilection.

M. Charles Margue (ILReS) a relevé un important trafic local dans les régions frontalières. Des déplacements avec départ et arrivée au Luxembourg se font souvent par la France. D'où les problèmes du transport public qui circule soit en France, soit au Luxembourg, mais qui ne traverse pas les frontières.

Parmi les sondés qui viennent travailler au Luxembourg, 69 % disposent d'un parking d'entreprise gratuit, d'où une raison logique pour ces fron-



Le poste frontière France-Luxembourg

taliers, d'après M. Grethen, de renoncer au transport public. Dans ce contexte, le ministre s'est interrogé sur les possibilités du transport public lors de la création de parkings gratuits supplémentaires. 19 % des sondés stationnent sur les voies publiques gratuites. Seuls 4 % recourent à l'option des *Park & Ride*. 12 % des sondés seulement pratiquent le co-voiturage au moins trois fois par semaine et 91 % n'utilisent jamais les transports en commun. 13 % invoquent l'irrégularité de leur horaire de travail pour justifier le recours à la voiture. Les mauvaises correspondances ou la durée excessive du trajet sont d'autres raisons de préférer la voiture aux transports en commun.

Le *modal split* ne s'élève dès lors qu'à 3 % parmi les sondés. Pour rappel, le modal split étudie les déplacements en transport public par rapport au nombre total des déplacements. Le ministre Grethen a dès lors estimé qu'un important travail de persuasion restait à faire, de même que la nécessité d'augmenter l'offre des transports publics. Le ministre des Transports en

a profité pour rappeler la mise en place de nouvelles lignes de chemin de fer et de bus transfrontalières. Par ailleurs, il s'agirait d'augmenter les capacités des trains et la qualité du transport. Ces décisions ont déjà été prises, mais leur mise en oeuvre demande du temps, vu les délais relativement longs pour la livraison du matériel ferroviaire. Menée du 2 au 11 octobre 2001, cette enquête n'a tenu compte que des camions et des autobus. 16 049 automobilistes ont été interrogés, ce qui représentait 27,1 % du trafic transfrontalier dans une direction. Cette enquête est venue actualiser et compléter les données existantes recueillies lors d'une étude similaire réalisée en 1997.

Travail et emploi

Comité de conjoncture

Juillet - Septembre

31 juillet 2002

Le comité de conjoncture s'est réuni le 31 juillet sous la présidence de M. Henri Grethen, ministre de l'Écono-

mie, et M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin juin 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Deux entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'août 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le comité de conjoncture a avisé favorablement une demande. Dans l'entreprise concernée, sur un effectif total de 49 personnes, quelque 45 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Depuis la mi-2001, le ralentissement de la conjoncture luxembourgeoise a exercé ses effets sur le niveau du chômage. Comme à l'accoutumée, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM a diminué depuis le mois de février 2002. Toutefois, ce recul n'a pas permis de redescendre en dessous des niveaux observés il y a un an.

En effet, à partir du mois de juillet 2001, la population des demandeurs d'emploi enregistrés dépasse, à l'exception du mois de septembre 2001, l'effectif des mois correspondants de l'année précédente. Pour le premier semestre 2002, le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 5 505, soit 13,5 % de plus qu'au cours de la même période de 2001 (655 personnes).

Le mois de juin 2002 s'est caractérisé par une diminution de l'effectif des

personnes sans emploi enregistrées, non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi. Au 30 juin 2002, la population des demandeurs d'emploi s'élevait à 5 177, alors qu'à la fin du mois de mai 2002 le nombre des personnes inscrites s'élevait à 5 372 unités, ce qui correspond à une diminution de 195 unités, soit -3,6 %. Le taux de chômage est passé de 2,7 % à 2,6 % fin juin. La comparaison faite entre les mois de mai et de juin de l'année 2001 avait donné un recul du chômage de 28 personnes (-0,6 %).

Il est à relever que le nombre des chercheurs d'emploi alors répertoriés dépassait les effectifs des mois correspondants des années 2001 (4 529 personnes), 2000 (4 607 personnes), 1999 (4 888 personnes) et 1998 (4 966 personnes) de respectivement 14,3 %, 12,4 %, 5,9 % et 4,3 %.

28 août 2002

Le comité de conjoncture s'est réuni le 28 août 2002 au ministère de l'Économie pour analyser les nouvelles données statistiques de fin juillet 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Deux entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de septembre 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le comité de conjoncture a avisé favorablement une demande. Dans l'entreprise concernée, sur un effectif total de 348 personnes, quelques 50 salariés travailleraient à horaire réduit.

Le comité de conjoncture a ensuite

analysé l'évolution du marché du travail. Au 31 juillet 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 5 485, alors qu'à la fin du mois de juin 2002, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5 177. L'augmentation est de 308 unités, soit 5,9 %. Le taux de chômage est passé de 2,6 % à 2,8 % fin juillet. La comparaison faite entre les mois de juin et juillet de l'année 2001 avait donné une hausse du nombre de chômeurs de 79 personnes (1,7 %).

Il y a lieu de noter qu'avec 5 485 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 877 unités supérieur (soit 19 %) à la population enregistrée au 31 juillet 2001 (4 608 demandeurs d'emploi). L'année dernière, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de juillet 2000 et 2001 avait donné une hausse du nombre des inscrits de 38 unités (0,8 %), en passant de 4 570 à 4 608 pour les mois respectifs.

25 septembre 2002

Le comité de conjoncture s'est réuni le 25 septembre 2002 au ministère de l'Économie et a analysé les nouvelles données statistiques de fin août 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Une seule entreprise a introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'octobre 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de Conjoncture

a avisé favorablement cette demande. Dans l'entreprise concernée, sur un effectif total de 61 personnes, quelques 56 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de Conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois d'août 2002, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a augmenté.

Au 31 août 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 5 584, alors qu'à la fin du mois de juillet 2002 la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5 485. L'augmentation est de 99 unités, soit 1,8 %. À noter que le taux de chômage n'a pas varié; il est de 2,8 %. La comparaison faite entre les mois de juillet et août de l'année 2001 avait donné une augmentation du chômage de 43 personnes (+0,9 %).

Il y a lieu de noter qu'avec 5 584 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 933 unités supérieur (soit 20,1 %) à la population enregistrée au 31 août 2001 (4 651 demandeurs d'emploi).

L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'août 2000 et 2001 avait donné une variation négligeable, les chiffres passant de 4 640 à 4 651 pour les mois respectifs.

Fin août 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,8 %.

JUIN	JUILLET	AOÛT
2,6%	2,8%	2,8%

Taux de chômage

Travaux publics

La ministre des Travaux publics Mme Erna Hennicot-Schœpges visite des carrières de pierres en Bourgogne

31 juillet 2002

Le 31 juillet 2002, Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre des Travaux publics, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a visité plusieurs carrières de pierres en Bourgogne, dont celles de Sogépierre et d'Étrochey.

Madasme Hennicot-Schœpges était accompagnée par M. Fernand Otto,

directeur de l'Administration des Bâtiments publics, M. Luc Dhamen, architecte à l'Administration des Bâtiments publics et M. Guy Dockendorf, directeur des Affaires culturelles, ministère de la Culture.

Le but de cette visite était de se renseigner sur place sur les possibilités de fourniture de la pierre « Magny doré, qualité Le Louvre », devant revêtir les murs extérieurs et intérieurs, ainsi que certaines parties du sol du nouveau Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (ou Musée « Pei », ainsi appelé d'après son architecte Ieoh Ming Pei).

La ministre fut accueillie sur place par M. Marc Heinlein, consultant, M. Étienne Berleur, coordinateur du pro-



La ministre Hennicot-Schœpges, accompagnée de M. Berleur, coordinateur du projet, MM. George Miller, Christian Sine et Georges Reuter de l'association d'architectes Pei, Cobb, Freed & Partners, M. Marc Heinlein, consultant et M. Fernand Otto

jet, de même que MM. George Miller, Georges Reuter et Christian Sine de l'association d'architectes Pei, Cobb, Freed & Partners.

Lors de la visite de la carrière et de l'usine de Sogépierre, à Nod-sur-Seine, le directeur de la société a pu confirmer que, contrairement aux affirmations de la société luxembourgeoise Tracol, la pierre est bien disponible en quantité suffisante et en qualité exigée par le cahier des charges.

En effet, la situation des sites d'exploitation en carrières et le matériel d'extraction rattaché permet à Sogépierre d'exploiter 4 320 m³ de blocs au cours des 20 prochains mois. Or, un volume de 1 300 m³ seulement est nécessaire à la réalisation du revêtement du musée. De plus, Sogépierre a selon M. Heinlein des réserves suffisantes pour maintenir le taux de production actuel pendant 25 ans.

La visite ayant prouvé la disponibilité de la pierre, le ministère des Travaux publics a étudié au cours des semaines suivantes la procédure la mieux adaptée pour finaliser le projet, respectueuse des règles des marchés publics et permettant de réduire au maximum les retards encourus.

Union européenne

Premier bilan des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne

20 septembre 2002

Le 20 septembre 2002, les membres luxembourgeois de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne – M. Jacques Santer, représentant personnel du Premier ministre, ainsi que



De dr. à g.: les membres luxembourgeois de la Convention Jacques Santer, Paul Helminger et Ben Fayot, ainsi que les suppléants Renée Wagener et Gast Gibéryen lors de la conférence de presse

M. Paul Helminger et M. Ben Fayot représentants de la Chambre des députés et leurs suppléants Mme Renée Wagener et M. Gast Gibéryen – ont fait le point sur les travaux de la Convention. À la même occasion, ils ont présenté le nouveau site Internet du Luxembourg sur la Convention (www.avenir-europe.lu).

Rappelons qu'en dehors des sessions plénières mensuelles, chaque membre luxembourgeois à la Convention sur l'avenir de l'Europe fait partie de divers groupes de travail au sein desquels sont approfondis des sujets très précis:

- Monsieur Jacques Santer: membre du groupe de travail Gouvernance économique et du groupe de travail Défense;
- Paul Helminger: membre du groupe de travail Compétences complémentaires;
- Ben Fayot: membre du groupe de

travail Charte et du groupe Liberté, Sécurité et Justice;

- Renée Wagener: membre du groupe Parlements nationaux;
- Gast Gibéryen: membre du groupe Subsidiarité;
- Nicolas Schmit (suppléant de M. Santer): membre du groupe Personnalité juridique.

Lors de la conférence de presse, M. Helminger a tout d'abord rappelé les buts de la Convention: rapprocher l'Europe des citoyens et retravailler les traités afin de les rendre fonctionnels pour une Union à 25 ou même à 28 pays membres.

Les travaux de la Convention doivent, en effet, s'achever par l'adoption d'un consensus, lequel doit servir de base à un traité constitutionnel qui devra être adopté par les chefs d'État et de gouvernement. Après une phase d'écoute relativement longue en séan-

ces plénières, le gros du travail serait en cours de finalisation au sein des groupes de travail restreints, notait Paul Helminger. Ces groupes doivent dégager, chacun dans leur domaine respectif, des consensus qui seront intégrés plus tard dans le texte final de la Convention.

Dans son bilan intermédiaire, M. Helminger a mis en avant l'impact des représentants des pays candidats à l'adhésion: « Ils se sont considérablement engagés dans les discussions et ont contribué beaucoup de nouvelles idées ». Ben Fayot, de son côté, a précisé les détails quant à la poursuite du travail de la Convention. Après la fin des travaux des différents groupes, le président de la Convention, M. Valéry Giscard d'Estaing, devrait présenter la structure du traité, fin octobre, et une première version du texte de la Convention, en décembre 2002 ou en janvier 2003. L'objectif serait de clôturer les travaux de la Convention vers le mois de juin.

Est-ce que la Convention doit aller plus loin ? Est-ce qu'elle peut aller plus loin ? L'Union européenne a-t-elle besoin d'un président ? Est-ce que l'Europe doit être gérée selon la méthode inter-gouvernementale ou selon la méthode supranationale ? Voilà autant de questions qui jusqu'à présent auraient été brièvement abordées, mais qui, selon M. Fayot, devraient encore faire l'objet d'un débat plus profond dans les mois à venir.

Quant à M. Jacques Santer, représentant du chef du gouvernement luxembourgeois à la Convention, il a d'abord tenu à relever les raisons de la longue phase d'écoute au sein des

séances plénières qui s'expliquerait, à son avis, par le contexte politique actuel en Europe: des obstacles psychologiques importants, notamment dus aux élections en France et en Allemagne ou l'attente du référendum sur le traité de Nice en Irlande, n'auraient pas permis de discuter certains sujets dans le fonds.

M. Santer a également rappelé que la Convention avait eu l'occasion d'écouter des représentants de la société civile, notamment plus de 180 ONG's, et qu'elle avait organisé une Convention pour Jeunes. Quant à ses souhaits personnels, il espérait que la Convention apporterait davantage de visibilité et de transparence pour ainsi réussir son but de rapprocher l'Europe des citoyens.

La suppléante Renée Wagener, membre du groupe de travail s'occupant du rôle des parlements nationaux dans le cadre européen, a souligné, de son côté, la grande unanimité qui régnait au sein de ce groupe pour dire que le contrôle des parlements nationaux sur leur gouvernement respectif ne serait pas suffisant. Aussi Mme Wagener a-t-elle rappelé la proposition du commissaire européen Michel Barnier quant à la transmission directe aux parlements de tous les documents en provenance des conseils des ministres de l'Union européenne, afin de pouvoir ainsi favoriser l'implication des parlements dans les dossiers européens et accroître en même temps la transparence.

Gast Gibéryen a finalement noté que son groupe de travail en charge de la question de la subsidiarité était déjà parvenu à un accord en la matière, le 19 septembre 2002.

■

Les travaux du Conseil de gouvernement

Remarque : les comptes rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique « Salle de presse ». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

5 juillet 2002

Aides en faveur de l'habitat rural

Le conseil a approuvé les grandes lignes de l'avant-projet de loi 1) complétant la loi modifiée du 12 juin 1965 sur les transports routiers; 2) modifiant la loi du 28 mars 1972 concernant a) l'entrée et le séjour des étrangers; b) le contrôle médical des étrangers; c) l'emploi de la main d'œuvre étrangère; 3) modifiant le code des assurances sociales. Cet avant-projet de loi a pour objet de modifier la législation actuellement en vigueur dans le domaine des transports routiers qui n'a pas pu empêcher certaines dérives comme l'ont démontré des affaires judiciaires récentes.

A été adopté le projet de loi sur la confiscation et portant modification de différentes dispositions du Code pénal, du Code d'instruction criminelle et de différentes lois spéciales. Ce projet de loi a deux objectifs distincts, d'une part la modification de l'article 31 du Code pénal qui traite de la confiscation spéciale en élargissant à la fois le champ d'application et la portée du texte et, d'autre part, l'introduction dans le Code d'instruction criminelle un nouveau titre qui traite de l'*exequatur* de décisions étrangères de confiscation et de restitution. En effet, le droit positif luxembourgeois ignorait jusqu'à présent, sauf en matière de drogues et de blanchiment, la possibilité de faire reconnaître et exécuter au Luxembourg une décision étrangère de confiscation et de restitution. Il s'agit dès lors de combler un vide juridique important.

Le conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal relatif au régime d'aides en faveur de l'habitat rural. Ce projet de règlement est pris en exécution de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural et fixe, en dehors du taux et du montant maximum, certaines conditions essentielles pour l'allocation d'une aide financière en faveur de l'aménagement de logements séparés sur une exploitation agricole ou viticole, afin de permettre à 2 générations de vivre séparément sur une ferme tout en sauvegardant l'unité de la cellule familiale. Les logements doivent être réalisés soit à l'intérieur du complexe immobilier, soit dans les alentours immédiats de la ferme ou de l'exploitation. Le texte est applicable rétroactivement au 1er janvier 2000, à l'instar de la loi de base.

12 juillet 2002

Développement urbain

Le gouvernement a procédé à un échange de vues sur le projet de loi n° 4486 concernant le développement urbain et l'aménagement communal tel qu'il a été remanié à la suite de l'avis du Conseil d'État. L'objet en est de moderniser l'aménagement communal, actuellement encore régi par la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et agglomérations importantes, et d'adapter cette matière aux exigences et défis de notre époque et des particularités du développement national. Le projet de loi s'articule autour de deux volets, le premier volet, qui maintient dans ses grandes lignes l'économie de la loi du 12 juin 1937, ayant pour objet principal la modernisation substantielle de la loi du 12 juin 1937, tandis que le deuxième volet, plus innovateur, a pour ambition de mettre à disposition des autorités compétentes des moyens de gestion rationnelle du foncier répondant aux critères d'un développement communal durable. Dans cet ordre d'idées, le projet comble les lacunes de la législation actuelle, en redresse les erreurs et en élimine les imprécisions. Les adaptations et innovations proposées peuvent être regroupées en quatre points:

1) transposition des orientations fondamentales définies en matière d'aménagement du territoire au niveau de

l'aménagement communal;

2) précision et clarification de la hiérarchie des instruments de planification au niveau communal et mise en oeuvre des projets;

3) allègement, harmonisation et précision des procédures, avec notamment une révision de la procédure d'adoption des projets d'aménagement, tant général que particulier, de même que les procédures de remembrement urbain et de rectification de limites de terrains;

4) mise à disposition des autorités communales d'outils permettant de garantir une mise en oeuvre ciblée des plans d'aménagement, et permettant de concrétiser sur le terrain la matérialisation d'une politique de développement durable de notre territoire.

Adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à quatre actions de recherche de l'initiative de coopération scientifique communautaire COST. Cette adhésion formelle est rendue nécessaire afin de permettre aux centres de recherche publics ainsi qu'au Centre Hospitalier de Luxembourg la participation à différentes actions de recherche, qui se situent dans les domaines des sciences cognitives (ensemble avec le Centre universitaire), des télécommunications (avec SES Global), de la gestion des ressources hydriques (CRP-Gabriel Lippmann) et des systèmes d'information géographique en climatologie et météorologie (CRP-Lippmann).

Le Conseil de gouvernement a adopté le projet de règlement grand-ducal portant application 1) de la directive 88/599/CE du Conseil du 23 novembre 1988 relative à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route et d'un règlement concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et 2) de la directive modifiée 95/50/CE du Conseil du 6 octobre 1995 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route. Ces textes visent l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route, l'application coordonnée du règlement communautaire concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route ainsi que l'application des règles régissant les transports de matières dangereuses.

Le projet de règlement grand-ducal a pour objet de mettre en place les structures nécessaires pour un système de contrôles adéquats et réguliers: contrôles sur route; contrôles dans les entreprises; contrôles concertés et coordonnés; échanges d'informations. Afin de coordonner les différentes actions et de garantir de la façon un contrôle efficace des matières visées, le projet de règlement grand-ducal prévoit l'institution d'une commission de coordination composée de représentants des différents organismes concernés, à savoir le ministère des Transports, la Police grand-ducale, l'Administration des Douanes et Accises et l'Inspection du Travail et des Mines. Sa mission est de coordonner les différentes actions et de réunir les résultats de ces actions en vue de la transmission des données prévues par le règlement 3820/85 et la directive modifiée 95/50/CE à la Commission des Communautés européennes.

19 juillet 2002 Organisation scolaire

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Erna Hennicot-Schoepges, a présenté l'avant-projet de loi portant création de l'université de Luxembourg, qui fixe les principes fondateurs de l'université et trace le cadre pédagogique, scientifique et administratif dans lequel l'université organisera ses formations et sa recherche. Les membres du gouvernement en poursuivront l'analyse lors des prochaines séances.

A été approuvé le projet de loi modifiant la loi du 31 mai 1982 concernant les relations entre l'État et l'enseignement postprimaire privé, qui poursuit un double objectif, à savoir: 1) redéterminer les modalités d'un régime contractuel comportant l'octroi d'une contribution de l'État à ceux des établissements privés d'enseignement postprimaire et primaire appliquant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois et 2) déterminer les modalités d'un régime contractuel comportant l'octroi d'une contribution de l'État à ceux des établissements privés d'enseignement postprimaire et primaire n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public luxembourgeois. Comme la loi de 1982 ne pré-

voyait des contributions étatiques aux frais de fonctionnement que pour les seuls établissements appliquant les programmes de l'enseignement public, la nouvelle loi propose de contribuer aux frais de fonctionnement de toutes les écoles privées. Pour celles des écoles privées n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public luxembourgeois, le programme de l'enseignement qu'elles dispensent, que ce soit le préscolaire, le primaire ou le postprimaire, doit conduire à un diplôme officiellement reconnu ou mener directement au prochain ordre d'enseignement dont l'examen de fin d'études est sanctionné par un diplôme officiellement reconnu. Le projet de loi prévoit de distinguer entre trois types d'aides financières: 1) participation aux frais de fonctionnement, 2) participation aux frais d'entretien et 3) aide à l'investissement. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, le taux de la contribution étatique sera compris entre 40 et 90 % du coût de l'élève de l'enseignement public pour les établissements appliquant les programmes de l'enseignement public et d'un maximum de 40 % pour les établissements n'appliquant pas ces programmes. L'aide à l'entretien des immeubles fonctionnera, pour les écoles appliquant les programmes de l'enseignement public, selon des modalités analogues à celles de la loi relative aux relations entre l'État et les organismes sociaux, familiaux et thérapeutiques. Pour les établissements n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public et bénéficiant actuellement de la mise à disposition gratuite par l'État d'immeubles scolaires, le projet ne prévoit pas de subventions dans ce domaine. L'aide à l'investissement sera de 80 %.

Au niveau de l'organisation scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique pour la prochaine rentrée scolaire, plusieurs règlements grand-ducaux ont été adoptés:

1) Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 septembre 1996 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen. Comme la nouvelle loi en matière de l'organisation de l'enseignement secondaire et secondaire technique prévoit l'abolition de la possibilité qu'ont les élèves et leurs parents de demander une dispense du cours de formation morale et sociale

ou du cours d'instruction religieuse et morale et puisque ces cours deviennent ainsi obligatoires, le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet la prise en considération de ces cours pour la promotion des élèves sans qu'ils puissent pour autant donner lieu à une épreuve d'ajournement ou à un travail de vacances.

2) Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique. Ce projet de règlement grand-ducal détermine pour chaque division ou section a) les coefficients des branches, des branches combinées et des épreuves, b) les branches qui figurent à l'examen ainsi que la nature des épreuves, c) la pondération des épreuves écrites, orales et pratiques, d) les branches qui peuvent faire l'objet d'une dispense ainsi que le nombre maximal et le nombre minimum de branches à dispense et e) les branches fondamentales.

3) Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. Il s'agit de l'adaptation annuelle des grilles horaires qui est nécessaire du fait de la multitude des formations et du fait de l'attribution du coefficient 1 aux cours de formation morale et sociale et aux cours d'instruction religieuse et morale.

4) Projet de règlement grand-ducal portant création d'une section informatique dans le cycle supérieur de la division technique générale du régime technique de l'enseignement secondaire technique. Afin de compléter la gamme des formations informatiques et pour mieux répondre aux besoins des élèves de la division technique générale qui s'orientent de plus en plus vers les métiers de l'informatique, il est proposé de créer cette nouvelle section informatique à partir de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2002.

5) Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles d'horaires et les coefficients des branches des classes de

la division inférieure de l'enseignement secondaire; les coefficients des branches des classes de troisième, de deuxième et de première, ancien régime, de l'enseignement secondaire. Il s'agit également de l'adaptation des coefficients des cours de formation et morale et des cours d'instruction religieuse et morale ainsi que d'une adaptation de la grille horaire de la division inférieure de l'enseignement secondaire.

6) Projet de règlement grand-ducal déterminant les matières obligatoires et les matières à option, la répartition des matières sur les différentes classes ainsi que le nombre de leçons hebdomadaires de chaque cours dans les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire. Ce projet de règlement grand-ducal fixe dans les détails les matières obligatoires à tous les élèves, celles qui sont obligatoires pour la section choisie et celles qui sont optionnelles pour tous les élèves du cycle de spécialisation.

7) Projet de règlement grand-ducal concernant la promotion des élèves de l'enseignement secondaire. Ce projet de règlement grand-ducal définit les règles selon lesquelles le conseil de classe décide de la promotion d'un élève et règle les différents cas de figure qui peuvent se présenter en fin d'année scolaire. Le rôle du service de psychologie et d'orientation scolaire est également précisé.

29 - 30 juillet 2002

Conditions d'entrée et de séjour
sur le territoire

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant approbation 1) de l'Accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie relatif à la reprise et la réadmission de personnes qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire de l'autre État contractant; 2) du Protocole sur l'application de l'Accord, signés à Belgrade, le 19 juillet 2002. Cet accord de réadmission admet comme principe général que chaque État contractant réadmet ses nationaux en séjour irrégulier

dans un autre État contractant sur son territoire. Ainsi, l'accord de réadmission a pour objet de définir les conditions ainsi que les modalités pratiques de la réadmission. Le but de cette mesure est de faciliter, pour autant que possible et en cas de besoin, l'émission de documents de voyage en vue du retour des personnes en question.

De même, les accords de réadmission contiennent des dispositions concernant la réadmission de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière dans un des États contractants, lorsqu'ils sont en possession d'un titre de séjour ou d'un visa en cours de validité de l'autre partie contractante ou encore, lorsqu'ils ont séjourné dans ce pays au cours des six mois précédant la demande de réadmission. Enfin, les accords de réadmission contiennent des règles concernant le transit de personnes en destination de pays tiers.

Le même accord a été conclu avec d'autres pays: le Conseil a ainsi également approuvé les projets de loi portant approbation d'accords similaires avec la République slovaque, signé à Bratislava, le 21 mai 2002, et avec la République de Hongrie, signé à Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Dans le même contexte le gouvernement a approuvé le projet de loi portant approbation de la « Vereinbarung über die Gestattung der Durchreise ausreisepflichtiger jugoslawischer Staatsangehöriger », signé à Berlin, le 21 mars 2000. En date du 21 mars 2000, les gouvernements de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Croatie, de l'Autriche, de la Suisse, de la Slovénie et de la Hongrie ont signé un accord sur le transit de ressortissants yougoslaves en vue de leur retour dans leur pays d'origine.

Cet accord facilite le retour volontaire de personnes d'origine yougoslave, auxquelles une autorisation de séjour n'a pas été accordée, dans leur pays d'origine en permettant aux personnes qui ne sont pas en possession d'un document de voyage valable, de transiter par les pays signataires au moyen d'un laissez-passer UE, émis par un des États signataires. Par le biais de ce projet de loi, le gouvernement propose que le Luxembourg adhère à cet accord.

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-

ducal proposé par le ministre des Finances et concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur des Finances Communales.

Dans le cadre de la réforme fiscale 2002, l'accord entre le gouvernement et le Syvicol sur les mesures à prendre au niveau et en relation avec l'impôt commercial communal a prévu la mise en place d'un Conseil supérieur des Finances communales.

Le rôle de ce Conseil supérieur sera d'émettre, à l'attention des ministres ayant respectivement dans leurs compétences les Finances, le Budget et l'Intérieur, des avis sur des questions relevant des finances communales.

Il élaborera également un mécanisme de correction et de sauvegarde assurant aux communes, en cas d'augmentation des recettes fiscales de l'État, le maintien du montant total de l'impôt commercial communal par rapport à celui de l'année budgétaire 2001.

Le Conseil supérieur sera par ailleurs chargé d'analyser de façon horizontale la problématique des conséquences financières découlant de la répartition actuelle et future des missions entre l'État et les communes. Le Conseil comprendra 12 membres et sera composé de façon paritaire de représentants de l'État et des communes, ces derniers étant désignés sur proposition du Syvicol.

A été approuvé le projet de loi relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. Là encore, il s'agit de la transposition en droit national d'une directive communautaire, qui date de 2000 et concerne le rapprochement des législations des États membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant des véhicules automoteurs; la transposition doit être intervenue d'ici au 20 janvier 2003. Voici les objectifs poursuivis: garantir aux personnes lésées à la suite d'un accident de la circulation un traitement comparable quel que soit l'endroit de l'Union européenne où l'accident s'est produit; améliorations réelles de l'indemnisation des victimes, notamment par une accélération des procédures de règlement, tant lorsqu'elles subissent un tel accident en dehors de leur pays de résidence, que lorsque ces accidents se produisent au pays de résidence.

6 septembre 2002 Carnet de l'habitat

Les ministres ont adopté le projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et modalités d'octroi et de calcul de la participation étatique aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement. Ce texte constitue la concrétisation d'un passage de la déclaration gouvernementale d'août 1999.

Dans le cadre d'une politique active de logement et de rénovation de la vieille bâtisse, le gouvernement entend mettre en place un nouvel outil, le carnet de l'habitat, dans le but de promouvoir la conservation et la restauration du patrimoine immobilier existant, la création d'emplois, la réalisation d'économies d'énergies et le développement du secteur du logement et de la construction.

Outre la création de nouveaux emplois, le projet aura des répercussions sur le plan écologique et sur la salubrité des logements existants; non seulement des économies d'énergies seront-elles réalisées, mais encore y a-t-il promotion de certaines techniques comme l'utilisation de matériaux plus écologiques: il s'agit donc d'une mesure en faveur du développement durable (logement durable).

Le projet de règlement grand-ducal prévoit les modalités d'octroi et de calcul de la participation étatique aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat. L'État accordera une participation étatique aux frais d'expert déboursés par le ménage (jusqu'à 75% des frais d'expert, sans pouvoir dépasser le plafond de € 1.900) et cette aide sera accordée indépendamment de la situation socio-économique du ménage et de la surface du logement. L'établissement d'un carnet de l'habitat constituera à l'avenir la condition préalable pour déterminer les travaux pouvant bénéficier d'une prime d'amélioration par l'État.

Suite à la constitution du Conseil d'administration de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest, le gouvernement

en a institué le Bureau prévu par la loi portant création de l'établissement public. Ses missions consistent à accompagner la gestion journalière de l'établissement, d'organiser et de suivre les travaux du conseil d'administration. En font partie Madame Maryse Scholtes, ministère de l'Intérieur, Monsieur Guy Besch, ministère des Transports, Monsieur Germain Dondelinger, ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Monsieur Tom Weisgerber, ministère des Finances, sous la présidence de Monsieur Fernand Pesch, ministère des Travaux publics.

13 septembre 2002

Projet de loi relatif à la concurrence

Le Conseil a approuvé le projet de loi relatif à la concurrence, qui entend abroger les instruments de la politique de prix qui repose depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sur la tutelle de l'État sur la formation des prix. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental et des « grandes orientations de politique économique » où la Commission européenne recommande depuis plusieurs années au Luxembourg l'abolition de la réglementation des prix. La libéralisation des prix envisagée n'est cependant pas absolue, puisque le projet prévoit des exceptions permettant au pouvoir exécutif d'encadrer les prix sur des marchés déterminés toutes les fois que les conditions d'une saine concurrence n'y sont pas réunies, soit pour des raisons structurelles, soit pour des raisons conjoncturelles. L'option de la liberté des prix va de pair avec un renforcement des règles de concurrence. Certains comportements sont en effet interdits aux entreprises : il s'agit des abus de position dominantes et des ententes qui ont pour objet de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence. Alors que la prohibition des abus de position dominantes sera absolue, le principe de l'interdiction des ententes bénéficiera d'une exemption à la condition qu'une partie du profit de l'entente revienne aux consommateurs.

Le projet propose également la création d'une autorité administrative indépendante dénommée « Conseil indépendant de la concurrence » ainsi que d'une « Inspection de la concurrence » administrativement reliée aux ser-

vices du ministre ayant les affaires économiques dans ses attributions. Les agents de l'Inspection de la concurrence étant chargés de l'instruction des affaires, la décision finale relative à l'interdiction d'une pratique anticoncurrentielle est prise par le Conseil indépendant de la concurrence.

Le Conseil a fait sienne la proposition du ministre de la Santé de conférer le statut légal d'un établissement public au Rehazenter. Le projet de loi portant création de l'établissement public « Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation » confie à ce Centre la mission de la création et de la gestion d'un établissement hospitalier spécialisé chargé de prêter des soins stationnaires et ambulatoires dans le traitement, la rééducation fonctionnelle et la réadaptation des personnes accidentées de la vie. L'établissement public sera géré dans les formes et d'après les méthodes de droit privé. Le Conseil d'administration, composé de 11 membres, est nommé pour une durée de 6 années, renouvelable par moitié tous les 3 ans; une incompatibilité est prévue dans le chef des administrateurs délégués par l'État entre les fonctions de gestionnaire d'établissement public et celles de contrôleur ou surveillant du même établissement.

Le gouvernement a approuvé le projet de loi portant approbation de l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, d'autre part, de l'Acte final y afférent et de l'échange de lettres remplaçant la signature de l'Accord, signé à Luxembourg, le 9 avril 2001. L'accord d'association est un accord mixte, qui couvre à la fois des domaines de compétence communautaire et nationale, et requiert de ce fait l'approbation du Parlement européen et la ratification par les États membres et l'ARYM. L'accord est censé conférer un cadre au dialogue politique, et tend à consacrer le rapprochement de la législation de la Macédoine avec celle de la Communauté, ainsi qu'un développement graduel d'une zone de libre-échange et encourager la coopération régionale.

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 8 sous 1d) de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. Ce projet détermine les personnes et associations habilitées à

remettre des seringues à des toxicomanes sans enfreindre la loi, à savoir: 1) un pharmacien dans les locaux de sa pharmacie, 2) un médecin agréé par le ministre de la Santé, 3) un préposé de la *Fondation Jugend- an Drogenhëllef* dans ses locaux à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette, 4) un préposé de l'association « Comité national de défense sociale » dans sa structure à Luxembourg-Gare et dans le quartier de la Gare de Luxembourg, 5) le personnel de santé à l'intérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires suivant des modalités à arrêter par instruction du Procureur général de l'État. Est également considéré comme moyen agréé la délivrance de seringues par les distributeurs automatiques mis en place par la *Fondation Jugend- an Drogenhëllef* à Luxembourg-Ville, Esch-sur-Alzette, Differdange, Dudelange et Ettelbruck.

20 septembre 2002

Création d'un Conseil supérieur du Bénévolat

En vue de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République tchèque du 8 au 10 octobre 2002, le gouvernement a accordé une aide humanitaire supplémentaire à la population tchèque d'un montant de 400 000 EUR, qui s'ajoute aux 500 000 EUR qui ont déjà été versés à l'État tchèque en guise d'aide financière dans le cadre des terribles inondations qu'a connu le pays au mois d'août. Il a également rappelé la décision d'accorder une aide d'urgence de 250 000 euros à la Slovaquie, également touchée par les inondations – mesure annoncée par Jean-Claude Juncker dans le cadre de sa visite officielle en Slovaquie.

Le Conseil a avalisé la refixation du montant annuel de référence pour le calcul de l'aide à la presse écrite. Le montant annuel de référence correspond à la somme du coût annuel de cinq journalistes à plein temps, fixé par référence à l'évolution des traitements dans la fonction publique, et du coût de 120 tonnes de papier journal, soit le prix liste du papier journal en Belgique. Suite à l'accord salarial dans la fonction publique, il est appliqué au montant provisoirement retenu pour 2002 une hausse de 1,6% correspondant à l'augmentation du point indiciaire dans la fonction publique. Le montant

annuel de référence passe dès lors de € 349.100 à € 353.550.

Le gouvernement a décidé la création d'un Conseil supérieur du Bénévolat dont les missions seront a) d'aviser toutes mesures du gouvernement dans l'intérêt de l'engagement bénévole des citoyens et des organismes ayant recours à des coopérants bénévoles, b) de conseiller les décideurs politiques sur les plans national et local en matière de leurs initiatives de promotion et d'appui du bénévolat, c) de promouvoir la reconnaissance, l'appui et la coordination des initiatives axées sur le bénévolat, d) de développer, de sa propre initiative, des mesures dans l'intérêt du bénévolat, e) de promouvoir des initiatives de type « agence du bénévolat » et d'en suivre l'évolution et f) de promouvoir des projets d'échange régional, communautaire et international de bénévoles de tout âge. Le conseil se compose de 30 membres, qui sont nommés par le Gouvernement en conseil, pour des mandats renouvelables de 5 ans. Les quinze organismes suivants sont représentés d'office par un membre au conseil:

- 1 Action catholique des Femmes du Luxembourg (ACFL)
- 2 Amicale des personnes retraitées, âgées ou solitaires (AMIPERAS)
- 3 Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques (CEPS/INSTEAD)
- 4 Comité de liaison et d'action des étrangers (CLAE)
- 5 Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL)
- 6 Confédération Caritas Luxembourg
- 7 Conférence générale de la jeunesse Luxembourg (CGJL)
- 8 Croix-Rouge Luxembourg
- 9 Fédération nationale des corps de sapeurs-pompiers du Grand-Duché de Luxembourg (FNSPL)

- 10** Foyer de la Femme
- 11** Ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer (CTF)
- 12** Groupement des associations et fédérations Scouts-Guides du Luxembourg
- 13** Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse
- 14** Service national de la protection civile
- 15** Union Grand-Duc Adolphe (UGDA).

Quinze autres membres seront cooptés en raison de leur compétence, de leur expérience et / ou de leur engagement méritoire pour la cause du bénévolat.

A été adopté le projet de règlement grand-ducal déterminant

- 1** la composition et le fonctionnement de la commission avisant les demandes des candidats en vue de l'admission à la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ; cette commission sera composée de deux fonctionnaires du Ministère de l'Éducation nationale et d'un membre du Collège des inspecteurs.
- 2** Les programmes ainsi que les modalités des épreuves de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ; pour l'éducation préscolaire les candidats suivront 30 heures de cours sur la pédagogie générale et la psychologie de l'enfance et 90 heures portant sur les objectifs et la didactique des domaines d'activités suivants : langage, logiques et mathématiques, éveil aux sciences, éducation corporelle, activités musicales et activités artistiques ; pour l'enseignement primaire les candidats suivront 20 heures de cours sur la pédagogie générale et la psychologie de l'enfance et 100 heures de cours portant sur la didactique des branches suivantes : langues allemande, française et luxembourgeoise, mathématiques, éveil aux

sciences et sciences naturelles, géographie et histoire, activités créatrices, éducation musicale, éducation physique et sportive et éducation morale et sociale.

3 Les indemnités a) des formateurs intervenant dans le cadre de la formation sanctionnée par l'attestation de l'admissibilité à la réserve de suppléants; b) des membres du jury d'examen.

4 Le régime des indemnités des membres de la réserve de suppléants engagés sous le statut de l'employé de l'État.

■

Discours de remerciement de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, lors de la remise du prix de l'Association européenne des contribuables

Bruxelles

9 juillet 2002

Sehr verehrter Herr Präsident,
Lieber Bodo,
Herr Vizepräsident,
Lieber Ingo, vielen Dank,
Herr Schulze,
Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Ich bin überrascht und dankbar. Dankbar dafür, dass ich diese Auszeichnung heute erhalten darf, sie ist mir zwar nicht in den Schoß gefallen, aber überrascht hat mich ihre Landung auf meinen Knien doch, weil es für einen Finanzminister ein Vorgang der besonderen Art ist, vom Steuerzahlerbund Lob zu ernten und nicht mit den Bullen davongejagt zu werden.

Es ist für mich gleichzeitig eine Erholung, denn, wenn Sie Finanzminister sind und jeden Tag geöffnete Briefe lesen müssen - geöffnet deshalb, weil Sekretariate sehr darum bemüht sind die allerschlimmsten sofort zur Seite zu legen und sie nicht vorzulegen, so dass sie nur das zu lesen brauchen, was dann noch da steht - dann verfolgt mich das Gefühl, dass sie bei den Steuerzahlern nicht sehr beliebt sind. Und dass dann die verfassten Steuerzahler - die, die in Bündeln organisiert sind - trotzdem zu einer derartig beeindruckenden Menge an Durchsicht fähig sind, das hat mich dann doch sehr erfreut, weil normalerweise nur frühere Finanzminister ausgezeichnet werden - Herr Duisenberg zum Beispiel, der im letzten Jahr hier nicht nur als EZB-Präsident ausgezeichnet wurde, sondern auch als ausgabefreudiger niederländischer Finanzminister der siebziger Jahre.

Dass das nun einem noch Amtierenden widerfährt, hat mich sehr gefreut, besonders weil die hier in höchsten Tönen applaudierend beschriebene luxemburgische Finanzpolitik im Land selbst vor allen Dingen deshalb auf Kritik stößt, weil sie Haushaltsüberschüsse produziert. Das sage ich den Defizitkünstlern - die gibt es in größerer Zahl in der Europäischen Union - immer

zum Trost, damit sie nur nicht denken sollen, ihre Beliebtheitskala würde sich anders bewegen, wenn Haushaltsüberschüsse produziert werden. Dies wird in Luxemburg sehr oft als eklatanter Beweis dafür gewertet, dass man Einnahmen und Ausgaben im vorhinein nicht richtig einschätzen kann, und deshalb geht auch für den Luxemburger von dieser Veranstaltung - wenn denn die Kunde ihn erreicht - ein hoher Informationsgehalt aus, nämlich, dass eine falsche Politik nicht notwendigerweise die ist, die sich mit Überschüssen zu Buche schlägt.

Ich habe Ingo Friedrich aufmerksam zugehört. Das macht man in der Regel, wenn jemand über einen selbst redet, und ich habe mich mit biografischen Details und mit Zitaten konfrontiert gesehen, die insofern beeindruckend sind, dass ich wieder feststellen mußte, schon über eine Vita zu verfügen. Es ist für einen Menschen, der noch nicht zu der älteren Generation der politisch Handelnden gehört, immer etwas erschreckend festzustellen, dass man denken kann, er hätte schon etwas im Leben geleistet. Das könnte nämlich zum Schluss führen, dass man sich ermüdet zurückziehen sollte. Aber, lieber Ingo, Außenminister war ich nie, das war ein Versprecher - Arbeitsminister war ich. Darauf bin ich auch wirklich stolz. Ich verstehe allerdings, dass ein Bayer, wenn er einen Luxemburger sieht, der in Europa nicht nur den Luxemburgern bekannt ist, immer sofort denkt, *das muss ein Außenpolitiker sein*, weil im Falle Luxemburgs das Ausland besonders groß ist. Deshalb denkt man, wer von Luxemburg heraus Politik gestaltet, der müsse Außenpolitik machen. Das denken die Außenpolitiker auch, was ich aber nie habe werden wollen, denn Premierminister ist auch nicht schlecht, und man kann auch Außenpolitik gestalten als Premierminister, besonders in der Kombination Premierminister und Finanzminister. Da ist vieles möglich und meine Kollegen Regierungschefs beneiden mich auch regelmäßig um diese Kombination «Regierungschef und Finanzminister», denn dies ist eine unheimlich zeitsparende Arbeitsaufteilung. Wenn ich den Finanzministern in Europa zuhöre, wie viel Zeit, die mit ihren Regierungschefs verbringen, und den Klagen der Regierungschefs über die Uneinsichtigkeit ihrer Finanzminister zuhöre, dann finde ich diesen intimen Umgang mit mir selbst in höchstem Maße erfrischend. Insofern bin ich größter Überzeugungskraft fähig, wenn ich mir selbst entgegen trete, und normalerweise ist es so,

dass der Finanzminister auch diese Auseinandersetzung gewinnt.

Das hat etwas mit Lebensanfängen zu tun. Wenn man zu Hause sparen lernt, nicht weil man diese Tugend besonders hoch schätzen würde, sondern weil man einfach sparen muss um am Monatsende die Enden zusammenzukriegen, dann bleibt davon etwas hängen; wenn man einen Vater hat, der Stahlarbeiter ist, und man sich plötzlich von einem Tag zum anderen in einer Zeit, wo man noch in Straßburg studiert, mit der Perspektive konfrontiert sieht, dass man dieses Studium nicht mehr finanzieren kann, weil das Geld einfach fehlt, dann denkt man - besonders wenn man in jungen Jahren in Ämter hineinwächst - eigentlich ohne größere Anstrengung an das zurück, was man zu Hause erlebt hat. Und weil ich nun primitiverweise der Auffassung bin, dass man das Geld der Steuerzahler, der Bürger, so zu verwalten hat wie das dünngefüllte, hauseigene Portemonnaie, indem man versucht eine Politik des gesunden Menschenverstandes zur Anwendung gelangen zu lassen, die darin besteht, dass man nicht mehr Geld ausgeben sollte als man Geld hat, dann bringt man es eigentlich - über eine gewisse Strecke hin beobachtet - durchaus fertig öffentliche Finanzen in einem Zustand zu behalten, dass sie auch noch öffentliche Finanzen sind und nicht nur öffentliche Schuldenberge.

Wenn man gegen Schulden dadurch allergisch geworden ist, dass man zu Hause gelernt hat, dass man Schulden auch zurückzahlen muss und sich dann vorstellt, dass man jetzt die Schulden, die man selbst organisiert, eines Tages von anderen unter Steuerform zurückzahlen lassen muss, dann versucht man eben keine Schulden zu machen.

Es ist einem etwas zu untriebigen Zeitgeist zuzuschreiben, dass man als Land - wie im Falle Luxemburgs - besondere Aufmerksamkeit deshalb genießt, weil man keine öffentliche Schulden hat. Wir haben 4% öffentlichen Schuldenstand; mir wurde über Jahre regelmäßig im Parlament und von den auch in Luxemburg in zu großer Zahl vorhandenen Wirtschaftsprofessoren vorgerechnet, es wäre nicht klug so wenig Schulden zu machen, und man müsste sich eigentlich stärkerverschulden, weil es doch sehr sinnvoll wäre den nachrückenden Generationen auch noch etwas mit der Finanzierung vor allem lang gestreckter

Investitionsprojekte zu überlassen. Nein, ich war stets der Auffassung - das habe ich auch bei meinen Vorgängern, vor allem bei dem kürzlich verstorbenen früheren Premierminister und Finanzminister Pierre Werner gelernt - dass vor allem kleine Länder sich sehr darum bemühen sollten, öffentliche Finanzen in solidem Zustand vorweisen zu können. Dies ist für kleinere Länder eine Frage der Glaubwürdigkeit.

Ich kann ja nicht mit Kollegen in Europa in einen edlen Wettbewerb über planetarische Fragen der jeweiligen Zeitgeschichte treten. Da fehlt mir die Glaubwürdigkeit, wenn ich mich über interkontinentale Raketen auslasse oder mich in strategische Erörterungen ergehe, wie man Afghanistan befrieden sollte, oder wie man in Sachen Irak weitermachen sollte. Obwohl ich zu unweisen Urteilen durchaus auch fähig bin. Ich könnte mich also durchaus an der Debatte beteiligen, dann beeindruckt das jedoch diejenigen, die zuhören müssen, nicht, obwohl ich merke - wenn ich in Washington oder in Peking bei den jeweiligen Präsidenten oder Ministerpräsidenten weile - dass auch, wenn Größere in Europa sich zu derartigen Fragen äußern, dies auch nicht beeindruckt - aber das ist ja dann ein Grund mehr sich nicht daran zu beteiligen, insofern...

Aber wenn ich mich zu Fragen der Währungspolitik, der Finanzpolitik, der Wirtschaftspolitik, ihrer Koordinierung, der Steuerpolitik äußere, hört man schon zu. Es gibt zwar nicht viele von diesen Luxemburgern, aber wenn alle ihre Finanzen so in Ordnung hätten wie die Luxemburger, dann wäre es um die Stabilität des Euros perspektivisch besser bestellt, als es eigentlich ist, und dann wären auch die wirtschaftlichen Strukturprobleme in der Europäischen Union wesentlich einfacher zu beheben als dies augenscheinlich zur Zeit der Fall ist.

Nun ist dies ja eine Preisüberreichung, die sich aus zwei Quellen nährt, wenn ich das richtig verstanden habe. Es geht ja nicht nur um luxemburgische Finanzpolitik, sondern auch um europäische Stabilitätspolitik und das, was wir im Kleinen in Luxemburg zu machen versuchen, das habe ich auch in den vielen Jahren, in denen ich als Finanzminister in Europa tätig sein durfte, versucht auf europäischer Ebene wirken zu lassen.

Ich habe als nationaler Finanzminister sonderbare Erfahrungen gemacht und damit meine Erwartungs-

horizonte selbst übertroffen - weil es doch in finanz- und steuerpolitischen Fragen etwas wie Gesetzesmäßigkeit gibt, von der man denkt, sie stehe immer nur in Büchern, aber es gibt sie dann wirklich. Als ich 1989 Finanzminister wurde, hatten wir einen Spitzensteuersatz von 68,6%, weil wir auch wegen Stahlkrisen einen Solidarzuschlag machen mussten. Ich bin im übrigen nicht der Meinung, dass eine besonders richtige Politik darin besteht, dass man die öffentlichen Haushalte nicht mehr über öffentliche Mittel bedienen darf.

Ich beteilige mich nicht an dieser Antisteuerdemagogie, auch wenn ich tausendmal jetzt hier preisgekrönter Steuerbündler bin. Steuern müssen sein, und ich akzeptiere keine Entschuldigung dafür, dass man Steuern zahlen muss. Das ist Bürgerpflicht. Insofern ist es nicht so, dass ich für möglichst niedrige Steuern in der ganzen Breite plädieren würde.

Da wir in Luxemburg einen Solidarzuschlag gemacht hatten, rang sich der Spitzensteuersatz zunächst auf 68,6% hoch. Wir haben jetzt eine Steuerreform zum ersten Januar gemacht und ihn auf 38% abgesenkt. Der Körperschaftssteuersatz war 45% als ich mit jugendlichem Elan antrat, er wurde jetzt auf 22% abgesenkt. Ich sage das nur einer sich auch für Wahlkampfthemen interessierenden deutschen Öffentlichkeit, da es nicht stimmt, dass beispielsweise in der Bundesrepublik Deutschland der in Europa niedrigste Körperschaftssteuersatz zu besichtigen wäre. Das stimmt nicht, das wird immer so gesagt, nicht unbedingt von den geistigen Mentoren dieser Hallen, aber von anderen. Insofern muss mir dieser Einschub schon erlaubt sein. Ich sage das deshalb, weil die Luxemburger ja ihren Finanzminister in einer Art und Weise, die nicht nachvollziehbar ist, partout nicht Preiskronen wollen, da sie dauernd im deutschen Fernsehen hören den niedrigsten Steuersatz gebe es in Deutschland. Und ich muss dann also auch vor nicht luxemburgischem Publikum darauf hinweisen, dass das so nicht ist, denn wenn ich das in Luxemburg sage, sagen die dauernd, das stimme nicht, weil der Eichel gesagt hätte, das wäre in Deutschland der Fall. Deshalb muss ich Ihnen dann hier sagen: *Das ist nicht so wie Hans Eichel das sagt, es ist so wie ich das hier sage.* Mir glaubt man erstaunlicherweise nicht in Luxemburg, ich glaube, ihm glaubt man auch in Deutschland nicht, und deshalb müssen die Dinge zurecht gerückt werden.

Aber was passiert ist - das macht man ja nicht von heute auf morgen, sondern in Etappen - ist, dass bei jeder Senkung der Steuersätze, sowohl für Privatpersonen als auch für Körperschaften, Betriebe, etc. die Steuereinnahmen nicht geringer wurden, sondern breiter d.h. wenn man auch im richtigen konjunkturellen Moment Steuerabsenkungen macht, nicht nur nominale Steuerabsenkungen, sondern auch mit Strukturelementen unterfüttert und unterlegt, kommt es sehr wohl zu einer wirtschaftlichen Dynamisierung, die sich in höheren Steuereinnahmen zeigt. Insofern ist die Vorstellung, dass nur nominal hohe und strukturell verkrustete Steuersätze und Bemessungsgrundlagen hohe Steuereinnahmen zur Folge hätten, einfach falsch.

Wenn man klug Steuern absenkt, sowohl vom Satz her, als auch von der Bemessungsgrundlage her, kann man sehr wohl bessere Haushaltsbedingungsresultate erlangen, als wenn man einfach stur aus sogenannten zwingenden haushaltspolitischen Gründen an einer bestimmten Steuererstattung festhält, wobei der Hinweis darauf, dass diese im richtigen Moment zu geschehen hat, schon wichtig ist. Wer ohne erkennbaren Grund und ohne beschreibbare Anschieb Wirkung an Steuersätzen und Bemessungsgrundlagen mehr herumfummelt als strukturell gestaltet, wird diese Ergebnisse nicht erzielen können. Hohe Steuersätze sind kein Ziel an sich, ihre einfache Absenkung ist auch kein Ziel an sich, wenn es nicht einer bestimmten politischen Vorstellungswelt entspricht.

Das ist in Europa so nicht übertragbar, weil die Europäische Union in dem Sinne keine Steuerhoheit kennt. Wir reden seit vielen Jahren über Steuerharmonisierung, über steuerliche Koordinierung, über die notwendigen Anpassungen. Seit ich Finanzminister bin, wird mir regelmäßig alle sechs Wochen in einer führenden, überregionalen deutschen Zeitung - davon gibt es ja mehrere - in Aussicht gestellt, jetzt wäre es bald Sense - weil man sich da inzwischen salopperer Sprachfärbung bedient - mit dem Finanzplatz Luxemburg, denn wenn jetzt die Steuerharmonisierung käme, dann würden diese luxemburgischen Extras weggeschwemmt. Das erlebe ich jetzt alle sechs Monate, wo ich dann fleißig dementieren darf, dass dies so nicht sein werde, und es war auch bis jetzt noch nicht so. Es wird auch nicht so sein, weil man die Steuerharmonisierung nämlich falsch macht. Würde man sie richtig machen, könnte das dur-

chaus passieren, aber es passierte dann auch nicht, weil wir dafür sorgen würden, dass sie richtig gemacht würde.

Den Luxemburgern eilt der Ruf voraus, eigentlich in einem Steuerparadies zu wohnen. Dagegen wehre ich mich immer nur im Ausland. Denn wenn die in Luxemburg besonders böse mit mir sind, rate ich dazu deutsches Fernsehen einzuschalten, damit man wieder in Erinnerung gerufen bekommt, dass wir eigentlich in einem Steuerparadies wohnen. Schön wäre es, wenn dem so wäre. So ist es aber nicht.

Nun bin ich ein sehr dezidierter Anhänger kluger europäischer Steuerharmonisierung, weil ich der Auffassung bin, dass die Europäische Union mit einem relativ komplett funktionierenden Binnenmarkt, notwendigerweise und logischerweise ergänzt durch die europäische Wirtschafts- und Währungsunion, auch in Sachen Steuern und im übrigen auch in Sachen Abgaben zu etwas mehr Gemeinsamkeit kommen muss als zu einem akzeptierten Auseinanderdriften nationaler Steuerpolitiken, die das Eigeninteresse im Auge haben und nicht das Gesamtinteresse der Eurozone.

Insofern bin ich sehr damit einverstanden, dass wir in Europa einen Kampf gegen den unfairen Steuerwettbewerb führen, wobei ich schon gerne hätte, dass man das Wort unfair beachten sollte. Es geht nicht darum den Steuerwettbewerb in Europa auszuschalten, es geht nicht darum steuerpolitische Vorstellungskraft auszuschalten und abzuschalten, nein es geht darum unfairen Steuerwettbewerb zu verhindern - an dem sind sämtliche Mitgliedsstaaten der Europäischen Union beteiligt - und jeder muss wissen, dass europäischer Zusammenhalt nicht auf Dauer gestaltbar bleibt, wenn wir uns so benehmen, dass jeder Finanzminister eigentlich der Feind des Finanzministers des Nachbarlandes ist. Das kann so nicht funktionieren in Europa. Also brauchen wir vor allem im Unternehmenssteuerbereich so etwas wie minimale Steuersätze in Europa und so etwas wie minimale Regeln, die Bemessungsgrundlagen betreffend. Ich würde mich in allen Fällen dagegen wehren, dass die Europäische Union einem Land vorschreibt, welchen Steuersatz es in einer bestimmten Steuerkategorie zur Anwendung zu bringen hat. Aber dass wir in einigen Steuerbereichen, dort wo wirklich Wettbewerb stattfindet, dort wo er schädlich werden kann, uns auf Mindestsätze einigen, das halte ich

für eine richtig ordnungspolitisch durchdachte, politische Annäherungsweise an die europäische Steuerproblematik.

Das haben wir bei Mehrwertsteuern übrigens so gemacht, wo wir einen Mindestregelsatz von 15% seit 1991 haben. Ich habe damals den Ministerrat geleitet in der ersten Jahreshälfte 1991, und wir mussten massivst gegen die Pläne der Europäischen Kommission einschreiten, die den europäischen Ländern eigentlich eine Schere zwischen 16% und 20% vorgeben wollten. Das ist falsch verstandene europäische Steuerharmonisierung. Aber dass man Mindestsätze festlegt, die dann nach oben offen sind, dass man den Ländern Gestaltungsfreiräume zur Verfügung stellt, in denen sie auch mit ermäßigten Steuersätzen operieren können, das ist nun die richtige Art und Weise europäische Steuerpolitik zu gestalten. Wir haben diesen Kompromiss am 24. Juni 1991 viertel vor acht abends abgeschlossen. Ich habe den Vorsitz damals geführt. Deshalb wundere ich mich immer sehr, dass sowohl im Europäischen Parlament, als im Ministerrat, als in der Presse oder sonstwo, immer die Forderung nach einer Harmonisierung der europäischen Mehrwertsteuer laut wird. Wenn schon etwas harmonisiert ist, braucht man es nicht ein zweites Mal zu harmonisieren. Ich weiß das deshalb, weil steuerpolitische Fortschritte in Europa immer nur erzielt werden, wenn Luxemburg im Vorsitz ist. Das war 1991 so bei der Mehrwertsteuer und 1997 bei der Kapitalertragsbesteuerung, als wir den Vorsitz der Europäischen Union inne hatten.

Und was Kapitalertragssteuern anbelangt - das ist ja ein besonders spannendes Thema - möchte ich hier auch zum Ausdruck bringen, dass auch hier europäische, nicht nur Zusammenarbeit, sondern Harmonisierungsbedarf angesagt ist. Eigentlich nicht so, wie wir zur Zeit mit dem Thema umgehen, sondern dadurch dass wir wieder zu dem zwar ungleichmäßig verteilten, aber trotzdem in Restelementen aufzutreibenden gesunden Menschenverstand zurückfinden. Auch bei der Kapitalertragsbesteuerung, für die ich sehr dezidiert bin, brauchen wir europäische Mindestsätze. Wir brauchen nicht, obwohl dies Beschlusslage ist, Informationsaustausch und Abschaffung der Bankgeheimnisse, dort wo es sie in der Europäischen Union gibt, sondern einen Mindestsatz mit dem Kapitalerträge besteuert werden. Und da muss man einfach wissen,

dass man das nicht tun kann, weder beim Informationsaustausch, noch bei Quellensteuerregelungen, ohne dass man die relevanten Dritt-Staaten in eine derartige Steuergesamtregelung versucht mit einzubinden. Es macht keinen Sinn für europäische Steuerzahler und für national zu gestaltende Haushalte, wenn das Kapital die Europäischen Union verlässt und in Dritt-Staaten fließt, in denen das Kapital wesentlich günstiger besteuert wird.

Dass man aber versucht das Thema Kapitalertragsbesteuerung ernst zu nehmen und dass man dann versucht Regelungen zu finden, an denen auch Dritt-Staaten mitwirken können, wie die Schweiz, wie Liechtenstein, wie andere, halte ich für ein Gebot des gesunden Menschenverstandes, wobei es gut wäre, dass man sich nicht nur ausrichtet an dem, was man aus nationaler Übung kennt, sondern dass man versucht die Befindlichkeiten aller derer, die mitwirken müssen, mit an Bord zu nehmen.

Die deutsche Finanzpolitik, unabhängig jetzt von dem zur Zeit amtierenden deutschen Finanzministers - das war bei meinem Freund Theo Waigel nicht anders und Stoltenberg hat das auch nicht richtiger gemacht - besteht darin, dass man immer denkt alle anderen müssten es so tun, wie man es in dem genauen Moment gerade macht. Als ich Finanzminister wurde, war Gerd Stoltenberg noch für den Steuersäckel zuständig, und der hat quasi über Nacht die Quellensteuer eingeführt. Danach floss ganz viel Geld nach Luxemburg, aber wir hatten nicht darum gebeten, dass das Geld nach Luxemburg fließt – aber ich kann mich auch nicht für Fehlleistungen deutscher Finanzpolitik haftbar machen lassen. Dann kam Theo Waigel und hat als erste Amtshandlung die Quellensteuer wieder abgeschafft. Das Geld floss jedoch erstaunlicherweise nicht zurück, - niemand hatte Theo Waigel ja eine derart lange Amtszeit zugetraut - das Geld blieb erst mal da. Als die Bundesregierung die Quellensteuer einführte, wurde in Brüssel der Antrag erstattet, dass wir eine Harmonisierung der Kapitalertragssteuer bräuchten. Und ich habe dann in Luxemburg schön brav allen möglichen Menschen gesagt: also, es passiert jetzt etwas, wir machen uns jetzt auf den Weg, es muss was geschehen. Dann kam der Theo Waigel und hat das abgeschafft; und in Brüssel wurde die Parole ausgehängt: Nichts mit Steuerharmonisierung und europaweiter Quellen-

steuerregelung in Europa. Ich ging wieder nach Luxemburg und habe gesagt: Das machen wir jetzt nicht, denn es gibt keinen europäischen Grund mehr dies zu tun. Dann gab es plötzlich ein Urteil des Bundesverfassungsgerichtes in Karlsruhe, das besagte die Quellensteuer müsse wieder eingeführt werden. Theo Waigel kam nach Brüssel hat gesagt: Also, wir müssen jetzt mal über die europaweite Harmonisierung reden...

In einem Nachbarland Deutschlands, vor allem einem kleineren, auch wenn es sich breit machend und aufplusternd Großherzogtum nennt, dauernd erklären zu müssen, dass die europäische Agenda von den innenpolitischen Befindlichkeiten eines großen Nachbarlandes bestimmt wird, damit tun sie der europäischen Sache überhaupt keinen Dienst. Und deshalb sollten wir uns, wenn es um europäische Steuerpolitik geht, auf einen Grundkanon von Elementarregeln festlegen, und dann versuchen diese auch zur Anwendung gelangen zu lassen.

Wenn wir an dem sogenannten Koexistenzmodell festgehalten hätten, das wir 1997 in Vorschlag gebracht haben, und welches damals auch von allen akzeptiert wurde, bevor die Briten die Europäische Union in Richtung Informationsaustausch auf einen unsicheren Zukunftsweg brachte, dann würden wir heute schon die Kapitalerträge in der Europäischen Union nach einem harmonisierten Regelsystem besteuern können. Und man muss einfach zur Kenntnis nehmen - das mag einem gefallen oder nicht – dass Kapitalerträge, wenn man sie besteuert, deshalb besonders empfindsam sind, weil sie in der Regel schon einmal besteuert wurden.

Insofern kann es nur eine Steuerregelung geben und das ist ein minimaler Abgeltungssteuersatz der Europäischen Union. Wenn wir dies schafften, dann kämen alle Finanzminister auf ihre Kosten und würden uns nicht in eine Richtung bewegen, in der wir vor allem die Haushalte der Dritt-Staaten füllen, sondern die Bedingung unserer öffentlichen Haushalte sicherstellen und gleichzeitig Kapitalerträge adäquat besteuern könnten.

Da sollten auch die Steuerzahlerbünde etwas tun, statt den luxemburgischen Finanzminister in splendid isolation allein durch die Welt geistern zu lassen. Das stört mich nicht, aber ein bisschen Zuspruch aus berufener Ecke wäre schon gut. Ich kriege ja hier einen Bullen, aber die

Stiere müssten sie auf andere loslassen, wenn es um die Fragen geht.

Also, das müssen wir tun und das werden wir auch tun, wobei ich gerne hätte, dass wir vor allem mit der Schweiz einvernehmliche Regelungen finden. Wir haben dies immer zur Bedingung gemacht, damit wir in Sachen Kapitalertragsbesteuerung in Europa von der Stelle kommen, und dies muss auch passieren, wobei es schon wünschenswert wäre, wenn man sich etwas rhetorische Zurückhaltung auferlegen würde, wenn man als Finanz- oder Premierminister der Europäischen Union über die Schweiz redet. Dort hat es einige martialische Töne in letzter Zeit gegeben, quasi so, als ob die Schweiz die Heimat aller Kriminellen der Welt wäre. Ich bin jemand der etwas von der Reaktionsdichte kleinerer Staaten versteht. Und wer von außen beschimpft wird, indem man ihm erklärt, er müsse sich an einer gemeinsamen Regelung beteiligen, wird sich an dieser gemeinsamen Regelung nicht beteiligen wollen. Insofern wäre es gut, wenn wir wieder zu einem etwas zivilisierteren Umgangston mit der Schweiz fänden, da die Schweizer moralisch nicht in einer anderen Kategorie unterzubringen sind als die EU-Europäer auch. Und was ich über die Schweiz sage, gilt in gleichem Maße für Liechtenstein und für andere Vertragsparteien, mit denen wir ins Gespräch kommen müssen. Mir wird sehr oft erklärt, diese europäische Steuerharmonisierung wäre deshalb angebracht, weil der Euro Glaubwürdigkeitsprobleme bekäme, wenn wir diese nicht schafften. Ich bin aus Binnenmarkt- und aus Währungsunionen Gründen für eine europäische Steuerharmonisierung.

Im übrigen bin ich auch, hier die Feststimmung trübend, für eine Europasteuer, und zwar, weil ich der Auffassung bin, dass man, wenn man Transparenz anmalt, logischerweise auch eine Europasteuer ins Auge fassen muss. Nun weiß ich sehr gut, dass, wenn man Finanzministern ein Steuerinstrument in die Hand gibt, dann hat dies im Regelfall zur Folge, dass sich dieses Steuerinstrument nach oben hin bewegt. Das muss aber nicht so sein. Es gibt ja auch Beispiele, dass das regelmäßig nicht so ist, aber wenn man der Europäischen Union und der Akzeptanz der Europäischen Union bei den Bürgern, sprich bei den Steuerzahlern, einen Dienst erweisen möchte, dann wäre es gut wenn jeder Steuerzahler in der EU wüsste, was er denn für die EU aufbringen muss. Das weiß zur Zeit niemand. Deshalb

sind im übrigen auch alle Lügen erlaubt, wenn es um europäische Steuergelder geht, weil jeder Finanzminister oder jeder Oppositionspolitiker sich stundenlang in Parlamentssitzungen damit amüsiert, den Menschen zu erklären, Europa sei eine schrecklich teure Angelegenheit.

Die Europäische Union ist jedoch die billigste Erfolgsgeschichte der Welt. Und wenn jeder Europäer wüßte, was diese Europäische Union ihn ganz persönlich kostet, dann würden auch viele Angriffe auf die EU über Nacht verstummen. Heute weiß niemand, wie die Europäische Union und ihr Haushalt finanziert werden. Wenn jeder Steuerzahler wüsste, was er selbst aufbringen muss, um die EU zu finanzieren, dann hätten wir der Transparenz wirklich Beine gemacht und diese Transparenz braucht ja auch Beine, um die EU und ihr Haushaltgebaren tragen zu können.

Insofern bin ich aus Transparenzgründen für eine Europasteuer, weil ich der Auffassung bin, dass das Finanzierungskuddelmuddel, das wir zur Zeit haben, absolut untransparent ist und eigentlich der Nährboden ist für alle möglichen Gerüchte, die über die Finanzierung der EU in die Welt gesetzt werden.

Wenn man bedenkt, dass die Europäische Union sich mit 1,0 % des europäischen BSP finanziert, wird man nicht behaupten können, diese Europäische Union sei nicht mehr finanzierbar. Ich bin des vielen leidigen Kreischens einiger Nettozahler manchmal überdrüssig, nicht nur, wenn sie sich der deutschen Sprache bemächtigen. Luxemburg ist auch ein Nettozahler, im übrigen bin ich lieber Nettozahler als Nettoempfänger. Wer 30 Jahre lang Nettoempfänger in der Europäischen Union ist, gehört auch nicht zu den Glücklichen und gehört nicht zu denen, die das größte Selbstwertgefühl haben. Und deshalb sollte man auch eigentlich dankbar dafür sein, dass man als Nettofinanzierer in der Europäischen Union tätig sein kann. Dass Nettozahler empfindlicher sind für unkorrekten Umgang mit öffentlichen Geldern, muss so sein. Das kritisiere ich nicht. Dass wir aber bei jeder politischen Entscheidung, auch jetzt im Zusammenhang mit der Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa auf Heller und Pfennig gerne genau wüßten, wieviel die Deutschen mehr zahlen, wieviel die Franzosen weniger zahlen, wieviel die Luxemburger mehr zahlen, ist ein Unding.

Wenn es darum geht, Geschichte in Europa zu schreiben, dann sollte man nicht Meinungsumfragen lesen, sondern Geschichtsbücher. Da steht wesentlich mehr drin, und das hat auch wesentlich mehr Bestand und Verstand als das, was in einzelnen Meinungsumfragen zum Ausdruck kommt. Zehn Tage Krieg in Europa sind wesentlich teurer als 100 Jahre Frieden in Europa. Insofern müssen Nettozahler auch wissen - unabhängig von der Größe ihres Territoriums - dass sie eine Bringpflicht in Europa haben. Wenn wir dies mit einer EU-Steuer so belegen könnten, dass jeder genau wüßte, welches sein individueller Beitrag ist, dann hätten wir eine größere Zustimmung zur EU, als wenn dies in Dunstkreisen nicht nachvollziehbarer Finanzierungskanäle passiert.

Der Euro hilft uns eigentlich die europäischen Dinge im Griff zu behalten, und der Euro wird dann gestaltenden Einfluss auf die europäischen Dinge haben, wenn wir uns an den Gründungselementarprinzipien weiterhin ausrichten. Geschäftsgrundlage war, und Abmachung war, dass der Euro sich an der Stabilitätsphilosophie auszurichten hat, und es muss bei jeder Gelegenheit klargestellt werden, dass es überhaupt keinen Grund gibt jetzt von den Stabilitätsgedanken abzurücken. Stabilitätswahrung heißt ja nicht sich dem Stabilitätswahnsinn hinzugeben. Ich weiß auch, dass es immer wieder konjunkturelle Momente gibt, in einzelnen Volkswirtschaften oder der gesamten Euro-Zone, die uns dazu bringen sollten, einen klugen Umgang, auch mit den Handlungsmargen des Stabilitätspaktes zu pflegen. Stabilität darf Wachstum nicht zum Nullpunkt hin tendieren lassen. Aber wer so tut, als ob er die Erlaubnis hätte bei der auch nur geringsten konjunkturellen Absenkung den Stabilitätspakt quasi auf den Müllhaufen der Gründungsgeschichte zu werfen, der versündigt sich eigentlich an diesem Euro.

Es war in vielen Ländern, vor allem in der Bundesrepublik, eine ausgemachte Sache, dass der Euro sich an Stabilitätskriterien zu orientieren hätte. Er ist noch zu jung, um jetzt von diesen Stabilitätskriterien, die ja so irrsinnig streng im übrigen nicht sind, abzurücken und dies muss immer wieder klargestellt werden. Dem Euro geht es ja besser als den Europäern, weil er dann weniger stark ist, wenn wir einen weniger starken Euro brauchen, und der sich genügend erholt, wenn wir einen etwas stärker gewordenen Euro brauchen.

Ich kann mich über das Wehklagen, besonders in der Bundesrepublik Deutschland und in anderen Flächenstaaten, immer nur wundern. Wenn der Euro schwach ist, oder selbst wenn er nicht schwach ist, sondern nur als schwach beschrieben wird, dann setzt ein republikweites Wehklagen ein, in Deutschland und Luxemburg auch. Im Falle Luxemburgs übrigens nicht republikweit, sondern großherzoglich... - großherzogliches Wehklagen ist übrigens nicht angenehmer als republikanisches Wehklagen. Also, der Euro ist mal zu stark, mal zu schwach. Der Euro kann es machen, wie er will, er macht es den Europäern nie gerecht. Wobei es ja schon erstaunlich ist, dass es kaum noch autorisierte Stimmen gibt, die sich gegen die Euroeinführung retroaktiv noch ärgern. Es gibt zwar in einzelnen Bereichen der Wirtschaft die Debatte „Euro-Teuro“, das hat jedoch wesentlich mit den Sprachschöpfungsmöglichkeiten der deutschen Sprache zu tun. Im übrigen werde dies auch von allen Hausfrauen so erlebt, berichtet mir jedenfalls regelmäßig meine Frau, wenn sie in der Zeitung liest, der Euro-Impakt liege um 0,15%. Dann rechnet sie mir vor, dass dies wohl so nicht sei. Meine Mutter tut das auch, sie führt immer noch kleine, blaue Haushaltsbücher, wo jede Ausgabe genau eingetragen wird und das lässt sich über 40 Jahre zurück verfolgen - in diesen Haushaltsbüchern der Mutter zu blättern ist übrigens auch eine soziologisch und massenpsychologisch interessante Veranstaltung. Da merkt man, dass man 1956 nicht so gelebt hat, wie man jetzt lebt, obwohl sich die Leute damals jedoch nicht beklagt haben. Haushaltsbücher der Mutter sind auf jeden Fall eine sehr instruktive Lektüre in allen Lebenslagen.

Also, in einigen Bereichen ist es teurer geworden, aber insgesamt ist der Inflationsimpakt des Euros doch eigentlich nicht in hohem Maße erwähnenswert. Mich wundert sehr, wenn ich jetzt zu Euroveranstaltungen geladen bin, dass es jetzt nur noch Euro-Begeisterte gibt. Ich rede von den Menschen im politischen Raum. Als wir 1991 den Maastrichter Vertrag unterschrieben haben, präzise am 7. Februar 1992, da wurden wir fast von den Euro-Gegnern wie Aussätzige behandelt. Man hat sich 1993, 1994 fast schon lächerlich gemacht bei öffentlichen Veranstaltungen, wenn man gesagt hat, der Euro werde fristgerecht und termingerecht eingeführt werden. Heute sind alle dafür gewesen, immer schon. Ich denke mir manchmal, dass es, wenn die katholische Kirche soviel Spätberufene gehabt hätte wie der Euro,

überhaupt keinen Priestermangel mehr gäbe, denn es gibt, in Sachen Euro, Spätberufene in größerer Zahl als Architekten, die am Anfang der Veranstaltung ihre Hände schmutzig zu machen bereit gewesen sind.

Wer denkt mit dem Euro wäre die europäische Zukunftsplanung am Ende ihrer Fahnenstange angekommen, der irrt sich selbstverständlich. Der Euro, so irreversibel er auch viele Dinge in der EU gem acht hat, so vital braucht er auch weitere Ergänzungsstücke.

Er braucht im wirtschaftlichen Bereich eine massive Anstrengung, was die Koordinierung der nationalen Wirtschaftspolitiken anbelangt. Währungspolitik ist einheitlich festgelegt in ihrem gesamten Regelwerk. Wirtschaftspolitik bleibt essentiell nationalen Zuschnittes. Es bleibt absolut erkennbar, dass wir hier eine große Anstrengung brauchen um die nationalen Wirtschaftspolitiken stärker zu koordinieren und sich miteinander in Einklang bewegen zu lassen.

Es ist eine schlechte europäische Politik, dass man in einem Lande A eine Steuerreform beschließt, ohne mit den Nachbarn darüber geredet zu haben oder dass das Land B nachzieht, ohne das Land A einzuweihen. So entwirft man keine Strukturpolitik für einen gesamten Wirtschaftsraum, der so geschlossen ist, wie der Raum der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion. Ich habe erlebt, dass die französische Regierung ihre Mineralölsteuer im September 2000 abgesenkt hat, und wir drei Tage danach zu einem informellen Treffen der Finanzminister nach Versailles gebeten wurden, wo der französische Finanzminister uns mitgeteilt hat, es könne nicht Politik der EU sein, dass die Mineralölsteuer jetzt nationale Wege gehe, während er das aber schon getan hatte, ohne uns mitzuteilen, dass er es getan habe. Das nennt sich Koordinierung europäischer Wirtschaftspolitik. Das muss deutlich besser werden.

Dies wird jedoch nicht dadurch besser, dass die Europäische Kommission jetzt Vorschläge unterbreitet, die so, wie sie verfasst wurden, keine Zustimmung finden werden. Die Europäische Kommission schlägt in ihrem jüngsten Papier, das sie eingereicht hat, vor, dass, in Sachen Wirtschaftspolitik, die Europäische Kommission den Vorschlag mache, also über das Initiativmonopol verfüge, was zur Konsequenz hätte, dass der Ministerrat sich dagegen nur wehren kann, wenn er einstimmig bes-

chließt. Also, die Europäische Kommission, die uns ansonsten und aus gutem Grunde dauernd erklärt, nur eine Entscheidung auf dem Wege der Mehrheitsentscheidung sei eine richtige Entscheidung, bringt einstimmige Entscheidungsverfahren in Vorschlag, wenn diese Einstimmigkeitsregel ihr selbst nutzt und nicht den Mitgliedsstaaten.

Ich bin der Meinung, dass die Kommission in Sachen Koordinierung der Wirtschaftspolitik eine wesentlich stärkere Rolle spielen muss. Sie würde gut daran tun, und der Ministerrat auch, wenn man sich darauf festlegen könnte, dass wir den Vorsitzenden der Eurogruppe - das sind die Staaten, die in der Eurozone sind - für mehr als sechs Monate amtierend wählen, uns für 3 oder 4 Jahre einen Vorsitzenden im Kreise der Finanzminister wählen würden, die dann gemeinsam mit der Europäischen Kommission Vorschläge in Sachen Koordinierung der Wirtschaftspolitik erarbeiten würden. Der eine hätte das Gefühl für die Befindlichkeit der Mitgliedsstaaten, der andere, die Kommission, würde dem allgemeinen Interesse dienen können. Dann hätten wir eine Koordinierungsstelle, einen Maschinenraum im europäischen Wirtschaftstanker, der wirklich zu einem besseren Funktionieren der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion beitragen würde.

Man könnte über dieses und jenes noch vieles hier anmerken, ich entnehme jedoch Ihren Gesichtern und vereinzelt nur als Magenrubbeln zu interpretierenden Nebengeräuschen im Saal, dass die Mittagszeit angebrochen ist.....

Ich darf mich noch einmal sehr herzlich bedanken für diese Auszeichnung. Ich hätte jetzt noch gerne erklärt, wie das so ist mit großen und mit kleinen Ländern in der Europäischen Union - wenn es um derartiges geht, werde ich besonders redselig - ich hätte mich gerne über das deutsch-französische Verhältnis, nicht ausgelassen, sondern beschreibend pädagogisch an dieser Stelle wirken wollen...

Ich darf Sie im Namen der Veranstaltung darüber informieren, dass nicht nur meine Rede vorbei ist, sondern die Veranstaltung auch, und darf sie zu einem Empfang bitten.

Vielen Dank.

Prise de position de M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, à l'occasion de la révision à mi-parcours de la PAC Bruxelles

15 juillet 2002

D'abord, je voudrais remercier la Présidence de nous avoir donné la possibilité de présenter aujourd'hui nos premières réactions sur la révision à mi-parcours. Il est clair qu'un examen plus approfondi de la communication de la Commission devra être fait au cours des prochains mois et qu'un tel examen nécessite des informations et précisions supplémentaires de la part de la Commission sur les nouvelles orientations qu'elle vient de proposer.

1) L'agenda 2000 constitue à notre avis le cadre pour l'élargissement et les négociations dans le cadre de l'OMC. Tel a également été l'avis unanime des chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de Berlin. Par ailleurs, le paquet, décidé à Berlin, avait pour but de créer un cadre plus ou moins stable, de donner des perspectives pour les agriculteurs de l'Union jusqu'en 2006 et constitue l'acquis communautaire à ce stade.

La révision à mi-parcours prévue par les décisions de Berlin vise à examiner l'effet de l'Agenda 2000 sur les marchés et le budget de l'UE.

De l'avis même de la Commission les objectifs fixés en 1999 sur la politique agricole sont toujours valables et l'évaluation des marchés faite récemment par la Commission est globalement très favorable. Il en est de même de l'évolution des dépenses agricoles qui sont restées nettement en-dessous des plafonds prévus par les perspectives financières pour l'ensemble de la période 2000-2006.

Nous sommes d'avis que lors de la révision à mi-parcours il n'est donc pas nécessaire de procéder à une modification immédiate et profonde de la PAC, mais uniquement à des ajustements et des améliorations là où ils sont nécessaires.

Or, le paquet de mesures présenté par la Commission va bien au-delà de la proposition d'ajustements nécessaires,

il constitue une réforme anticipée de la PAC pour la période après 2006 et dépasse donc largement le mandat accordé par les chefs d'État et de gouvernement.

Ceci dit, nous sommes prêts à participer activement au perfectionnement de la PAC, mais en temps opportun et non dans la précipitation ou en brûlant les étapes.

2) Nous pouvons appuyer un renforcement du deuxième pilier de la PAC, mais cela ne doit pas se faire au détriment du revenu des agriculteurs.

Dans notre pays le revenu des agriculteurs est actuellement déjà inférieur à celui des autres catégories socio-professionnelles et les mesures prévues par la Commission risquent d'abaisser encore les revenus de nos agriculteurs.

En ce qui concerne le développement rural (deuxième pilier), le cadre réglementaire actuel donne déjà une multitude de possibilités aux États membres de prendre des mesures, et ceci dans un cadre basé sur la subsidiarité et le cofinancement par les États membres que nous considérons approprié pour ce genre de mesures. Dans notre pays, le développement rural est déjà très poussé et le pourcentage des dépenses du PDR dans le montant total des dépenses du FEOGA-Garantie est de l'ordre de 35%.

Ceci n'exclut cependant pas une réflexion sur des instruments complémentaires à prévoir dans le cadre d'un renforcement du deuxième pilier.

La proposition de la Commission d'élargir la portée des mesures du développement rural concernant les aspects de la qualité alimentaire, du respect des normes et du bien-être des animaux va dans ce sens et trouve notre appui.

Nous proposons de prévoir également des mesures de simplification des procédures en matière d'élaboration et de modification du PDR et d'accorder une plus grande marge de manœuvre aux États membres en cette matière.

3) La Commission propose un nouveau concept de conditionnalité. Ce concept manque cependant de précision et soulève beaucoup de questions, notamment

les aspects portant sur la sécurité alimentaire, l'audit agricole et la sécurité et santé au travail.

Avant de nous exprimer de façon plus explicite à ce sujet, nous attendons plus de détails de la part de la Commission.

Cependant à première vue la conditionnalité, telle que présentée par la Commission, aura à notre avis des conséquences tout à fait négatives en ce qui concerne la gestion administrative et les contrôles.

Ainsi au Luxembourg, où l'agriculture ne peut en aucun cas être caractérisée comme industrielle, 70 % de nos agriculteurs seraient obligés de se soumettre au système d'audit agricole.

4) La Commission propose ensuite une modulation dynamique basée sur la dégressivité des aides en fonction du temps. Nous sommes contre cette proposition car elle aurait des effets négatifs sur le revenu des producteurs et est donc contraire à l'objectif d'assurer un revenu équitable aux agriculteurs.

Par ailleurs, la modulation proposée par la Commission préjuge des perspectives financières futures, puisque à raison de 3 % l'an et à partir d'une date prévisible de 2004, la dégressivité viendrait forcément imputer sur les prochaines perspectives financières.

Nous partageons cependant le souci de la Commission de parvenir à une répartition plus équitable des aides entre les agriculteurs et nous pouvons accepter un plafonnement des aides et une dégressivité des aides en fonction de la taille de l'exploitation, étant donné que les économies d'échelle jouent.

En ce qui concerne la redistribution aux États membres des fonds découlant de l'application de la modulation, notamment le critère de « prospérité économique », ne trouve pas notre accord. Nous sommes d'avis que les objectifs de la PAC et de la politique sociale ne doivent pas être mélangés.

5) La Commission propose également une aide au revenu unique et découplée de la production.

La réforme de 1992 et l'Agenda 2000 ont été caractérisés

par un découplage progressif des aides du volume de la production. À notre avis, tout découplage supplémentaire devra être examiné de façon approfondie sous tous ses aspects.

Il faudra en tout cas veiller à des dispositions et conditions d'application simples d'un point de vue administratif et en ce qui concerne les contrôles.

Or, avec le système de découplage complet proposé par la Commission, assorti de la conditionnalité et du farm-auditing, nous craignons que la mise en oeuvre de la PAC, loin d'être simplifiée, risque de devenir encore plus compliquée.

En liant cette aide au revenu découplée d'une façon ou d'une autre au nombre d'ha de l'exploitation, une pression sur les coûts du foncier ne peut être exclue.

Nous avons déjà fait une très mauvaise expérience dans ce sens avec les quotas laitiers qui sont devenus une sorte de droit de propriété et ont renchéri de façon substantielle les coûts de production des producteurs actifs.

Par ailleurs, en fixant le soutien au revenu découplé sur une base historique, la distribution actuelle des aides sera consacrée et l'objectif visé d'une répartition plus équitable des aides entre les agriculteurs ne pourra guère être atteint.

Vous comprendrez que nous avons de très grandes réticences quant à la proposition de la Commission de découpler complètement les aides directes de la production.

6) Une question essentielle à examiner en détail est la répercussion des mesures prévues sur le revenu de nos agriculteurs.

Dans une première analyse, nous constatons que la conditionnalité, la modulation dynamique et le découplage des aides de la production entraîneront, d'un côté, des conditions plus strictes pour bénéficier des paiements directs, ce qui ne peut pas rester sans effet sur les coûts de production, et que, de l'autre côté, les aides directes seraient baissées sans pouvoir compenser convenablement cette baisse des aides directes par l'en-

veloppe financière qui nous sera accordée en matière de développement rural. Une baisse des revenus de nos agriculteurs serait inévitable, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Une étude approfondie des effets des mesures présentées sur la situation économique des agriculteurs et de toute la filière agroalimentaire manque cruellement dans le document présenté par la Commission et reste donc à faire.

7) En ce qui concerne les quotas laitiers, nous sommes en faveur d'une poursuite du régime de quotas au-delà de 2008, c.-à-d. le maintien des mesures prévues dans le cadre de l'Agenda 2000. Il s'agirait cependant d'y apporter certains correctifs pour faire disparaître pour autant que possible le désavantage que je viens de mentionner pour les producteurs actifs qui veulent louer ou acheter des terres agricoles.

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à l'occasion du 60^e anniversaire de la Grève générale du 31 août 1942

Wiltz

31 août 2002

Monseigneur,

Dir sidd deen éischte lëtzebuenger Staatschef, deen nom zweete Weltkrich gebuer ginn ass. Et ass dofir, a méi wéi an enger Hinsicht, en Zeeche vu villem Denken, vu villem Fillen, och vu villem Afillen, datt Dir et fir néideg a fir richtig fonnt hutt, fir haut de Mëtten hei op Woltz ze kommen, wou mir de 60. Joresdag vum Generalstreik vun 1942 gedenken. An et ass och gutt, datt Dir Är Fra, d'Grande-Duchesse, matbruecht hutt, well Är duebel Präsenz, déi weist, datt dat Erënneren un 1942 an un déi schlëmm Evenementer vun deemols net d'Saach vum Einzelnen ass, mee d'Saach vum lëtzebuenger ganze Vollek, an duergestalt duerch déi héchste Repräsentante vun der lëtzebuenger Dynastie, déi mat der Erklärungsgeschicht vun der Reaktioun vun 1942, iwwert Är Groussmamm, déi haut mat Sécherheet op eis erof kuckt, an iwwert Äre Papp esou viles ze dinn hat.

Altesse Royale, Här Buergermeeschter, Dir Dammen an Dir Hären,

Eigentlech dierft op engem Dag wéi haut kee schwätzen, deen an deem Joer gebuer ass, an deem ech gebuere sinn, mä misst d'Wuert deene reservéiert bliwen, déi wëssen, vu wat, datt se schwätzen. Eppes liesen, vun eppes erzielt kréien, eppes nokucken, Ausstellungen kucke goen, Blieder emdréinen mat Beschreibungen, ass eppes ganz anescht wéi selwer dobäi sinn a selwer de Kapp duerhalen.

D'Geschicht, déi kann ee sech net eraussichen. Den Einzelnen, e Vollek, ganz Kontinenter ginn an d'Geschicht eragestalt an d'Geschicht iwwerfällt se heiansdo, am iwwerdroene Sënn vum Wuert an am richtige Sënn vum Wuert.

Esou ass et och de Lëtzebuenger ergaangen, den 10. Mee 1940. Si hu sech déi Geschicht net erausgesicht, mee si hu mat der Geschicht musse liewen, a si hunn un der Geschicht musse wuessen. Och wann d'Geschicht een net freet, wa se kënn, och wa se op eemol do ass a sech net mat frëndlechem Gesiicht presentéiert, da muss een op déi Geschicht, wann ee se schon net beaflosse kann, an hirem Ursprung reagéieren, fir hire Verlaf richtig an de Grëff ze kréien, a genau dat hunn onendlech vill Lëtzebuenger 1942 gemaach, wéi de Gauleiter d'Wehrpflicht zu Lëtzebuerg op Fouersonndeg 1942 ausgeruff huet.

Keng total Iwwerraschung fir d'Lëtzebuenger, al a jonk, vun deemols, well z'erwaarde war, datt no dem daitlechen Nee bei der Vollekszielung vun 1941, déi d'Lëtzebuenger an e regelrechte Referendum fir d'national Identitéit emfunktionéiert haten, däitsch Reaktiounen géife kommen, déi och géife probéieren sech anzuschreien an ee méi breede wéi nëmme lëtzebuergesche Kontext, doduerch, datt anerer, Elsässer, Lothringer mat deem selwechte Schicksalsstreech géifen iwwerzu ginn.

Et ware couragéiert Leit, déi deemols nee gesot hunn, an et ass keen Zoufall, datt déi Gedenkfeiere fir den nationale Streikdag ëmmer zu Woltz ufänken, an enger aler lëtzebuenger Industriestad, an an enger Stad, an der d'lëtzebuenger Aarbechterschaft net eréischt dunn, mä du besonnesch, eng mat vun deene schéinste Geschichten, mat vun deene schéinste Säiten an der Geschicht vun

dem lëtzebuenger Industrie- a soziale Wuesstem geschriwwen huet.

Hei an zu Schëffleng huet d'lëtzebuenger Aarbechter-schaft op eng och déi aner an der Welt beandrockend Art a Weis nee gesot. A si war an deem Nee net eleng, well déi Streikbeweegung – den Här Raths huet dat elo just gewisen – queesch duerch all Stécker vun der lëtzebuenger Populatioun gaangen ass, an et ass jo och dofir, wéinst deem flächendeckende Charakter vun der nationaler Reaktioun, wou d'Preisen an de Sondergerichter, déi agericht gi sinn, probéiert hunn an alle Schichte vun der Bevëlkerung, bal wahllos an arbitrare a munche Fäll zouzeschloen, fir domat och eng grad esou flächendeckend Reaktioun wëllen ze provozieren, wéi dat fir d'Ursaach a fir d'Matwierken um Streik de Fall war.

Heiansdo liest een, heiansdo héiert ee wéineg Verständnis eigentlech, net nëmme fir déi Zäit vun deemols. Déi ass fir vill, op déi d'Sonn zevill schéngt, sou datt si net méi ganz richtig am Kapp sinn, schon ze laang ewech, an heiansdo héiert een der, déi och mat deem Streik näischt Richteges unzufänke wëssen, well se en eigentlech net agereit kréien an alles dat wat duerno geschitt ass. Dat huet och mat enger gewëssener Bequemlechkeet, fir net ze soen, Lidderegkeet ze dinn, déi eis iwwerfall huet an déi mat sech bréngt, datt och an eise Schoulen an an eise Familjen eigentlech net méi genuch iwwert dat geschwat gëtt, wat 1940 ugefaangen huet, wat sech erklärt duerch Evenementer, déi virun 1940 leien, a wat 1942 e weltbeandrockenden Héichpunkt zu Lëtzebuerg beim Ofwierkampf vun de Lëtzebuenger fonnt huet.

Mä, et muss ee wëssen, datt sech aus deem Streik eraus, besonnesch, wann een deem Datum vum August 1942 mat deem vum Oktober 1941 beienee leet, an och vum 25. Februar 1944, wéi d'Chefe vun der Resistenz regelrecht eliminéiert gi sinn zu Lëtzebuerg, aus deenen dräi Datumen ergi sech Folge fir déi Zäit nom zweete Weltkrich. Fir d'éischt awer emol fir d'Leit vum zweete Weltkrich an hir Zäit selwer, well richtegerweis gëtt gesot, datt wesentlech méi Lëtzebuenger a méi Joergäng zur Wehrmacht agezu gi wäeren, wann et déi massiv Ofwierreaktioun net ginn hätt. All Einzelnen, deen den 31. August, den 1. an den 2. September 1942 gestreikt huet, ka vu sech soen a konnt vu sech soen, datt hie

ganz perséinlech dozou bäigedroen huet, datt Dausenden an Dausende Lëtzebuenger hiren Doud erspuert ginn ass, doduerch datt keng weider Joergäng an d'Wehrmacht agezu ginn.

Heiansdo gëtt gerätselt driwwer, wat deen Einzelnen an der Geschicht ka bewierken. E ka schrecklech vill bewierken, wann e mat deem, wat e selwer wëllt, net mat sengem Selwer wëllt eleng stoe gelooss ginn, mä wa vill anerer et d'selwecht gesinn a matmaachen. Jiddfereen, deen deem Dag do war, huet dofir gesuert, datt anerer hirt Liewen net op d'Spill bruecht ginn ass an net a Gefor bruecht ginn ass, huet also Leed vu Land a Leit a vu ville Familjen ewechgehale.

An och nom Krich wier d'Geschicht vun eisem Land eng ganz aner gewiescht, an hätt déi Geschicht Dréiunge geholl, déi mir eis eigentlech net virstelle kënnen, wann net deem Dag gewiescht wier.

D'Geschicht, déi eist Land nom 1. Weltkrich ze affrontieren hat, war jo eng aner. Deemols waren et der vill, och d'Alliierte vum 1. Weltkrich, déi wollte Lëtzebuerg eigentlech aus der internationaler Communautéit ausradieren, well se fonnt hunn, datt eist Behuelen net esou gewiescht wier, wéi et hätt misste sinn.

Nom 2. Weltkrich hate mir eng ganz aner Situatioun. D'Grande-Duchesse hat déi aussergewéinlech weis, staatsmännesch Decisioun getraff, an den Exil ze goen, d'Regierung mat hir, a vill Leit hunn dat am Ufank als falsch an als net richtig emfonnt, fir spéider ze mierken, wéi richtig datt d'Grande-Duchesse mat hirer Decisioun deemols luech.

Doduerch, datt mir 1941 zu engem ganz héige Prozentsaz nee gesot hunn, fir dräimol däitsch op de Froebou ze schreiwen, deen den Occupant ausgedeelt hat, fir d'Lëtzebuenger an hirer nationaler Kohäsioun ze testen, sou zwar datt de Gauleiter déi ganz Befrooung huet mussen, ier se ofgeschlossen war, astellen, - doduerch datt mir an engem nationalen Effort deemols jiddferee bei sech doheem nee gesot huet an doduerch, datt den 30. August 1942 esou vill aner Leit nee gesot hunn, - doduerch datt mir net akzeptéiert hunn, datt ee kënnt decidieren, déi Lëtzebuenger, tëschen deemols 1920 an 1924 gebuer, wieren Däitscher, an insofern och obligéiert, an der däitscher Arméi hiren Déngscht ze maa-

chen, - doduerch datt mir net akzeptéiert hunn, datt Lëtzebuerg och nëmmen annähernd kënn den Uschäin erwecken, en Deel vum grouss-däitsche Räich ze sinn, - doduerch datt d'Resistenz hei am Land an d'Virbereedung vun deem Dag – dat war jo keng spontan Aktioun, déi nëmmen duerch e puer Käpp gaange wier, mä ugeluecht, grëndlech organiséiert - doduerch datt d'Lëtzebuurger mat der Resistenz nee gesot hunn, ass nom Krich keen op d'Iddi komm, fir nach eng Kéier d'Iwwerliewensberechtigung vun lëtzebuurger Land a Fro ze stellen.

Am Géigendeel, vun deem 30. August an 31. August 1942 un, ass duerch d'Welt en Zeeche gaangen, wat bis haut nowierkt: datt et e Recht gëtt vun dësem Land fir a gesécherde Grenzen esou ze liewen, wéi et et fir sech richteg fënnt, a wéi en et fir sech ëmmer erem an zwar all Dag nei decidéiert.

An dofir mussen déi, déi dobäi sinn, déi dobäi waren, d'Gewëssheet hunn, datt dat wat se gemaach hunn, net emsoss war, datt dat net nëmme mat hinnen ze dinn hat, mä datt iwwert déi Akten eraus, déi se gesat hunn, se eigentlech vill Leed verhënnert hunn a viles méiglech gemaach hunn, no 1945, wat dem Land als Zougang verwiert bliwwen wier, wann et déi Zeeche vun nationaler Identitéit an domat och vun internationaler Solidaritéit mat all deenen deemols Ënnerdréckten net ginn hätt.

An dofir mussen déi Jonk vun haut, déi – Monseigneur - vun eiser Generatioun, an déi, déi méi jonk si wéi mir, oppassen, datt se dat net verspillen, wat mir, ouni datt mir eis selwer hu missen dofir ustrengen, an d'Hänn kritt hunn.

An dofir mussen mir grad op engem Dag wéi haut och merci kënnen soen fir d'Kraaftustrengung, fir d'Energie, fir den Asaz vun deenen 21, déi mir an enger schéiner Zeremonie am Ufank vun dëser Feier geéiert hunn, fir déi vill, déi Streech kritt hunn ouni Ursaach, fir déi vill, déi gepisackt gi sinn, déi drangsaléiert gi sinn, déi an d'Prisongen an d'KZter geschéckt gi sinn, net eréischt deem Dag, mee vun deem Dag u besonnesch, merci soe fir dat wat se gemaach hunn.

Ech wëll haut am Numm vun de Lëtzebuurger a besonnesch vun deenen, déi nom 2. Weltkrich op d'Welt komm sinn, mat dankbarer Erënnerung un déi denken, déi an

der Folleg vum Generalstreik vun 1942 erschoss gi sinn, déi 21, déi geéiert gi sinn. Ech wëll mat Dankbarkeet un déi denken, déi deportéiert gi sinn, déi ëmgesiedelt gi sinn, un déi, déi virun deem Datum an duerno nach méi staark, effektiv Akte vun aktiver Resistenz gesat hunn.

Ech wëll erënnere mat Dankbarkeet un déi jiddesch Matbierger, déi am Krich embruecht gi sinn. An deem décke Buch vum Leide vun de Judden an der Welt gëtt et och eng lëtzebuergesch Säit, déi net dacks genuch gelies gëtt. Et ass viles op där Säit ze liesen.

Ech wëll dankbar un déi erënneren – vun deene gëtt och net vill geschwat – déi am Arbeitsdienst waren. Mir hunn eng Tendenz, an och an der Erënnerung, méi op dat hinzeweisen, wat d'Männer gemaach hunn, wéi dat wat d'Meedercher a wat d'Frae gemaach hunn. Dausende Meedercher d'Jugend ze klauen, eppes wat am Liewen ni méi erëmkënn, ass och e Verbriechen, wat een net einfach kann op d'Säit leeën.

Ech wëll un déi erënneren, déi zwangsrekrutéiert gi sinn, mä Papp a seng Bridder a vill anerer, vun deenen der vill net erëmkomm sinn an déi mat dat Schlëmmst erliewt hunn, wat engem eigentlech an där Zäit konnt geschéien, an deem se eng friem Uniform hu missen undi fir géint déi ze kämpfen, déi dobäi waren, déi eegen Heemecht an d'Fräiheet erem an hir Rechter zrëckzeféieren.

Ech wëll erënneren un déi dausende Lëtzebuurger, déi Jonge verstoppt hunn, ënner gréisste Gefore fir déi Verstoppten a fir déi, déi verstoppt hunn. Ouni de Generalstreik wier et keng esou eng breed Bereedtschaft am lëtzebuurger Vollek gi fir ze hëllefen, datt dausende Jongen net an den Krich hu musse goen an datt se konnten zu Lëtzebuerg verstoppt ginn.

Ech wëll erënneren un déi Lëtzebuurger, déi als Zaldoten an den alliierten Armée waren, e puer Honnert, déi op der Front an op der Säit, op der et gegolt huet, dofir gesuert hunn, datt, wann ech mech esou dierf ausdrécken, de lëtzebuurger Fändel och do dobäi war. Am iwwregen, och de Grand-Duc Jean, wéi e Grand-Duc héritier war, an de Pränz Félix, déi do dobäi waren, net - wéi oft gemengt gëtt - hannen an enger blechener Bud hannert der Front am Offizieschmess, mee wierklech do, wou geschoss ginn ass a wou Leit gestuerwe sinn.

Et gëtt sou viller, déi Grousses färdegbruecht hunn doduerch, datt se dat, wat deen Eenzelen emfonnt huet, färdegbruecht hunn als eng Kollektivreaktioun ze artikuléieren.

Mir hunn als Lëtzebuerger an als jonk Lëtzebuerger Ursaach, vill Ursaach ganz houfreg op déi ze sinn, déi nom 10. Mee 1940 a besonnesch den 31. August 1942 et färdegbruecht hunn, datt d'Buchstawe vun eisem Land op eng Aart a Weis op der Weltkaart agedroe gi sinn, datt keen an näischt se ka vun der Weltkaart ewechhuelen.

Ech hu gesot d'Geschicht, déi géif heiansdo kommen, unni dass se invitéiert gi wier, an da misst een op se reagéieren, sou wéi déi daper Lëtzebuerger dat deemols gemaach hunn, mä d'Geschicht kënnt, och wann ee se net geruff huet, an heiansdo ass et awer esou, datt déi Reaktioun, déi een huet, gläichzäiteg en architektonesche Bäidrag ass fir d'Weiderwuesse vun der Geschicht.

Geschicht kann ee schon, och gestalten, an dat wat d'Lëtzebuerger a vill aner Europäer nom 2. Weltkrich färdegbruecht hunn, dat ass och eng grouss Leeschtung. Dat ass eng ganz grouss Leeschtung vun der Krichsgeneratioun, vun deenen, déi aus de KZter heemkomm sinn, vun deenen, déi aus de Prisonge komm sinn, vun de Jongen, déi vun der Front aus Rußland a vun anere Plazen hierkomm sinn, datt déi net d'Hänn an de Schouss geluecht hunn, datt se fir d'éischt emol eist Land opgebaut hunn, méi grouss a méi schéin, wéi et jeemols virdu war, mä datt se gläichzäiteg net den Haass an de Mëttelpunkt vun hirem Liewe gestalt hunn, mä datt se probéiert hunn, ee Matenee vun den europäeschen Natiounen op de Wee ze kréien, Versöhnung ze maachen, och mat deenen, déi eis Béises ugedoen haten, an déi et esou färdegbruecht hunn, lues a lues déi Europäesch Unioun, déi europäesch Integratioun eruwuessen ze loossen, ass eng gewalteg Äntwert op dat Schlëmmt vum 2. Weltkrich.

Et ass fir d'alleréisch an der Geschicht vun der Welt, datt ee Kontinent, datt Natiounen, datt Völker, nodeem Schlëmme passéiert war an nodeem se ëmmer gesot hunn, ni méi dat doten, aus deem „Ni méi dat doten“ och emol eng Kéier konkret Äntwerte formuléiert hunn, an dem Europäesche Kontinent eng Uerdnung ginn hunn, déi esou fest beienee läit an esou dicht gebaut ass, datt

dat, wat mir erliewt hunn, an den 30er Joere vum läschte Joerhonnert a vun 1940 un am eegene Land an um eegene Leif sech esou an och anescht net méi ka reproduzéieren.

Dofir ass de Merci vu menger Generatioun un déi Generatiounen vu virdu een, deen déi Zäit betrëfft, an der si gehandelt hunn, an dann déi Zäit vun haut betrëfft, déi eis et vill méi licht mecht, ze handelen an ze liewen.

Ech soen lech merci.

Mme Polfer présente à l'Assemblée parlementaire le rapport sur les activités du comité des ministres du Conseil de l'Europe sous présidence luxembourgeoise

Strasbourg

24 septembre 2002

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Depuis le mois de mai, j'ai eu plusieurs occasions de m'adresser à l'Assemblée parlementaire, siégeant dans diverses compositions. Cela a été – à chaque fois – une expérience enrichissante qui m'a mise en mesure de débattre des principaux sujets d'actualité, de préoccupation, mais aussi de satisfaction, avec les parlementaires venus des quatre coins de notre continent.

Comme vous disposez déjà de la communication écrite de la Présidence du Comité des Ministres à l'Assemblée parlementaire, qui contient en résumé toutes les activités qui méritent votre attention, je préférerais aujourd'hui me concentrer sur les sujets et thèmes principaux qui nous occupent tous.

Le programme de la Présidence luxembourgeoise vous étant connu, je n'y reviendrai pas en détail, mais plutôt en filigrane, en parcourant les activités déjà effectuées et celles à venir.

Vous ne serez guère surpris d'entendre que mes réflexions – et celles du Comité des Ministres dans son ensemble – se tournent d'ores et déjà vers la préparation et la tenue de la 111^e session ministérielle, les 6 et 7 novembre prochains. Plusieurs questions importantes figureront à son ordre du jour.

De concert avec mes collègues, je ferai le point sur les travaux que notre Organisation a entrepris dans le cadre de l'action internationale contre le terrorisme. Nous examinerons quelles pourront être – dans le droit fil des 109^e et 110^e réunions du Comité des Ministres – les suites à accorder aux activités du Groupe multidisciplinaire contre le terrorisme (GMT), au vu de son deuxième rapport intérimaire, qui nous parviendra dans le courant du mois d'octobre. Cela donc concernera plus particulièrement les aspects juridiques de la lutte anti-terroriste, sur la base du potentiel du Conseil de l'Europe en la matière, à savoir son riche dispositif conventionnel, et des relations de coopération avec d'autres Institutions et Organisations compétentes.

Un élément de la donne anti-terroriste qui m'avait paru crucial dès l'abord avait été celui de la lutte contre le terrorisme dans le plein respect de nos valeurs fondamentales. Le Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) s'étant parfaitement acquitté de son mandat, le Secrétaire Général et moi-même avons été en mesure, dès avant l'été, de faire en sorte que les « lignes directrices » visant à garantir la préservation des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales soient publiées le plus largement possible au plan des États membres et transmises à nos Organisations partenaires. Je saisis cette occasion pour remercier ceux de mes homologues qui m'ont informé que ces lignes de conduite avaient fait l'objet d'une large dissémination à tous les niveaux des pouvoirs publics.

Je continue de croire dans le bien-fondé d'une politique faisant la part belle au dialogue multiculturel et inter religieux et je ne puis que soutenir l'engagement de notre Secrétaire Général dans la définition de projets transversaux à cet effet.

Permettez-moi à cet endroit de vous informer de la tenue, à Luxembourg, vendredi et samedi derniers, d'une conférence co-organisée entre la Présidence et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur « le rôle et les

responsabilités des pouvoirs locaux face au terrorisme ». Cette conférence, qui avait réuni plus de deux cent participants dont des maires et élus locaux de toute l'Europe, mais aussi de nombreux experts et spécialistes, avait été l'occasion de traiter de divers aspects très concrets de la lutte anti-terroriste touchant à la vie quotidienne de nos citoyens.

Furent ainsi examinées des questions hautement pratiques liées à la protection civile, aux services d'urgence, à la protection des sites sensibles, aux plans d'urgence, aux politiques de prévention et aux campagnes de sensibilisation. Une partie de la conférence était également consacrée aux efforts à entreprendre dans la lutte contre l'exclusion et dans la promotion de la tolérance et du respect de l'autre, et ce dans des contextes urbains marqués par une mobilité toujours croissante et des coexistences susceptibles de frictions et de rejets. En tant que Présidence nous avons pris le pari d'encourager des débats ouverts sur toutes ces questions. Je pense pouvoir affirmer que nous avons été récompensés par deux jours de réunions riches en éléments qui alimenteront les travaux futurs du Conseil de l'Europe en tant que tel et des États membres à titre individuel, tous niveaux des pouvoirs publics confondus. Une fois les conclusions de cette Conférence transmises au Comité des Ministres, celui-ci ne manquera pas de vous les faire suivre.

La 111^e session du Comité des Ministres se penchera également sur les questions liées à la garantie que les États membres voudront donner à l'efficacité à long terme de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Les discussions des Ministres se fonderont à cet égard sur les excellents travaux réalisés par le Groupe d'évaluation présidé par le représentant permanent d'Irlande, l'Ambassadeur Harman, sur les travaux en cours du CDDH (dont certains résultats sont attendus dans le courant du mois d'octobre) ainsi que sur les réflexions menées à l'intérieur de la Cour-même en vue de la refonte de ses procédures.

L'importance du sujet dans son ensemble avait été soulignée dès la Conférence ministérielle de Rome de novembre 2000 et je suis extrêmement satisfaite de pouvoir vous informer que les États membres ont été d'accord pour revoir à la hausse, dès 2003, les contributions budgétaires permettant d'entamer progressivement les travaux de réforme qui garantiront la bonne continuation

du mécanisme unique de protection des Droits de l'Homme qui fait la réputation de Strasbourg.

Comme ce sujet rejoint de manière incidente certaines interrogations qui existent par rapport au développement de la Convention européenne des Droits de l'Homme eu égard à la Charte des Droits Fondamentaux, je souhaite, là aussi, brièvement vous informer de la tenue d'un symposium qui réunissait des juges de la Cour de justice des Communautés européennes et de la Cour européenne des Droits de l'Homme, au château de Bourglinster, le lundi 16 septembre dernier.

La réunion mettait en présence d'éminents magistrats, juristes et autres spécialistes et avait pour but de mettre sur la table tous les éléments de la relation actuelle et future entre deux textes de protection des Droits de l'Homme et deux Cours internationales, y compris les questions liées à l'adhésion des Communautés européennes à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

La séance matinale en plénière ayant fait l'inventaire des paramètres de cette donne très complexe, celle de l'après-midi, restreinte à quelques juges des deux Cours ainsi qu'à des membres des greffes respectifs, prit soin d'examiner les tenants et aboutissants de l'adhésion ainsi que les différentes questions découlant de la justiciabilité des droits contenus dans la Charte élaborée dans le cadre de l'Union européenne, dans l'hypothèse – bien évidemment – de son caractère contraignant ultérieur. Les participants en sont venus à conclure qu'il serait plus judicieux de travailler sur les complémentarités potentielles que de s'égarer dans des considérations de rivalité ou de concurrence. Même si les juges présents n'ont su engager leurs Cours respectives ou les Institutions dont elles relèvent, ils ont été unanimes pour dire que la recherche d'une solution objective devait primer toutes autres considérations.

À ce stade, la Présidence travaille sur un résumé informel qui sera mis à la disposition de tous ceux qui peuvent être concernés par les raisonnements développés, y compris le groupe de travail de la « Convention sur l'avenir de l'Europe » qui traite de la Charte des Droits fondamentaux et de la question de l'adhésion des Communautés européennes à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

La 111^e session du Comité des Ministres sera également l'occasion de faire le point des réflexions en cours visant à réunir les éléments susceptibles de produire une décision quant à la tenue d'un Troisième Sommet. Connaissant l'importance que l'Assemblée attache à ce sujet, je puis l'informer que le Groupe de travail compétent, dirigé par le représentant permanent de l'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener, est à pied d'œuvre et a déjà passé en revue de très nombreux éléments de cette équation intéressante, sur la base de discussions franches et constructives. Il semblerait à ce stade que les positions nationales sont en train d'évoluer.

Je ne vous cacherai pas que la position de la Présidence à ce sujet est sans équivoque. Les profondes transformations de la donne institutionnelle européenne méritent que l'on y jette un regard d'ensemble, en vue d'assurer son développement cohérent et en ayant à l'esprit d'éviter toutes nouvelles divisions de notre continent.

C'est dans cette optique que nous avons perçu le message contenu dans le rapport de M. van der Linden, qui est devenu la Résolution 1290 de l'Assemblée ; c'est sous ce même angle que vous examinerez cet après-midi le rapport de M. Prisacaru. Sur arrière-fond de l'importance fondamentale des relations actuelles et futures entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne qui – je le répète – sont des partenaires institutionnels naturels, la Présidence a volontiers transmis la communication du Secrétaire Général destinée à la Convention sur l'avenir de l'Europe.

La Présidence est actuellement en train d'examiner les possibilités qui peuvent s'offrir en vue d'un entretien que Walter Schwimmer et moi-même pourrions mener – sur la relation entre le Conseil de l'Europe et l'UE – avec le Président Giscard d'Estaing, dans les semaines à venir. Avant cela, nous aurons également la possibilité d'évoquer l'évolution du partenariat concret entre les deux Institutions, dans le cadre de la 18^e Quadripartite, qui se tiendra demain, au Palais de l'Europe, en présence de mon homologue danois le Ministre Per Stig Möller et du Commissaire en charge des relations extérieures Chris Patten.

Sachant que le jour de la tenue de la 111^e session du Comité des Ministres sera l'occasion d'une réunion du Comité mixte entre l'Assemblée parlementaire et le

Comité des Ministres, je suis convaincue que nous aurons la possibilité de revenir à certains de ces sujets importants, ainsi qu'à d'autres questions d'intérêt mutuel.

Sans préjudice de l'ordre du jour définitif de la réunion ministérielle, je pense qu'il est utile que je vous informe de mon intention de saisir mes collègues de l'opportunité de la mise en place d'un nouvel accord politique dans le domaine des itinéraires et paysages culturels, auquel seraient associés d'une manière ou d'une autre l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, en vue de donner aux activités de promotion et de mise en valeur du patrimoine culturel européen le soutien de l'Organisation dans toute son expression.

D'autres sujets dignes de recueillir l'intérêt du Comité des Ministres le 7 novembre seront identifiés, le cas échéant, dans le courant du mois d'octobre, à la lumière de développements ultérieurs.

Je songe par exemple à la question de l'adhésion de la RFY (Serbie-Monténégro). À l'instar de mes collègues du Comité des Ministres, j'ai suivi les différentes étapes de l'examen de cette candidature par votre Assemblée avec un très grand intérêt. Si j'ai déjà eu l'occasion – par le passé – de m'entretenir avec le rapporteur, M. Frey, et de le féliciter de son travail, je me tourne aujourd'hui vers le Président Schieder pour lui dire combien j'ai apprécié ses prises de position claires et déterminées dans un contexte chargé et tendu. Ayant pris note de la liste des engagements que l'Assemblée a remis à Belgrade et de sa confirmation, le Comité des Ministres examinera l'avis de l'Assemblée avec soin et lucidité, en vue de déterminer sa propre position.

Je rappelle dans ce contexte que, tout en respectant les compétences de l'Assemblée dans le cadre des procédures d'adhésion, j'ai pris position publiquement, le 31 juillet dernier, par rapport aux développements législatifs au Monténégro, et que j'ai adressé, le 9 septembre dernier, une lettre au Président Kostunica, pour le compte du Comité des Ministres, afin d'attirer l'attention des autorités sur certains éléments jugés cruciaux.

Je relève notamment l'importance de parvenir à un accord sur la Charte constitutionnelle et la nécessité de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal internatio-

nal de La Haye. S'agissant plus particulièrement de la Charte, j'ai compris que l'Assemblée – par le truchement de son avis – transfère la vérification de cette condition essentielle au Comité des Ministres. Soyez assurés que celui-ci ne prendra pas à la légère les responsabilités qui seront les siennes dans les semaines à venir, et qu'il tiendra compte – dans ses délibérations – de l'élaboration de la base constitutionnelle du futur État de Serbie-Monténégro ainsi que des élections présidentielles en Serbie du 29 septembre et des élections législatives au Monténégro du 20 octobre. Ce seront là des occasions déterminantes pour le niveau fédéral ainsi que pour la Serbie et le Monténégro de faire preuve de maturité, sur la voie qu'ils entendent emprunter – démocratiquement – vers l'intégration européenne.

Je salue le bilan intérimaire que présente la Bosnie-Herzégovine six mois après son entrée au Conseil de l'Europe. La stratégie post-adhésion est en train d'être mise en œuvre, sur la base de programmes d'assistance adoptés par le Comité des Ministres. Une première mission d'information d'assistance du Secrétariat a eu lieu en BiH en juillet ; une deuxième mission de ce type s'y rendra dans la foulée des élections législatives du 5 octobre prochain, qui constitueront un véritable test de maturité pour ce nouvel État membre.

Lorsque les autorités qui sortiront des urnes seront installées, le Comité des Ministres décidera de l'opportunité d'envoyer sur place pour la première fois, en accord avec ses propres décisions, un groupe de représentants permanents afin de faire le bilan politique des progrès ainsi que des problèmes en souffrance.

Toujours dans le cadre des développements en Europe du Sud-Est, il me tient à cœur de saluer le bon déroulement des élections dans « l'ex-république yougoslave de Macédoine » et de confirmer que le Conseil de l'Europe continuera d'apporter son soutien à la mise en œuvre des accords d'Ohrid, en étroite concertation avec les nouvelles autorités du pays.

Finalement, je voudrais réitérer la satisfaction du Comité des Ministres devant le fait que l'Albanie a su dépasser ses clivages politiques internes en s'accordant sur la nomination du Président Moisu, sur la base d'un consensus entre toutes les forces politiques du pays.

Monsieur le Président,

Le 3 septembre dernier j'ai eu l'occasion de discuter avec la Commission permanente de l'Assemblée les résultats de ma visite au Caucase du Sud et de partager mes impressions avec les membres de cette commission. Le rapport écrit vous ayant été transmis, je me bornerai ici à souligner que les trois nouveaux États membres dont il s'agit dans ce contexte méritent que le Conseil de l'Europe les assiste résolument dans leurs réformes démocratiques. Malgré les nombreuses et diverses difficultés qui se posent encore, les autorités de trois pays souhaitent progresser, sur la base de l'expertise dont recèle notre Organisation et sur la base des programmes d'assistance qu'elle peut leur offrir.

Qu'il me soit permis de répéter à cet endroit que le Comité des Ministres souhaite vivement que l'Arménie et l'Azerbaïdjan progressent sur la voie du règlement du différend les opposant sur la question du Haut-Karabakh, ainsi qu'ils s'y étaient engagés en adhérant au Conseil.

J'encourage par la même occasion la poursuite sans failles des travaux du Groupe de suivi (GT- SUIVI.AGO) dont les activités représentent une plus value politique évidente pour l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en parfaite complémentarité avec votre propre suivi parlementaire.

Dans mon rapport de visite, j'avais retenu que la Géorgie, qui elle aussi a véritablement besoin qu'on la soutienne, ne bénéficiait pas d'un suivi institutionnalisé du même type et qu'il importerait dès lors de rehausser les liens de coopération avec l'Organisation, tous secteurs confondus, afin de poursuivre les réformes en cours et de lancer celles qui demeurent nécessaires. Dans la foulée de l'examen de mon rapport, le Comité des Ministres a invité le Secrétaire Général, sur la base du paragraphe 4 de la Déclaration du Comité des Ministres de 1994 sur le respect des engagements, à prendre des contacts et à rassembler des informations sur la situation en Géorgie, à évaluer les suites à donner à mon rapport de visite ainsi qu'à celui de la mission d'assistance du Secrétariat de décembre 2001 et à faire rapport au Comité des Ministres. Eu égard à ce qui précède, je salue l'intention du Secrétaire Général de nommer très prochainement un représentant spécial à Tbilissi. Je suis intimement convaincue que depuis son adhésion au printemps de 1999, la Géorgie a été trop absente de l'ordre du jour

officiel des travaux de notre Organisation et qu'elle ne pourra que bénéficier d'un meilleur éclairage politique.

Je dis cela d'autant plus volontiers que les récentes tensions entre la Fédération de Russie et la Géorgie, reflétées d'abord dans les divergences qui existent au sujet de l'octroi de passeports russes dans les régions sécessionnistes de la Géorgie puis - plus récemment - dans les prises de position des uns et des autres concernant la situation dans les gorges de Pankisi, me préoccupent fortement ainsi que le Comité des Ministres dans son ensemble. C'est donc avec satisfaction que j'ai appris que la teneur des débats de vendredi dernier dans le cadre du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la stabilité démocratique (GR-EDS), en présence du Ministre des affaires spéciales de la Géorgie, M. Kakabadze, ont été essentiellement constructives.

Il est important, dans ce contexte précis, que les deux États directement concernés puissent faire usage du potentiel existant au sein du Conseil de l'Europe en vue de l'élaboration d'éventuelles mesures de confiance et afin de résoudre leurs différends par la voie pacifique, comme il se doit pour des membres de notre Organisation.

Je conçois aussi que l'OSCE puisse jouer un rôle à cet égard, par le biais d'une mission de vérification des faits. Toute complémentarité entre le Conseil et l'OSCE devra être considérée comme un atout. Une mission conjointe composée de représentants des deux Organisations pourrait être une formule utile, dont le potentiel mériterait d'être exploré.

Cela étant, le Comité des Ministres suivra avec attention vos débats sur la situation en Géorgie ainsi que sur le respect des engagements de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, prévus lors de cette partie de session.

Votre Assemblée, tout comme le Comité des Ministres, porte un grand intérêt aux développements en Tchétchénie-Fédération de Russie. Tandis que l'Assemblée évoque ce sujet dans son groupe de travail mixte avec la Douma d'État, le Comité des Ministres examine la situation sur la base des rapports périodiques que lui soumet le Secrétaire Général, à la lumière des activités des experts du Conseil de l'Europe dans le Bureau du représentant spécial du Président de la

Fédération de Russie pour les droits de l'Homme et les libertés civiles dans la République tchétchène.

Au printemps, ces activités avaient connu un passage à vide en raison du départ de M. Kalamanov et du temps requis pour les procédures de nomination de son successeur. En attendant, le Comité des Ministres avait prorogé le mandat des experts, qui ont entre-temps repris leurs activités en liaison avec le nouveau représentant spécial, M. Sultygov, nommé en juillet.

Ce dernier sera d'ailleurs à Strasbourg cette semaine, pour des échanges avec vous-mêmes et avec les Délégués des Ministres. Il sera utile d'évoquer avec lui de quelle manière il perçoit son propre mandat, mais aussi celui des experts, étroitement lié au sien, ainsi que le développement des activités des experts tel que décrit dans l'échange de lettres entre le Ministre des Affaires étrangères Ivanov et le SG Schwimmer.

À propos d'échanges de lettres, je me dois aussi d'évoquer mes correspondances avec le Président de la Moldova, M. Voronin, d'autant plus que votre Assemblée a inscrit la situation en Moldova à son ordre du jour de cette semaine. Au-delà de la réponse à la recommandation 1554 de l'Assemblée, adoptée par le Comité des Ministres le 18 septembre dernier, je voudrais vous dire combien je juge important que le Conseil de l'Europe, tous organes confondus, accompagne ce jeune Etat sur la voie de la réforme démocratique, y compris sous l'angle de sa Présidence du Comité des Ministres, à partir de mai 2003, et des responsabilités qui en découlent. Si j'ai reçu une réponse à ma première lettre, je suis encore dans l'attente d'une réaction du Président Voronin à ma deuxième correspondance, qui contenait des demandes de mise en oeuvre plus concrète et complète.

Je persiste à croire que les autorités moldaves se sont engagées sur cette voie ; je soulignerai toutefois que certaines réformes nécessitent effectivement un plus haut degré de détermination et une mise en oeuvre plus résolue, afin d'assurer pleinement le respect des normes de notre Organisation.

Je songe en particulier à la loi sur la radio-télévision publique, à l'ensemble des questions entourant la liberté des cultes et au contexte de la démocratie locale et régionale. Le rapport de Mme Durrieu et de M. Vhatre à la

suite de leur très récente visite intéressera le Comité des Ministres au plus haut point.

Par ailleurs, je souhaite aux autorités et au peuple moldave que le plan élaboré à l'OSCE en vue du règlement de la question transnistrienne puisse aboutir et ainsi permettre à ce pays d'aborder son avenir avec plus de sérénité.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Je puis entre-temps vous confirmer que suite à une initiative émanant des quatre présidences successives en « L », le Comité des Ministres a procédé à une réforme de ses procédures de *monitoring* en les rationalisant et en visant leur concentration sur quelques questions essentielles dans les domaines qui seront soumis à scrutation.

Vous connaissez mon attachement aux procédures de suivi du respect des engagements, qui doivent rester un élément essentiel des travaux du Conseil de l'Europe, que ce soit à l'Assemblée, au sein du Congrès ou dans le cadre du Comité des Ministres.

Tous les États membres sont perfectibles et la force de notre travail commun et collectif réside précisément dans la reconnaissance du fait que la démocratie et l'état de droit ne se limitent pas à l'énonciation de grands principes, mais que leur mise en oeuvre nécessite un engagement quotidien. D'autres instruments et mécanismes plus spécialisés, qui complètent l'instrumentaire de suivi de l'Organisation, donnent toute sa vigueur à cette recherche permanente de renforcement de nos normes.

S'agissant de l'exécution des arrêts de la Cour européenne de Droits de l'Homme, et au-delà de l'examen régulier des affaires de tous les États membres par le Comité des Ministres dans ses réunions en format « Droits de l'Homme », je n'ai pas oublié que je dois une réponse à cette Assemblée dans la mesure où - pendant l'heure des questions - je m'étais engagée à soulever personnellement l'application de l'arrêt de la Cour dans l'affaire « Sadak, Zana & autres contre la Turquie » avec mon homologue turc.

Je puis à ce stade vous informer qu'à l'occasion d'une entrevue bilatérale avec le Ministre des Affaires étran-

gères de la Turquie, le 11 septembre dernier, en marge de la semaine d'ouverture de l'Assemblée Générale des Nations Unies, cette question a été la toute première que j'ai abordée avec mon homologue, en ma qualité de Président du Comité des Ministres, en lançant un appel à un traitement au cas par cas, étant donné que le paquet de réformes adopté en août par la Grande Assemblée nationale turque – et salué unanimement par la communauté internationale quant à l'avancée considérable qu'elle représente – manque d'introduire des effets rétroactifs qui auraient en l'occurrence bénéficié aux requérants.

D'où la nécessité de prendre des mesures d'urgence. Le Ministre turc, qui m'a fait comprendre qu'il mesurait toute l'importance du sujet, s'est engagé à y réfléchir et à en saisir les autorités compétentes. Nous sommes tous à l'heure actuelle dans l'attente d'une réaction. J'ose espérer que le Comité des Ministres pourra bientôt engranger un succès dans cette affaire qui n'a que trop duré... et cela dans l'intérêt de l'intégrité du mécanisme de protection des droits de l'Homme de Strasbourg ainsi que dans celui des requérants, et bien évidemment de la Turquie elle-même.

Monsieur le Président,

Avant de conclure et en soulignant tout l'intérêt que les discussions avec l'Assemblée revêtent à chaque fois pour moi, j'ai le plaisir de vous dire que nous nous réjouissons déjà de votre participation experte à la toute proche Conférence sur la liberté des médias en Europe. Elle aura lieu les 30 septembre et 1er octobre prochains à Mondorf-les-Bains et nous fournira – je l'espère tout du moins – l'occasion d'un débat soutenu sur l'une des libertés fondamentales les plus importantes dans la réalisation et le maintien de nos sociétés démocratiques.

À l'instar de mon prédécesseur et faisant suite à une suggestion contenue dans une recommandation récente de votre Assemblée, je voudrais aussi vous dire, Monsieur le Président, que je compte vous inviter à participer à la session formelle du Comité des Ministres du 7 novembre prochain, en tant qu'expression tangible de mon souhait de voir renforcés les liens de partenariat entre les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe que nous représentons.

Mesdames et Messieurs les Députés,

À part la réunion du Comité mixte du 7 novembre au matin, précédant la 111e session formelle du Comité des Ministres, nous n'aurons plus l'occasion d'avoir des échanges de vues intensifs. Croyez qu'en toutes les occasions que j'ai eues de le faire, cela a été un réel plaisir. Croyez aussi que les activités du Conseil de l'Europe demeureront importantes pour mon pays, en dehors et au-delà de toutes considérations liées à l'exercice de la Présidence du Comité des Ministres. De par son approche profondément humaniste et pour sa valeur intrinsèque, le Conseil de l'Europe mérite tout simplement que l'on s'y attache et que l'on soutienne ses objectifs fondamentaux.

**Discours prononcé par M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, lors de l'assemblée annuelle du comité des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international
Washington**

29 septembre 2002

Chairmen, Governors,
Ladies and Gentlemen,

As we gather for these meetings and contemplate the world, we realize that our most important task as political leaders is to ensure that nations can live together in peace and prosperity. Despite substantial progress, children continue to starve in many parts of the world; men and women are killed in wars. Meetings such as these must help us to find solutions to our differences to build a world based on justice, fundamental human rights and peace.

This requires a determined and cooperative policy. One year ago thousands of innocent people died in terrorist attacks in New York, Washington and Pennsylvania. These infamous assaults remind us that the values of democracy, freedom and peace are not to be taken for granted. This is no time for complacency but for decisive actions to make this world a safer place, free of poverty and exclusion. The World Bank and the IMF play a crucial role in the fight against hunger, corruption and

poverty. These institutions need our full support to restore the hope of deprived nations.

Personally, I have no doubt that my country can lead by example in promoting good governance, in fighting against the financing of terrorism and against money laundering, and in actively promoting development policies.

I would like to stress the importance of focusing in each country on establishing or keeping stable institutions that are subject to democratic control. The respect of the rule of law by independent judicial authorities must be ensured in all countries if we want to achieve our objective of peace and prosperity for all.

Luxembourg will continue to strongly advocate multilateral trade liberalization given that it is an essential and effective development tool. To the extent that developing nations are highly dependent on trade as their main source of continued growth and prosperity we are fully committed to expand the foundation of an open and non-discriminatory trading system. Against this background we will continue to work with our European partners to reduce subsidies and import restrictions.

With regard to official development aid, there is no excuse for many countries for not having reached the long-standing UN target for official development assistance of 0.7 per cent of gross national product. Millions of people starve to death every year; many babies are born into poverty and hunger and will die in infancy. Let us join our forces to achieve the international community's commitment to halve hunger and extreme poverty by 2015. The need for global action is indeed compelling. My country will spend next year 0.84% of GNP as ODA. For us, this is not only an act of solidarity; it is also an indispensable element in fighting some of the causes of terrorism and illegal immigration.

But trade liberalization and increased ODA will not suffice to free the developing world from the straightjacket of excessive and completely unsustainable debt. It is a well-known secret that the debt burdens of low-income countries are a major impediment to development, growth and poverty reduction. Debt relief under the enhanced HIPC initiative is progressing well and I continue to strongly adhere to the idea of linking debt relief and compre-

hensive poverty strategies to deliver manageable levels of debt. Unfortunately not all HIPC countries achieve this goal, be it that underlying growth assumptions have not been met, that some creditors fail to purge their claims or that sound policies are lacking. Against this background it is crucial that the IMF and the World Bank ensure realistic debt sustainability analyses, that all countries fulfil their financial pledges and last but not least that HIPC countries implement sound macroeconomic and structural policies.

There is no doubt that good governance and accountability pave the way for successful structural reforms and effective implementation of macroeconomic policies. Best practices in the areas of fiscal, monetary and social policies need to be fully adhered to.

In the light of recent financial crises, I firmly believe that sound and well regulated banking and financial systems are an essential tool to ensure financial and macroeconomic stability. To the extent that Financial Sector Assessment Programs (FSAP) play a crucial role in promoting sound financial systems it seems to be worthwhile considering whether FSAPs should not form part of the IMF's article IV consultations. At any rate, industrial countries should show the way and sign up for an evaluation under the FSAP. By doing so they could lead by example and support this essential tool of surveillance and crisis prevention. To underline our full commitment to the FSAP exercise, Luxembourg decided to volunteer for an FSAP in 2001. The FSAP concluded that Luxembourg is a solid, efficient and well-supervised financial centre. We will implement the recommendations for improvements made by the IMF team.

The FSAP was also an opportunity for us to further test our anti-money laundering and terrorism-financing framework. Luxembourg has always been at the forefront of combating abuses of the international financial system. During the FSAP exercise we agreed to run the Fund and the World Bank's draft methodology for assessing legal, institutional and supervisory aspects of anti-money laundering and combating the Financing of Terrorism (AML/CFT Methodology). I sincerely hope that this pilot experiment will help the Bretton-Woods Institutions and the FATF to complete a comprehensive AML/CTF methodology. Let me also reiterate that Luxembourg has already agreed to participate in an early assessment of

its AML/CFT framework using this new methodology as soon as it becomes available.

In fighting crime and terrorism, prevention, cooperation and the sharing of information are the key elements of a successful strategy. In a global world, poverty or crime in one place is not without effect on other countries. I strongly believe that dedicated nations, together with the Bretton Woods institutions, can change the world to become a safe and humane place.

Thank you for your attention.

Intervention de Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, à la séance de clôture de la « conférence sur les médias dans une société démocratique », Mondorf-les-Bains

1^{er} octobre 2002

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Rapporteur Général,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les journalistes et représentants des médias,
Mesdames et Messieurs lesexperts et spécialistes,
Chers participants,

Dans la foulée de la synthèse du Rapporteur Général, M. Aidan White, Secrétaire Général de la Fédération Internationale des Journalistes, et de l'intervention de clôture de Monsieur François Biltgen, Ministre délégué aux communications, je souhaite - en ma qualité de Président en exercice du volet intergouvernemental du Conseil de l'Europe - porter à mon tour un regard sur la liberté des médias en Europe, sur son indispensable protection et sur les responsabilités des pouvoirs publics, mais aussi des professionnels des médias dans la définition et l'affinement de la liberté d'expression et d'information dans une société changeante, sur arrière-fond de développements technologiques rapides et multiples.

Les contributions des participants et les conclusions tirées des débats et travaux d'hier et d'aujourd'hui alimenteront sans nul doute les activités futures du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Mon message se veut

être un témoignage d'intérêt et une marque d'engagement de la part du Comité des Ministres, dans le cadre d'une Institution dont les objectifs fondamentaux de protection des droits de l'homme et de promotion des valeurs démocratiques ainsi que de renforcement permanent de l'état de droit ont été au c_ur des priorités et de l'action de la Présidence luxembourgeoise.

Il n'est pas fortuit que nous ayons retenu comme un sujet essentiel des activités de notre semestre présidentiel la liberté de la presse et des médias au sens large, y compris par rapport à tous les problèmes qui peuvent se poser dans l'exercice concret de cette liberté, au quotidien tout autant qu'au plan des principes.

Dès avant le début de la Présidence, j'avais signé un memorandum de coopération avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe visant à soutenir les activités de formation et de promotion entreprises par la division des médias par le biais d'un programme triennal de financements volontaires luxembourgeois. C'est dans ce contexte d'ailleurs, et dans le prolongement direct de cette conférence pan-européenne, que je me réjouis de pouvoir attirer votre attention sur la tenue d'une conférence régionale financée grâce à cet apport de fonds, à Strasbourg, les 17 et 18 octobre prochains, couvrant l'Europe du Sud-Est et portant plus particulièrement sur le thème de « la diffamation et la liberté d'expression ». Cela revêt, me semble-t-il, toute son importance dans une grande région de notre continent marquée par une décennie de conflits meurtriers - et qui a grand besoin de réconciliation, et de l'assistance déterminante des médias à cet effet.

Comme il est si justement affirmé dans le document introductif général à notre conférence, préparé conjointement avec le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, « il n'y a pas de démocratie véritable si les individus n'ont pas la possibilité d'exprimer librement leurs idées et leurs opinions et de recevoir ou de communiquer des informations ». Le maintien et le développement d'une démocratie vivante exigent l'existence et le renforcement constant d'un journalisme libre, indépendant, pluraliste et responsable.

Cette description, qui est essentielle à des sociétés ouvertes et prêtes à évoluer vers toujours davantage de démocratie, découle également de l'article 10 de la Convention

européenne des Droits de l'Homme et de la riche jurisprudence de la Cour de Strasbourg développée depuis plus de quarante ans.

Sur une bonne vingtaine d'années, le Comité des Ministres s'est penché à de nombreuses reprises sur les multiples questions liées aux médias. Il a adopté de nombreuses recommandations, déclarations et résolutions d'ordres les plus divers, rangeant du droit d'auteur à la couverture médiatique des campagnes électorales en passant par la garantie de l'indépendance des médias publics et les stratégies pour combattre le tabac, l'alcool et la drogue, sans oublier la promotion du pluralisme des médias, les problèmes de la violence dans les médias électroniques et les contenus racistes dans les jeux vidéo.

Dans le cadre de ses activités de « monitoring », le Comité des Ministres a déjà consacré de nombreux efforts à l'analyse de la liberté des médias et des problèmes extrêmement sérieux qui peuvent se poser dans ce contexte. Les constats auxquels il est parvenu ont été transférés dans le cadre des travaux de comités directeurs intergouvernementaux d'experts et ont mené à l'adoption, entre autres, de lignes de conduite importantes à l'attention des États membres telles la Recommandation N° 7 de 2000 sur le droit des journalistes de ne pas révéler leurs sources et la Recommandation N° 2 de 2002 sur l'accès aux documents publics.

De plus, le « monitoring » thématique du Comité des Ministres a mené à une action d'envergure dans le domaine de la liberté d'expression et d'information, à savoir la désignation, par le Secrétaire Général, d'experts qui sont à pied d'œuvre pour recueillir des informations objectives sur le sujet dans tous les États membres. Ce travail, actuellement en plein cours, fera l'objet d'un examen détaillé de la part des Délégués des Ministres au début de l'année 2003. D'ailleurs, plusieurs de ces experts ont pris part dans les débats de cette conférence et je les en remercie vivement.

L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, qui effectuent une scrutation pays par pays des situations nationales, eu égard aux déficiences démocratiques qu'il peut y avoir, attirent eux aussi résolument l'attention des pouvoirs publics aux manquements constatés et font des propositions visant

à remédier à des situations insatisfaisantes ou s'écartant par trop des normes de l'Institution.

Tel a été le cas la semaine dernière encore, lors de la session parlementaire d'automne, concernant entre autres la liberté d'expression et des médias en Arménie et en Azerbaïdjan ainsi qu'en Moldova. Sur les dernières années, l'Assemblée a - elle aussi - adopté un certain nombre de résolutions de portée générale sur divers aspects liés à la liberté d'expression et d'information dans les États membres.

Cela étant, il serait erroné de vouloir faire endosser toutes les responsabilités et faire porter tous les torts par les seuls nouveaux États membres. Ce qui me frappe toutefois dans ce contexte, c'est le fait que les nouvelles démocraties disposent très souvent de cadres législatifs bien plus modernes que leurs aînées, mis en place grâce au concours et à l'expertise d'Institutions telles que le Conseil de l'Europe, mais que leur mise en oeuvre - relevant de la nécessaire évolution des mentalités et de l'émancipation face à l'héritage d'un passé non démocratique - ne se fait que très progressivement. D'anciens États membres doivent en revanche assumer les reproches qui leurs sont faits concernant l'existence de cadres législatifs dépassés et l'insuffisance ou la lenteur de réformes à cet égard.

S'agissant de la liberté des médias, il est impératif que les gouvernants comprennent et acceptent que le pouvoir ne peut et ne doit prescrire à la presse le type d'information qui lui conviendrait le plus. Les médias ont le droit, voire même le devoir de s'interroger et d'interpeller ceux qui exercent le pouvoir qui leur a été confié par le peuple. Les journalistes peuvent agacer ; leurs prises de position critiques sont souvent dérangeantes, mais présentent l'avantage d'alimenter le vrai débat public, fondé sur la controverse, et cela sur la base d'informations librement recueillies et mises à la disposition du citoyen. N'oublions pas que l'information n'est pas un enjeu que se disputent les politiques et les médias. Elle appartient en tout premier lieu à nos populations. Il me semble en effet que la citoyenneté participative ne peut pas se limiter à l'exercice du droit électoral à des échéances plus ou moins régulières, mais doit pouvoir bénéficier des avantages que procure un débat de société ouvert et permanent qui n'est possible qu'en présence d'un public informé et averti.

Un cas dramatique qui me semble - hélas - symptomatique des graves menaces qui peuvent peser sur l'exercice de la liberté d'expression est celui de M. Georghy Gongadze, journaliste ukrainien disparu il y a deux ans et retrouvé assassiné. M. Schieder, Président de l'Assemblée s'y est d'ailleurs très justement référé hier dans son discours d'ouverture. L'enquête piétine ; les informations dont la communauté internationale dispose sont éparses et contradictoires. Le nouveau Procureur Général d'État a été récemment en visite au Conseil de l'Europe. Au cours de ses contacts, il s'est engagé - comme il l'avait fait lors de sa prise de fonctions en juillet dernier - à faire toute la lumière sur cette affaire qui n'a que trop duré et dont les incertitudes sont devenues extrêmement pesantes. Le Comité des Ministres l'y encourage vivement au plan interne, suggérant par la même occasion de faire le meilleur usage de l'expertise internationale disponible pour mener à bien l'enquête en cours.

Que des journalistes disparaissent de nos jours dans des États membres du Conseil de l'Europe est préoccupant au plus haut degré. Qu'ils soient persécutés ou fassent l'objet de harcèlements est grave. Il est outrageant et condamnable de faire taire ceux qui gênent ou de tenter de les limiter dans leurs activités. L'ambition du Conseil de l'Europe doit être de continuer ses efforts d'assistance dans la transformation des cadres législatifs, mais aussi des comportements humains face à la liberté des médias. Ce travail de longue haleine doit être entrepris sans faillir.

Hier, lors de la séance d'ouverture, Madame le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe a émis une idée qui mérite un examen attentif de notre part. Elle consiste à dire qu'il ne suffit pas, face à des violations flagrantes de la liberté d'expression et d'information, mettant en cause par exemple l'intégrité physique de journalistes, de se satisfaire des procédures classiques de « monitoring » mais plutôt de penser en des termes innovateurs et répondant à l'urgence. Mme Buquicchio a ainsi - face à l'inacceptable - plaidé pour un mécanisme de réaction rapide qu'il serait tout à fait envisageable de mettre au point entre plusieurs organisations partenaires, à savoir le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'Union européenne. Je suis favorable à ce que les responsables des Institutions concernées étudient la faisabilité d'un tel mécanisme d'urgence.

Dans le contexte de l'intégrité physique des journalistes je voudrais aussi me référer à deux textes importants, à savoir une déclaration et une recommandation adoptées par le Comité des Ministres au printemps de 1996 concernant la protection des journalistes dans des situations de conflit et de tension. Cette grave question demeure malheureusement d'actualité. J'ai pris note du fait qu'en mars de cette année 2002, l'Organisation internationale non gouvernementale « reporters sans frontières » (RSF) a publié une Charte sur ce même sujet. Il serait intéressant de comparer les éléments retenus à l'époque par les gouvernements des États membres du Conseil de l'Europe et ceux identifiés par les journalistes eux-mêmes afin de voir jusqu'où ils sont complémentaires et peuvent se rencontrer et dans quelle mesure ils pourraient être divergents voire même contradictoires.

Les États membres de longue date connaissent des problèmes de liberté des médias d'un ordre différent, qui relèvent plus particulièrement des réalités économiques et commerciales du secteur médiatique et des mutations profondes qu'il connaît depuis un certain nombre d'années. Je songe notamment aux multinationales, aux imbrications et concentrations de pouvoir, ou encore aux pressions naissant des spéculations boursières affaiblissant ou remettant en question des structures continentales ou globales qui gèrent l'information et la communication de masse... ainsi que les technologies y relatives. Ceci est bien évidemment un problème qui dépasse le cadre et les compétences du seul Conseil de l'Europe, qui - dans ce domaine - peut tout au plus agir comme une force morale. Le sujet est susceptible d'intéresser plutôt des Institutions à vocation régulatrice aux plans économique et commercial, comme l'Union européenne et la Commission européenne, ou encore l'OMC et les Institutions financières internationales.

Revenons pour un instant à ce qui fait la force du Conseil de l'Europe, à savoir qu'il se situe très souvent à la pointe du progrès. L'Assemblée parlementaire est souvent innovatrice. Elle a vite reconnu qu'il importait de traiter des aspects plus modernes de la question, à savoir le support constitué par les nouvelles technologies de l'information, avec leurs risques inhérents d'abus et de dérives.

L'Assemblée s'était très fortement engagée dans les travaux menant à l'adoption, par le Comité des Ministres, de la Convention sur la cybercriminalité, la première de son

genre au monde. Aussi récemment que jeudi dernier elle a adopté un rapport préconisant l'adoption d'un protocole additionnel à cette Convention permettant de mieux lutter contre les messages racistes, xénophobes ou négationnistes circulant sur Internet ainsi que contre l'incitation à la haine.

A cet égard, je me dois de soulever - dans le contexte nouveau qui marque nos réflexions depuis le 11 septembre 2001 - la responsabilité particulière non seulement des politiques, à tous les niveaux, mais aussi des journalistes et des médias dans la promotion du dialogue multiculturel et inter religieux, et de manière plus générale, de la tolérance. En 1997 déjà, le Comité des Ministres, se plaçant lui aussi en innovateur, avait adopté deux textes importants sur la responsabilité particulière des médias à cet égard, à savoir les Recommandations N° 19 et 20 portant sur « le discours de haine » et « la promotion d'une culture de la tolérance », respectivement. Il serait utile, dans le cadre des projets transversaux initiés par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe dans le cadre de la lutte contre la violence et le terrorisme, de revoir ces textes et, le cas échéant, de les actualiser.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Rapporteur Général,
Mesdames et Messieurs,

Il serait dérisoire de vouloir revenir à toutes les questions substantielles que vous avez traitées en l'espace d'un jour et demi. Permettez-moi simplement d'exprimer l'espoir que la conférence qui est sur le point de s'achever - et qui avait été conçue comme un forum de dialogue entre responsables politiques, académiciens et professionnels du secteur - a réussi à faire le point des problèmes divers et multiples susceptibles d'être ressentis dans l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe et à recueillir des données sur lesquelles ce dernier pourrait utilement travailler à l'avenir.

Étant persuadée que votre apport constituera un enrichissement pour les travaux de l'Organisation, je soumettrai les conclusions de cette conférence au Comité des Ministres, qui, à son tour, pourra en saisir ses groupes de travail et comités compétents. Les résultats de la conférence seront également transmis à la Cour européenne des Droits de l'Homme, à l'Assemblée parle-

mentaire et au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, ou encore à nos organisations partenaires, afin d'alimenter la réflexion et de contribuer ainsi à l'amélioration des situations identifiées comme insuffisantes ou insatisfaisantes au plan de l'exercice de la liberté fondamentale qui est celle de l'expression et de l'information.

Je vous remercie de votre attention.



La chronologie

Juillet

Coopération entre les ministères de l'Éducation
du Luxembourg et de la Chine

2 juillet 2002 094

Visite à Luxembourg de M. Michel Barnier,
membre de la Commission européenne

3 juillet 2002 077

Les ministres M. Grethen et M. Biltgen à la conférence
Innovation through Communication

3 juillet 2002 101

La ministre de la Jeunesse Mme Marie-Josée Jacobs
signe une charte de coopération dans le domaine de
la jeunesse

4 juillet 2002 094

Signature d'un arrangement sur la sécurité sociale
entre le Luxembourg et la Pologne

5 juillet 2002 106

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker reçoit son
homologue portugais M. José Manuel Durão Barroso

5 juillet 2002 073

Grand Départ du Tour de France 2002

6-8 juillet 2002 095

Le ministre de l'Économie M. Henri Grethen présente
le programme d'actions innovatrices du FEDER

8 juillet 2002 091

Prix de l'Association européenne des contribuables

9 juillet 2002 073

Discours de remerciement de M. Jean-Claude
Juncker, Premier ministre luxembourgeois, lors de la
remise du prix de l'Association européenne des contri-
buables, Bruxelles

9 juillet 2002 123

M. Charles Gøerens reçoit M. Zéphirin Diabré, administrateur associé du programme des Nations unies pour le développement	12 juillet 2002	085	Visite de travail de M. Charles Gøerens au Sénégal	31 juillet - 1 ^{er} août 2002	087
Rapport d'activités 2001 et nouveau site Internet du Fonds national de la recherche	15 juillet 2002	105	<h2>août</h2>		
Conseil Agriculture: projet de révision de la PAC	15 juillet 2002	084	Étude sur le trafic aux postes frontières dans le sud du pays	1 ^{er} août 2002	106
Prise de position de M. Fernand Boden à l'occasion de la révision à mi-parcours de la PAC, Bruxelles	15 juillet 2002	131	M. Henri Grethen lance un appel à propositions de projets dans le cadre du programme FEDER	7 août 2002	092
Mme Lydie Polfer en visite en Azerbaïdjan, Géorgie et Arménie	15-18 juillet 2002	078	Assistance technique fournie à l'Allemagne dans le cadre des inondations	17 août 2002	099
Rapport annuel 2001 de la coopération luxembourgeoise au développement	16 juillet 2002	069	Visite du ministre néerlandais des Affaires étrangères M. Jaap de Hoop Scheffer	21 août 2002	082
Rapport mondial sur le développement humain 2002 du PNUD	18 juillet 2002	086	Sommet mondial du développement durable de Johannesburg	26 août - 4 septembre 2002	036
Visite de travail de M. Michael Melchior, vice-ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël	23-24 juillet 2002	081	Visite de travail à Luxembourg de M. Jan Pieter Balkenende, Premier ministre des Pays-Bas	28 août 2002	075
Réunion de la CNSI sous la présidence du ministre délégué aux Communications M. François Biltgen	24 juillet 2002	102	60 ^e anniversaire de la Grève générale du 31 août 1942	31 août 2002	056
Projet de budget pour l'exercice 2003	30 juillet 2002	065	Discours de M. Jean Claude Juncker, Premier ministre, à l'occasion du 60 ^e anniversaire de la Grève générale du 31 août 1942, Wiltz	31 août 2002	133
La ministre des Travaux publics Mme Erna Hennicot-Schoepges visite des carrières de pierres en Bourgogne	31 juillet 2002	109			

septembre

Nouveau régime de la prévoyance-vieillesse 3 septembre 2002	096	M. Jean-Claude Juncker au 4 ^e sommet ASEM à Copenhague 23-24 septembre 2002	076
Visite à Luxembourg de M. Ioan Mircea Pascu, ministre de la Défense nationale de Roumanie 9-10 septembre 2002	090	S.A.R. le Grand-Duc héritier Guillaume et M. Henri Grethen remettent le <i>Luxembourg American Business Award</i> 23-24 septembre 2002	093
Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker en visite en Slovaquie 10 septembre 2002	024	Mme Polfer présente à l'Assemblée parlementaire le rapport sur les activités du comité des ministres du Conseil de l'Europe sous présidence luxembourgeoise, Strasbourg 24 septembre 2002	136
Mme Lydie Polfer devant l'Assemblée générale des Nations unies 10-16 septembre 2002	028	Visite officielle de S.E.M. Phan Van Khai, Premier ministre de la République socialiste du Vietnam 24-25 septembre 2002	050
Rentrée scolaire: équité, responsabilité et performance 11 septembre 2002	068	MM. Juncker et Frieden aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale 27-30 septembre 2002	077
M. Luc Frieden résume les travaux du conseil JAI 16 septembre 2002	100	Visite à Luxembourg du commissaire chargé de l'Agriculture M. Franz Fischler 27-28 septembre 2002	084
Table ronde sur le patrimoine culturel immatériel 16-17 septembre 2002	089	Discours prononcé par M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, lors de l'assemblée annuelle du comité des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international Washington 29 septembre 2002	142
M. John Ashcroft, ministre de la Justice des États-Unis, en visite à Luxembourg 17 septembre 2002	067	« Protection des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle » 30 septembre 2002	103
Mme Lydie Polfer conduit une mission économique au Mexique 17-19 septembre 2002	083	« Liberté d'expression et protection des droits humains » 30 septembre - 1 ^{er} octobre 2002	102
La ministre de la Culture Mme Hennicot-Schœpges en visite officielle en Roumanie 18-20 septembre 2002	044		
Premier bilan des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe 20 septembre 2002	110		

CECA : C'est au Grand-Duché de Luxembourg
que tout a commencé

Juillet 2002 007

Réunions Eurogroupe et Écofin

Juillet - Septembre 098

Comité de conjoncture

Juillet - Septembre 107

Travaux du Conseil de gouvernement

Juillet - Septembre 113

Intervention de Lydie Polfer, ministre
des Affaires étrangères, à la séance de
clôture de la « conférence sur les médias
dans une société démocratique »,
Mondorf-les-Bains

1^{er} octobre 2002 144